

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

website: [www. www.au.int](http://www.au.int)

**CONFÉRENCE DE L'UNION
VINGT-CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE
JOHANNESBURG, AFRIQUE DU SUD
14 – 15 JUIN 2015**

**Assembly/AU/7(XXV)
Original: Anglais/Français**

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES
ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN
AFRIQUE**

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport du CPS sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis à la Conférence de l'UA, conformément à l'article 7 (q) du Protocole relatif à la création du CPS. Il couvre la période comprise entre la 24^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue les 30 et 31 janvier 2015, à Addis Abéba, à mi-juin 2015. Il comprend trois parties portant respectivement sur : (a) la signature et la ratification du Protocole relatif à la création du CPS, la composition du CPS et sa présidence tournante ; (b) les activités menées par le CPS, de janvier à mi-juin 2015, dans le cadre de son mandat, et (c) un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent au cours de la période sous examen.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE DU CPS, COMPOSITION ET PRÉSIDENTE TOURNANTE DU CPS

2. Depuis l'adoption du Protocole relatif à la création du CPS en juillet 2002, cinquante-quatre (54) Etats membres l'ont signé, alors que quarante-neuf (49) l'ont à la fois signé et ratifié. Les États membres suivants ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié: le Cap-Vert, la RCA, la République démocratique du Congo (RDC), le Libéria et le Soudan du Sud.

3. En ce qui concerne sa composition, comme stipulé à l'article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres égaux en droits et élus comme suit : 10 membres élus pour un mandat de deux (2) ans et cinq (5) pour un mandat trois (3) ans. La liste actuelle des membres du CPS dans l'ordre alphabétique anglais se présente comme suit: Algérie*, Burundi, Tchad, Ethiopie, Guinée équatoriale*, Gambie, Guinée, Libye, Mozambique*, Namibie, Niger, Nigéria*, Afrique du Sud, Tanzanie et Ouganda*¹. Il convient de relever que les mandats des deux catégories, de trois et de deux ans expireront le 30 mars 2016.

4. En outre, conformément à l'article 23 du règlement intérieur du CPS, qui prévoit que la présidence de cet organe échoit à tour de rôle à ses membres sur une base mensuelle, suivant l'ordre alphabétique anglais de la liste de ses membres. Par conséquent, au cours de la période sous examen, la Présidence du CPS a été assurée comme suit:

-	Guinée	janvier 2015;
-	Libye	février 2015;
-	Namibie ²	mars 2015;
-	Mozambique	avril 2015;
-	Niger	mai 2015;
-	Nigeria	juin 2015;

¹ * Indique les membres du CPS avec un mandat de trois ans

² La Namibie et le Mozambique, avec l'accord du CPS, ont inter-changé leurs tours de présidence du CPS

III. ACTIVITÉS MENSUELLES DU CPS

A) Activités du CPS au cours de la dernière partie du mois de janvier 2015 (du 29 au 31 janvier 2015), sous la présidence de la Guinée³

5. Il convient de noter qu'en janvier 2015 après le rapport du CPS a été soumis à la Conférence, le CPS a tenu, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, sa 484^{ème} réunion le 29 janvier 2015 en marge de la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue les 30 et 31 janvier 2015, à Addis Abéba. Le CPS a examiné la situation au Soudan du Sud, la question du groupe terroriste Boko Haram et l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest.

- Situation au Soudan du Sud

6. Le CPS a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut au Soudan du Sud, et a noté avec la plus grande déception que les parties sud-soudanaises n'ont pas été capables de respecter le délai du 22 novembre 2014, tel que fixé par le 28^{ème} Sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, pour achever les consultations sur les questions en suspens. Le CPS a réitéré sa détermination à imposer des sanctions contre toutes les parties qui continuent de compromettre l'Accord de cessation des hostilités et d'entraver le processus politique. Le CPS a rappelé le paragraphe 8 du communiqué PSC/AHG/COMM.1 (CDXI) .Rev.1, adopté lors de sa 411^{ème} réunion, demandant à la Présidente de la Commission de créer une Commission d'enquête chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et d'autres exactions perpétrées pendant le conflit armé et de formuler des recommandations sur les meilleures voies et moyens d'assurer l'obligation de rendre compte, la réconciliation et l'apaisement entre toutes les communautés sud-soudanaises. Le CPS, notant que la Commission d'enquête sur le Soudan du Sud de son travail a finalise son travail, a félicité son Président, l'ancien Président Olusegun Obasanjo, et ses membres pour avoir accompli cette mission difficile et leur engagement dans l'accomplissement de leur mandat. Le CPS a décidé de reporter l'examen du rapport de la Commission d'enquête à une date ultérieure, et de prendre les décisions appropriées.

- Le groupe terroriste Boko Haram

7. Le CPS a réitéré la ferme condamnation par l'UA des attaques terroristes ignobles perpétrées par Boko Haram, et a réaffirmé que les activités de ce groupe constituent une grave menace, non seulement pour le Nigeria et la région, mais également pour l'ensemble du continent. En conséquence, le CPS a souligné le devoir et l'obligation de l'Afrique, dans son ensemble, d'apporter tout le soutien nécessaire aux États membres de la CBLT et au Bénin. Le CPS a félicité les États membres de la CBLT et le Bénin pour leurs efforts soutenus en vue de renforcer l'efficacité dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et a noté avec satisfaction les mesures pratiques convenues par la réunion de Niamey du 20 janvier 2015, notamment la mise en place du Quartier général de la Force multinationale mixte (FMM) et celle d'un réseau de communication sécurisé pour les

³ Les activités sous la présidence de la Guinée sont contenues dans le dernier rapport sur les activités du CPS et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique soumis à la 24^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine.

forces de sécurité opérant dans et autour du Bassin du Lac Tchad et a décidé, en appui aux efforts des États membres de la CBLT et du Bénin, et tel que demandé par leur réunion ministérielle de Niamey et recommandé par la Présidente de la Commission dans les paragraphes 19 à 22 de son rapport, d'autoriser le déploiement de la FMM, pour une période initiale de douze mois renouvelables avec un effectif qui pourrait aller jusqu'à 7500 militaires et autres personnels.

- L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest

8. Le CPS a félicité la Présidente de la Commission pour son engagement exceptionnel dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola et les efforts déployés en réponse à l'épidémie en Afrique de l'Ouest, y compris le déploiement de la Mission de soutien de l'UA pour la lutte contre l'épidémie en Afrique de l'Ouest (ASEOWA). Le CPS a également félicité et les pays de la région, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les autres États membres de l'UA, ainsi que le reste de la communauté internationale, pour leurs efforts soutenus et les mesures prises pour contenir et éradiquer l'épidémie d'Ebola. Le CPS a exprimé sa profonde gratitude au secteur privé africain qui a répondu généreusement à l'appel lancé par la Présidente de la Commission et contribuer au Fonds de solidarité contre Ebola créé par l'UA, et les braves volontaires et professionnels de la santé de l'ASEOWA, déployés dans les pays touchés en Afrique de l'Ouest, qui mettent leur vie en danger.

9. Le CPS a noté avec satisfaction l'amélioration de la situation dans les pays affectés par le virus Ebola : Libéria, Guinée et Sierra Leone, ainsi que la déclaration du Mali comme exempt du virus Ebola par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 19 janvier 2015. Le CPS a réitéré sa profonde préoccupation face à l'impact négatif de l'épidémie d'Ebola sur le tissu socio-économique des pays touchés. À cet égard, le CPS a souligné la nécessité de continuer à accorder une attention particulière à l'impact de l'épidémie sur les efforts de reconstruction post-conflit et de développement socio-économique dans les pays touchés et a demandé à la Commission, en collaboration avec la Commission des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) et dans le cadre de l'Initiative de solidarité africaine (ISA), d'organiser une Conférence de solidarité africaine (CSA) pour mobiliser un soutien à la reconstruction post-conflit et aux activités de consolidation de la paix dans les pays affectés. Le CPS a souligné la nécessité d'éviter toute stigmatisation, discrimination et isolement aussi bien des peuples et des pays les plus touchés et a réitéré la demande faite par la 16^{ème} session extraordinaire du Conseil exécutif de l'UA à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place rapide d'un Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CACPM), conformément à la décision Assembly/AU / Dec.499 (XXII)de la Conférence

B) Activités du CPS au cours du mois de février 2015, sous la présidence de la Libye

10. La Libye a assumé la présidence du CPS le 1^{er} février 2015. Au cours de ce mois, la Libye a présidé quatre réunions du CPS. Une Mission conjointe du CPS de l'UA et du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (CPS UE) a été conduite au Mali du 11 au 13 février 2015. La Namibie, à la demande de la Libye, à codirigé la mission conjointe.

a) 485^{ème} Réunion:

11. Lors de sa 485^{ème} réunion tenue le 5 février 2015, le CPS a examiné et adopté son programme de travail provisoire pour le mois de février 2015 et a procédé à la revue des préparatifs pour la mission conjointe sur le terrain au Mali avec le CPS de l'UE.

b) 486^{ème} Réunion:

12. Lors de sa 486^{ème} réunion tenue le 19 février 2015, le CPS a passé en revue le déroulement de la Mission conjointe au Mali avec le CPS de l'UE. Le CPS a adopté un communiqué appelant le Gouvernement et le peuple maliens, ainsi que les acteurs internationaux présents au Mali, de poursuivre leurs efforts en faveur de la reconstruction du Mali, en particulier en matière de développement et de renforcement des forces de défense et de sécurité maliennes.

c) 487^{ème} Réunion:

13. Lors de sa 487^{ème} réunion tenue le 20 février 2015, le CPS a examiné la situation en Somalie et le fonctionnement de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Le CPS s'est félicité des progrès politiques et des progrès accomplies en Somalie sur le plan sécuritaire, et a exhorté les parties prenantes somaliennes à consolider ces acquis. Le CPS a fermement condamné les attaques terroristes en Somalie. Il a décidé d'entreprendre en temps opportun une mission en Somalie, afin de recueillir des informations et d'évaluer la situation sur le terrain.

d) 488^{ème} Réunion:

14. Lors de sa 488^{ème} réunion tenue le 23 février 2015, le CPS a examiné la situation dans la région des Grands Lacs. Dans le communiqué adopté à cette occasion, le CPS a souligné l'importance cruciale que revêt la mise en œuvre scrupuleuse et diligente de l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération (PSC) pour la RDC et la région, et a exhorté tous les pays signataires à honorer leurs engagements aux termes dudit Accord. La CPS a exprimé sa profonde préoccupation face au refus des FDLR de désarmer et de se démobiliser volontairement à la date butoir du 2 janvier 2015, fixée par la CIRGL et la SADC, avec le soutien de l'UA et des Nations unies. Le CPS a souligné la nécessité du désarmement et de la démobilisation inconditionnelle et intégrale des FDLR et des autres forces négatives. Le CPS a appelé à accélérer le processus de mise en œuvre des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013, issues du Dialogue de Kampala entre le Gouvernement et l'ancienne rébellion du M23.

- Mission conjointe entre le CPS de l'UA et le COPS de l'UE au Mali

15. Du 10 au 14 février 2015, le CPS de l'UA et le COPS de l'UE, conformément au partenariat UA-UE dans le domaine de la paix et de la sécurité et à l'article 17 du Protocole relatif à la création du CPS, et ce dans le cadre du renforcement de leur coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, ont effectué une mission au Mali, au cours de laquelle les deux organes ont eu l'occasion de discuter de la situation au Mali avec le Président du Mali, S.E M. Ibrahim Boubacar Keita, le

Premier ministre, M. Modibo Keita, et d'autres Ministres concernés, ainsi qu'avec des représentants des principaux partis politiques, les parlementaires et les organisations de la société civile. La Mission a également effectué une visite de terrain à Gao où elle a eu des réunions avec des représentants de la communauté locale, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'Opération française Barkhane.

16. A l'issue de la mission, les co-présidents (le Président du CPS de l'UA et le Président de COPS) ont adopté un communiqué de presse conjoint dans lequel la Mission conjointe sur le terrain du CPS de l'UA et du COPS de l'UA a exprimé sa profonde préoccupation face à la persistance de la violence dans le Nord du Mali, soulignant que cette situation est une menace à la sécurité, à la stabilité, à l'intégrité territoriale et au développement du pays et de la région du Sahel toute entière, continue d'être la cause de grandes souffrances humaines. La Mission a appelé toutes les parties à respecter l'Accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et à la Déclaration de cessation des hostilités du 24 juillet 2014. Il est essentiel que tous les groupes armés s'abstiennent de toute forme de violence.

- Réunion consultative entre le CPS et le Groupe de haut niveau sur la revue des opérations de paix des Nations unies

17. Le 10 février 2015, alors en mission conjointe au Mali avec le COPS de l'UE, le CPS a eu des consultations, par vidéo-téléconférence, avec Groupe des Nations unies sur la revue des opérations de paix. Au cours de la réunion consultative, le CPS a échangé avec le Groupe et a exprimé la position de l'Afrique sur la revue des opérations de paix des Nations unies. Le 30 avril 2015, le Conseil a adopté la position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies.

C) Activités du CPS au cours du mois de mars 2015, sous la présidence de la Namibie

18. La Namibie a assumé la présidence du CPS le 1^{er} mars 2015. Au cours de ce mois, la Namibie a présidé huit réunions. Le CPS a également tenu sa 9^{ème} Réunion consultative conjointe annuelle avec le Conseil de sécurité des Nations unies.

a) 489^{ème} Réunion:

19. Le CPS lors de sa 489^{ème} réunion tenue le 3 mars 2015, a examiné et adopté son programme de travail provisoire pour le mois de mars 2015.

20. Lors de la même réunion, le CPS a examiné le Rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre du communiqué PSC/AHG/COMM.2(CDLXXXIV) sur le groupe terroriste Boko Haram et les autres efforts internationaux connexes. Le CPS, condamnant fermement les atrocités perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram, a approuvé le Concept d'opérations (CONOPS) de la FMM, créée pour combattre le groupe terroriste Boko Haram. Le CPS a autorisé une augmentation de l'effectif initial de la FMM de 7 500 à 10 000 personnels militaires et autres à fournir par les États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad et le Bénin. Le CPS s'est félicité de la décision du Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) du 16 février 2015 d'apporter un soutien financier et logistique au profit du Cameroun et du Tchad, dans la lutte

contre Boko Haram. Par ailleurs, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à adopter d'urgence, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, une résolution approuvant le déploiement de la FMM et permettant d'apporter un soutien durable, flexible et prévisible à la FMM.

b) 490^{ème} Réunion:

21. Lors de sa 489^{ème} réunion tenue le 5 mars 2015, le CPS a examiné la situation au Burundi. Le CPS s'est félicité des mesures déjà prises pour la bonne conduite du processus électoral, et en a appelé au Gouvernement du Burundi et à tous les autres acteurs, y compris les partis politiques et les organisations de la société civile, à œuvrer ensemble à la tenue réussie d'élections pacifiques, inclusives, libres, crédibles et transparentes dans le respect de la légalité, y compris la Constitution du Burundi. Le CPS a appelé les Etats membres de l'UA, les Nations unies et la communauté internationale dans son ensemble à apporter tout l'appui financier et logistique nécessaire au Burundi en vue de la tenue réussie des élections.

c) 491^{ème} Réunion:

22. La 491^{ème} réunion du CPS a été tenue, le 9 mars 2015, en séance publique sur le thème: "Vulnérabilité des Femmes et des enfants dans les situations de conflit en Afrique". Outre le débat sur le thème, la réunion a également commémoré le 15^{ème} anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et le 5^{ème} anniversaire de la Décennie des femmes africaines (2010-2020), lancée le 15 octobre 2010, à Nairobi, au Kenya.

23. Le CPS a fermement condamné l'utilisation de la violence sexuelle comme une arme de guerre, et a souligné la nécessité de lutter contre l'impunité dans les cas de violence sexuelle et de viol dans les situations de conflit. Le CPS a, en outre, fermement condamné le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les parties aux conflits armés en violation des obligations internationales qui leur sont applicables et de toutes les autres violations et exactions commises contre les enfants dans les situations de conflit armé. Le CPS a souligné la responsabilité des États membres dans la protection des femmes et des enfants, en vertu des instruments pertinents de l'UA et internationaux, dans des situations où ils sont menacés ou touchés par la violence.

d) 492^{ème} et 493^{ème} Réunion:

24. Lors de sa 492^{ème} réunion, tenue le 11 mars 2015, le CPS a fait l'état des préparatifs de la 9^{ème} réunion consultative conjointe annuelle avec le Conseil de sécurité des Nations unies alors prévue le 13 mars 2015. Lors de sa 493^{ème} réunion tenue le 12 mars 2015, le CPS a finalisé les préparations de la réunion consultative avec le Conseil de sécurité des Nations unies.

e) 494^{ème} Réunion:

25. Lors de sa 494^{ème} réunion tenue le 24 mars 2015, le CPS a examiné la situation au Soudan du Sud, ainsi que la situation à Abyei.

- Communication sur la situation au Soudan du Sud

26. Le CPS, notant avec une vive déception l'incapacité des parties sud-soudanaises à parvenir à un accord sur les questions en suspens avant la date limite du 5 mars 2015, les a appelé à honorer leurs engagements en vertu de l'Accord de cessation des hostilités de janvier 2014 et faire preuve de volonté politique et de sens des responsabilités qu'appelle la situation, pour mettre fin aux souffrances indicibles infligées à leur peuple. Le CPS s'est félicité du parachèvement par la Commission de ses consultations au sujet de la composition du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA mis en place conformément au communiqué PSC/PR/COMM(CDLXXIV) adopté lors de sa 474^{ème} réunion, tenue le 5 décembre 2014, afin de renforcer le soutien de l'Afrique à la médiation de l'IGAD au Soudan du Sud. Il a exhorté le Comité ad hoc, composé des chefs d'État et de Gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Nigéria, du Rwanda et du Tchad, à se réunir, dans les meilleurs délais possibles, pour élaborer ses termes de référence et définir son plan de travail en appui à l'IGAD.

- En ce qui concerne la situation à Abyei

27. Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la volatilité de la situation sécuritaire dans le Territoire de l'Abyei, et a fermement condamné tous les actes de violence commis à Abyei. Le CPS, exprimant sa profonde préoccupation face à l'absence de mise en œuvre des dispositions principales de l'Accord du 20 juin 2011 sur les Arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité du territoire de l'Abyei, en particulier celles relatives à la mise en place de l'Administration, du Conseil et du Service de police du territoire de l'Abyei, a appelé les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour la création des structures convenues. Le CPS a encouragé les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à un accord sur le statut final du Territoire d'Abyei, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA.

28. Le Conseil s'est félicité du parachèvement du travail de la Commission d'enquête mise en place aux termes du communiqué PSC/PR/COMM.(CCCLXXIV), pour faire la lumière sur l'assassinat du chef coutumier Koul Deng Koul et d'un membre du personnel de la FISNUA. Le Conseil a demandé à la Commission d'interagir avec les Parties sur les conclusions et recommandations de l'enquête, afin d'éviter la survenance d'incidents similaires dans l'avenir, gardant à l'esprit la nécessité de promouvoir la stabilité et la réconciliation dans le Territoire d'Abyei.

- f) 495^{ème} Réunion:

29. Lors de sa 495^{ème} réunion, tenue le 26 mars 2015, le CPS a examiné la situation en RCA et les activités de la Mission de l'UA en RCA et en Afrique centrale (MISAC). Le CPS s'est félicité de l'amélioration de la situation sécuritaire en RCA, ainsi que des avancées enregistrées dans le processus politique engagé dans le cadre de l'Accord de cessation des hostilités signé à Brazzaville, en République du Congo, le 23 juillet 2014. Le CPS s'est en outre félicité de la mise en place du Comité préparatoire du Forum, et a appelé à un maximum d'inclusivité, notant le rôle crucial du Forum dans la promotion de la réconciliation nationale. Le CPS a

réitéré l'impératif du respect des dispositions de la Charte constitutionnelle de transition, relatives à la question de l'inéligibilité des dirigeants de la transition et/ou des acteurs politiques dans le cadre des sanctions imposées par le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies.

g) 496^{ème} Réunion:

30. Lors de sa 496^{ème} réunion, tenue le 27 mars 2015, le CPS a examiné la situation au Sahara Occidental sur la base du rapport soumis par la Présidente de la Commission [PSC/PR/2(CDXCVI)] et la de mise à jour faite par l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission pour le Sahara occidental, l'ancien Président Joaquim Chissano. Le CPS a également examiné l'évolution des pourparlers de paix intermaliens, sur la base du rapport de la Président de la Commission [PSC/PR/3. (CDXCVI)] et de la mise à jour faite par le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya.

- En ce qui concerne la situation au Sahara occidental

31. Le CPS a noté avec une profonde préoccupation que quatre décennies après l'éclatement du conflit au Sahara occidental et cinquante ans après la décision de décoloniser le Sahara occidental, les efforts visant à trouver une solution n'ont, jusqu'à présent, pas abouti aux résultats escomptés. Le CPS a souligné la nécessité urgente d'efforts renouvelés en vue de sortir de cette impasse. Le CPS a décidé de réactiver le Comité *ad hoc* de chefs d'État et de Gouvernement sur le conflit du Sahara occidental, mis en place conformément à la résolution AHG/Res.92(XIV) adoptée lors du 15^{ème} Sommet ordinaire de l'OUA tenu à Khartoum, au Soudan, du 18 au 22 juillet 1978, et de créer un Groupe international de contact sur le Sahara occidental. Le CPS a demandé que l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental ait l'opportunité de s'adresser à la réunion du Conseil de sécurité alors prévue en avril 2015 sur le Sahara occidental. Le CPS a en outre décidé d'examiner régulièrement, et au moins deux fois l'an, la situation au Sahara occidental.

- En ce qui concerne la situation au Mali et le Sahel

32. Le CPS s'est félicité de la conclusion du Processus lancé à Alger, le 16 juillet 2014, qui a abouti à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, lors de la 5^{ème} phase des Pourparlers de paix inter-maliens qui ont eu lieu du 17 au 26 février 2015. Le CPS a réitéré la profonde appréciation de l'UA à l'Algérie, chef de file de la Médiation, ainsi qu'aux autres membres de l'Equipe de Médiation. Le CPS a apporté son plein appui à l'Accord, le considérant comme un compromis équilibré, qui tient compte des préoccupations légitimes de toutes les parties. Le CPS a exprimé l'appréciation de l'UA au Gouvernement du Mali et aux Mouvements dits de la Plateforme d'Alger pour avoir paraphé l'Accord du 1^{er} mars 2015 à Alger, et a exhorté la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) à parapher et à signer, sans délai, l'Accord issu du Processus d'Alger. Le CPS a, en outre, exprimé sa détermination à prendre et à mettre en œuvre, en temps voulu, les mesures qu'appellerait la situation à l'encontre de tous les groupes et individus dont l'action constitue une entrave à la mise en œuvre de l'Accord et au règlement durable de la crise au nord du Mali et à solliciter l'appui du Conseil de sécurité des Nations unies et de la communauté internationale dans son ensemble pour ces mesures. Le CPS a lancé un appel aux Etats membres de l'UA, ainsi qu'aux autres membres de la

communauté internationale pour qu'ils apportent l'appui financier et technique nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord.

- 9^{ème} réunion consultative conjointe annuelle avec le Conseil de sécurité des Nations unies

33. Le 12 mars 2015, s'est tenue à Addis Abéba la 9^{ème} réunion consultative conjointe annuelle entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies. La réunion a été l'occasion d'échanges de vues sur les situations en République centrafricaine, au Darfour, la région des Grands Lacs, la Libye, le Mali et le Sahel, la Somalie et le Soudan du Sud, ainsi que sur la question du groupe terroriste Boko Haram. Les deux organes ont également échangé sur la revue des opérations de paix des Nations unies et le renforcement de la coopération entre le CPS de l'UA et le CS/NU dans le domaine de la prévention des conflits et des crises en Afrique, ainsi que sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité, dans le cadre du partenariat UA-Nations unies. Un communiqué conjoint a été adopté à l'issue de la réunion.

D) Activités du CPS au cours du mois d'avril 2015, sous la présidence du Mozambique

34. La Mozambique a assumé la présidence du CPS le 1^{er} avril 2015. Au cours de ce mois, le Mozambique a présidé sept réunions du CPS. De même, au cours du mois d'avril 2015, le Président du CPS a, au nom du CPS, effectué une visite de solidarité au Kenya au lendemain de l'attaque terroriste à Garissa:

a) 497^{ème} Réunion:

35. Lors de sa 497^{ème} réunion tenue le 8 avril 2015, le CPS a examiné et adopté son programme de travail pour le mois d'avril 2015. Le Conseil a également suivi une communication sur les élections en Afrique, ainsi que sur l'attentat terroriste perpétré à Garissa, le 2 avril 2015.

- En ce qui concerne les élections en Afrique

36. Le CPS a suivi une communication faite par la Commission sur les élections qui se déroulent en République fédérale du Nigeria, aux Comores, au Royaume du Lesotho et en République de Zambie, ainsi que sur les prochaines élections alors prévues au Soudan, Togo et au Burundi. Le CPS a félicité le peuple et les dirigeants politiques du Nigeria, de la Zambie, des Comores et du Lesotho pour avoir tenu leurs élections respectives pacifiquement et avec succès. Le CPS a exprimé ses félicitations au peuple et aux dirigeants politiques de la République fédérale du Nigeria pour la manière exemplaire dont les élections ont été tenues, le 28 Mars 2015, et a invité les autres Etats membres de l'UA à suivre l'exemple du Nigeria. Dans le cadre des efforts de l'UA au Soudan, et au vu de son engagement de longue date dans ce pays, le CPS a demandé à la Commission d'envoyer une mission d'observateurs pour les prochaines élections générales. Le CPS a accueilli avec satisfaction, la contribution financière faite par la République fédérale du Nigeria en vue du renforcement des capacités de la Commission à promouvoir des élections pacifiques et crédibles sur le continent africain. Le CPS a invité le Gouvernement et

le peuple du Burundi à s'assurer que les prochaines élections se déroulent d'une manière crédible et dans un environnement paisible.

- En ce qui concerne l'attentat terroriste à Garissa

37. Le CPS a condamné, dans les termes les plus énergiques possibles, l'attentat terroriste contre le Collège universitaire de Garissa, au cours de laquelle plus de 148 élèves et personnels innocents ont été tués et de nombreux autres blessés. Le CPS a souligné que cet acte barbare contre des civils innocents est une attaque contre le continent africain dans son ensemble. Le CPS a réitéré l'entière solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement du Kenya, et a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes, et a décidé de dépêcher une délégation au Kenya pour présenter ses sincères condoléances et exprimer sa solidarité au peuple et au Gouvernement du Kenya.

- b) 498^{ème} Réunion:

38. Lors de cette réunion tenue le 14 avril 2015, le CPS a eu une réunion avec les représentants des membres du Conseil de sécurité des Nations unies basés à Addis Abéba, afin d'échanger sur la situation au Sahara Occidental. Le Président du CPS pour le mois de mars 2015, la Namibie, a présenté la position africaine commune sur la situation sur la base du Communiqué du CPS PSC/PR/COMM/1. (CDXCVI), sur le Sahara occidental adopté lors de sa 496^{ème} réunion tenue le 27 mars 2015.

- c) 499^{ème} Réunion:

39. Lors de sa 499^{ème} réunion tenue le 23 avril 2015, le CPS a adopté un communiqué de presse dans lequel il a condamné l'assassinat de 30 innocents ressortissants éthiopiens par des terroristes affiliés à l'Etat islamique (ES-Daesh) en Libye, et a exprimé ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement éthiopiens, ainsi qu'aux familles des victimes de cet horrible acte. Le CPS a réaffirmé le rejet total par l'UA du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. En outre, le CPS a réitéré la nécessité d'efforts africains et internationaux renouvelés, énergiques et coordonnés pour faire face à la situation en Libye. Le CPS a décidé de dépêcher une délégation, afin d'exprimer son entière solidarité et celle de l'ensemble du continent africain avec le peuple et le Gouvernement éthiopiens.

- d) 500^{ème} Réunion:

40. Lors de sa 500^{ème} réunion tenue le 27 avril 2015, le CPS a suivi une communication sur la question du groupe terrorsite Boko Haram. Le CPS a également examiné la situation en Libye sur la base du rapport soumis par la Présidente de la Commission [PSC/PR/3(D)] et la mise à jour faite par l'Envoyé spécial de l'UA pour la Libye, Dileita Mohamed Dileita:

- En ce qui concerne la question de Boko Haram

41. Le CPS a salué les progrès accomplis sur le terrain en vue de neutraliser le groupe terroriste Boko Haram, ainsi que les pays de la région pour leurs efforts et leur engagement. Le CPS a pris note des efforts déployés par les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), sous la coordination du Tchad, en vue de l'adoption d'une résolution approuvant le déploiement de la FMM et autorisant la mise en place des mécanismes d'appui requis. Il a convenu d'examiner cette question en temps opportun sur la base des recommandations formulées par l'A3. Le CPS a noté avec satisfaction l'annonce faite par Nigeria de contribuer financièrement en appui aux efforts de lutte contre Boko Haram, et a encouragé les autres États membres à apporter leur soutien aux pays de la région. Le CPS s'est félicité de la contribution apportée par le Royaume Uni, ainsi que des discussions en cours entre l'UA et l'UE, pour la mise à disposition d'un financement en appui à la FMM, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique.

- En ce qui concerne la Libye

42. Le CPS a réitéré sa profonde préoccupation face à l'effondrement des structures de l'État et à la situation sécuritaire qui prévaut en Libye, et a exprimé sa préoccupation face à l'aggravation du fléau du terrorisme en Libye. Le CPS a vigoureusement condamné les groupes terroristes opérant en Libye et leurs activités criminelles, y compris l'horrible meurtre ignoble de migrants africains d'origine égyptienne et éthiopienne. Le CPS a appelé les parties prenantes libyennes à s'engager de bonne foi en faveur du dialogue et a réitéré son appui au dialogue politique conduit sous l'égide des Nations unies, et a exhorté toutes les acteurs libyens concernées à apporter la coopération nécessaire à ce processus. Le CPS a également noté que l'anarchie qui prévaut en Libye a facilité les activités des réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains vers l'Europe, conduisant à la perte d'innombrables vies humaines lors des tentatives de traversée de la Mer Méditerranée. À cet égard, le CPS a souligné la nécessité d'une action internationale, régionale et nationale efficace pour trouver une réponse aux aspects immédiats et à long terme de ce problème.

e) 501^{ème} Réunion:

43. Lors de sa 501^{ème} réunion tenue le 28 avril 2015, le CPS a suivi une communication sur la situation au Burundi. Le CPS a exprimé sa grave préoccupation face aux incidents survenus ces derniers jours au Burundi, déploré profondément les pertes en vies humaines qui ont été enregistrées, et a condamné fermement tous les actes de violence. Le CPS a instamment demandé à tous les acteurs burundais de faire preuve de la plus grande retenue, d'œuvrer à la promotion de la culture du constitutionnalisme, en vue de pouvoir surmonter leurs divergences, dans le respect de la légalité, et de faciliter la tenue d'élections paisibles, libres, transparentes et crédibles. Le CPS a exhorté les parties prenantes burundaises à respecter la décision que rendra la Cour constitutionnelle. Le CPS s'est félicité de l'intention de la Présidente de la Commission de dépêcher, en urgence, une mission de haut niveau au Burundi, pour encourager le dialogue et identifier d'autres mesures pratiques de nature à aider à désamorcer la tension et à contribuer à la création de conditions propices à la tenue réussie des élections.

f) 502^{ème} Réunion:

44. Lors de sa 502^{ème} réunion tenue le 29 avril 2015, le CPS a suivi une communication sur la situation au Mali. Le CPS a également examiné le rapport de la Présidente de la Commission sur le suivi du communiqué PSC/PR/2.(CDLXIII) sur la prévention structurelle des conflits adopté par le CPS lors de sa 463^{ème} réunion tenue le 27 octobre 2014 et a examiné la position commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies.

- En ce qui concerne la situation au Mali

45. Le CPS a réitéré sa conviction que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, déjà paraphé le 1^{er} mars 2015, par le Gouvernement malien et les Mouvements dits de la Plateforme d'Alger, constitue un compromis équilibré prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties. Le CPS a réitéré son appel pressant à la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), pour qu'elle se joigne à l'Accord, sans autre délai. Le CPS a pris note avec satisfaction de la décision d'organiser la cérémonie officielle de signature de l'Accord, le 15 mai 2015, à Bamako. Le CPS a réaffirmé sa détermination à prendre, en relation avec la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, les mesures appropriées, y compris des sanctions, à l'encontre des entités et individus dont l'action compromettrait les efforts régionaux et internationaux visant à assurer le retour à la paix et à la sécurité au Mali. Le CPS a réitéré sa grave préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut au Mali.

- En ce qui concerne la prévention structurelle des conflits

46. Le CPS a souligné la nécessité d'une approche globale et holistique de la prévention des conflits, comprenant tant des mesures directes ou opérationnelles avant l'éclatement de violences à grande échelle, qu'une dimension stratégique axée sur les causes structurelles des conflits. Le CPS a félicité la Commission pour avoir élaboré un Cadre continental pour la prévention structurelle des conflits, comme outil devant faciliter une approche coordonnée de la prévention structurelle à l'échelle de la Commission, ainsi que des instruments dont l'objectif est de faciliter l'identification, à un stade précoce, de la vulnérabilité structurelle d'un pays donné aux conflits, et de permettre l'élaboration de stratégies d'atténuation. Le CPS a encouragé les États membres à tirer pleinement parti des outils susmentionnés dans leurs efforts de prévention structurelle des conflits et de consolidation de la paix et de la stabilité. Il a demandé à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, d'apporter toute l'assistance nécessaire aux États membres à cet égard, de vulgariser ces outils et d'élaborer les modalités de leur mise en œuvre.

g) 503^{ème} Réunion:

47. Lors de sa 503^{ème} réunion tenue le 30 avril 2015, le CPS a examiné la question des attaques xénophobes en Afrique du Sud, ainsi que les situations au Sahara occidental et au Burundi. Le CPS a également adopté la position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies.

- En ce qui concerne les agressions xénophobes en Afrique du Sud

48. Le CPS a suivi une communication du Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud auprès de l'UA *sur les agressions xénophobes récentes perpétrées contre les migrants étrangers en Afrique du Sud et les mesures prises par les autorités sud-africaines pour remédier à cette situation*. Le CPS a exprimé son rejet de la xénophobie sous toutes ses formes et manifestations et sa ferme condamnation de ces agressions perpétrées par des groupes isolés contre des étrangers innocents. Le CPS a reconnu que les incidents survenus en Afrique du Sud ne peuvent être dissociés des défis sociaux, économiques et politiques beaucoup plus larges auxquels le continent est confronté. À cet égard, le CPS a souligné la nécessité d'une approche globale de ces défis, en tenant compte des contraintes des États membres, de l'impératif de respecter les droits des migrants et de les traiter humainement, ainsi que de l'objectif global de parvenir à la libre circulation sur l'ensemble du continent, qui constitue une des principales composantes de l'Agenda d'intégration de l'Union.

- En ce qui concerne la situation au Sahara Occidental

49. Le CPS a suivi a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur le suivi du communiqué PSC/PR/COMM/1.(CDXCVI) sur la situation au Sahara. Le CPS s'est félicité des mesures prises par la Présidente de la Commission pour suivre la mise en œuvres des dispositions pertinentes du communiqué susmentionné, en particulier la lettre qu'elle a adressé au Secrétaire général des Nations unies le 30 mars 2015, transmettant aussi bien le rapport soumis à la 503^{ème} réunion du CPS que le communiqué adopté à cette occasion. Le CPS a profondément regretté le refus du Conseil de sécurité des Nations unies de donner suite à la requête de l'UA demandant qu'il soit permis à l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental de s'adresser à cet organe. Le CPS a souligné que cette situation ne reflétait pas l'esprit du partenariat UA-Nations unies, en particulier la coopération entre le Conseil paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies, qui doit s'appliquer à toutes les questions de paix et de sécurité sur le continent africain, y compris le Sahara occidental.

- En ce qui concerne la situation au Burundi

50. Le CPS a suivi une Communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur l'évolution de la situation au Burundi. Le CPS s'est déclaré attendre avec intérêt l'envoi rapide par la Présidente de la Commission d'une mission de haut niveau et a exhorté le Gouvernement burundais et toutes les autres parties prenantes à apporter leur entière coopération à la mission envisagée. Dans l'intervalle, le CPS a demandé à la Commission d'engager des consultations urgentes avec le Gouvernement burundais pour convenir de mesures pratiques de nature à contribuer à désamorcer la tension et à créer un climat propice au dialogue et à la recherche d'une solution, y compris le déploiement d'observateurs des droits de l'homme et d'autres éléments civils.

- Position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies

51. Le CPS a adopté la Position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies, qui a ensuite été transmises au Secrétaire général des Nations unies à l'attention du Groupe de haut niveau des Nations unies chargé de la revue des opérations de paix des Nations unies, pour examen.

- Visite de la Délégation du CPS au Kenya

52. Conformément au communiqué de presse adopté lors de sa 497^{ème} réunion, le Président du CPS pour le mois d'avril, le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'UA, accompagné du Représentant permanent de la Tanzanie auprès de l'UA, ont effectué une mission de solidarité au Kenya, du 21 au 23 avril 2015. La délégation du CPS a rencontré le Président Uhuru Kenyatta et des hauts responsables du Gouvernement, et a visité le camp des réfugiés de Dadaab, ainsi que le Collège universitaire de Garissa. Le Président du CPS a transmis les condoléances de l'UA au peuple et au Gouvernement du Kenya. Le Président du Kenya a remercié le CPS pour son soutien et sa solidarité. La visite a également été l'occasion de discuter des voies et moyens les meilleures pouvant permettre le renforcement de l'efficacité des efforts visant à prévenir et à lutter contre le terrorisme.

E) Les activités du CPS au cours du mois de mai 2015, sous la présidence du Niger

53. Le Niger a assumé la présidence du CPS, le 1^{er} mai 2015. Au cours de ce mois, le Niger a présidé huit réunions du CPS. la Présidente du CPS a, au nom du CPS, participé à la 6^{ème} Session ordinaire du Parlement Panafricain (PAP). Le CPS a également tenu une retraite sur les questions et les défis dans la promotion de la paix et de la sécurité et de la stabilité.

a) 504^{ème} Réunion:

54. Lors de sa 504^{ème} réunion tenue le 4 mai 2015, le Conseil a examiné et adopté son programme de travail pour le mois de mai 2015.

b) 505^{ème} Réunion:

55. Lors de sa 505^{ème} réunion tenue le 6 mai 2015, le Conseil a suivi une communication faite par le Comité international de la Croix rouge (CICR) sur la situation humanitaire qui prévaut dans la région du Bassin du Lac Tchad, en raison des activités du groupe terroriste Boko Haram. Lors de la même réunion, le Président du CPS pour le mois d'avril 2015 a fait une communication au CPS sur la mission qu'il a effectuée au Kenya, au nom du CPS, pour présenter ses condoléances au Gouvernement et au peuple du Kenya, à la suite de l'attentat terroriste de Garissa.

c) 506^{ème} Réunion:

56. Lors de sa 506^{ème} réunion tenue le 13 mai 2015, le CPA a échangé de vues avec le Groupe consultatif d'experts sur la revue de la consolidation de paix des Nations unies et a délibéré de la situation en RCA, sur la base des communications faites par la Commission et l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission pour les femmes, la paix et la sécurité.

- Echange de vues avec le Groupe consultatif d'experts sur la revue de la consolidation de paix des Nations unies

57. Le CPS et le Groupe consultatif d'experts sur la revue de l'Architecture de consolidation de la paix des Nations unies. Au cours de la discussion, le Conseil a, entre autres, demandé à la Commission de consolidation de la paix (CCP) de continuer à œuvrer au renforcement de son partenariat avec l'UA et les CER à travers des consultations régulières pour assurer la complémentarité, la cohérence, des approches communes et le partage des leçons tirés. Le Conseil a souligné la nécessité d'opportunités d'échanges périodiques entre la CCP et le CPS sur les activités et les défis de consolidation de la paix, afin de renforcer la compréhension mutuelle.

- Situation en République centrafricaine:

58. Le CPS s'est félicité des conclusions du Forum national pour la réconciliation nationale, tenu du 4 au 11 mai 2015. Le CPS a exhorté les parties prenantes centrafricaines à mettre effectivement en œuvre les engagements pris et a souligné la nécessité pour les autorités de transition et les hauts responsables de l'Autorité nationale des élections à parvenir à un accord, avec la communauté internationale, sur un calendrier électoral crédible et final afin de permettre la tenue des élections. Le CPS a réitéré son engagement à respecter strictement les dispositions de la Charte Constitutionnelle de transition et a averti contre, a rejeté en avance, toute tentative de remettre en cause les dispositions de l'inégalité des leaders de la transition et des individus ciblés par les sanctions imposées par le CPS et/ou par le Conseil de sécurité des Nations unies.

d) 507^{ème} réunion:

59. Lors de sa 507^{ème} réunion tenue le 14 mai 2015, le Conseil a tenu une réunion urgente suite à la tentative de coup d'Etat au Burundi. Le Conseil a réitéré la ferme condamnation par l'UA de toute tentative de prise de pouvoir par la force et l'impératif pour toutes les parties prenantes burundaises de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, conformément aux instruments pertinents de l'UA, en particulier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Le Conseil a réitéré son soutien aux efforts soutenus de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et a approuvé les mesures adoptées par le Sommet extraordinaire de Dar-es-Salaam, y compris l'appel au report des élections et à la cessation immédiate de la violence, et a attendu avec intérêt les mesures de suivi prévues dans le communiqué. Le Conseil a réaffirmé que seuls le dialogue et le consensus, fondés sur le respect de l'Accord d'Arusha et de la Constitution du Burundi, pourraient faciliter la recherche d'une solution politique durable qui permettrait d'assurer la préservation et la consolidation de la paix, ainsi que le renforcement de la

démocratie et de l'Etat de droit dans le pays. Le Conseil s'est félicité de la détermination de la région, telle qu'elle est exprimée dans le communiqué de Dar-es-Salaam, de ne pas accepter ni d'attendre, que la violence ne dégénère au Burundi.

e) 508^{ème} Réunion :

60. Lors de sa 508^{ème} réunion tenue le 18 mai 2015, le Conseil a suivi une communication sur la situation en Somalie et sur la mise en œuvre du mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (CRI-LRA).

- En ce qui concerne la situation en Somalie:

61. Le CPS a salué les progrès constants accomplis dans la mise en place des Administrations régionales provisoires dans les zones récupérées, ainsi que l'opérationnalisation de la révision constitutionnelle indépendante et de la Commission de mise en œuvre et la Commission des frontières et de la Fédération, et la convocation, le 27 avril 2015, du Parlement fédéral pour finaliser les législations clés pour les élections nationales prévues en 2016. Le CPS a pris note des conclusions et recommandations de la Commission d'enquête sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels portées contre des personnels de l'AMISOM, qui a entrepris ses travaux entre novembre 2014 et février 2015, et a appelé à la mise en œuvre scrupuleuse de ces recommandations. Le CPS a félicité l'AMISOM pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la sécurité en Somalie.

- En ce qui concerne la mise en œuvre du mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur

62. Le CPS s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la CRI-LRA. Le Conseil a félicité les troupes du Force régionale d'intervention(FRI), le bras opérationnel de la CRI-LRA, pour les progrès réalisés en vue de l'élimination de la LRA. Le CPS a exprimé sa préoccupation que, malgré les progrès accomplis, la LRA continue d'opérer dans nombre de régions de la RCA et de la RDC. Le CPS a également exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les mesures nécessaires, y compris l'ajustement du mandat des missions de maintien de la paix concernées des Nations unies, afin de faciliter la fourniture, dans la mesure des capacités disponibles, d'un appui efficace à la CRI-LRA, en particulier le Quartier général et les contingents de la FRI. À cet égard, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la CRI-LRA pour une période supplémentaire de 12 mois.

f)509^{ème} Réunion:

63. Lors de sa 509^{ème} réunion, tenue le 19 mai 2015, le Conseil a tenu une séance publique consacrée au thème: "Les enfants dans les conflits armés en Afrique". Le Conseil a reconnu que les nouvelles tendances dans les conflits armés en Afrique ont abouti à de nouveaux défis à la protection des enfants. Le CPS a souligné qu'il est de la responsabilité principale des Gouvernements d'assurer la protection des enfants et de promouvoir leurs droits et bien-être, et a exhorté les États membres de l'UA, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier et à mettre pleinement en œuvre la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et les autres

instruments internationaux sur la protection des enfants, de leur droit et leur bien-être.

g) 510^{ème} Réunion:

64. Lors de sa 510^{ème} réunion, tenue le 22 mai 2015, le CPS a suivi une communication sur la situation qui prévalait alors au Soudan du Sud. Le CPS a exprimé sa grave préoccupation face à la poursuite de la détérioration de la situation au Soudan du Sud, y compris l'escalade des hostilités et l'aggravation de la situation humanitaire grave sur le terrain. Le CPS a appelé à la prise de mesures urgentes par le Comité des sanctions créé en application de la résolution 2206(2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de désigner les individus et les entités visées par les mesures qui y sont prévues et a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'examiner d'urgence l'imposition immédiate d'un embargo sur les armes aux belligérants. Le CPS a réitéré l'engagement de l'UA à apporter son plein appui aux efforts de médiation de l'IGAD au Soudan du Sud, notamment à travers la mise en place rapide du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA, créé par le Conseil de paix et de sécurité en décembre 2014, et d'autres mesures connexes. Le CPS a lancé un appel aux États membres et à la communauté internationale dans son ensemble à apporter l'assistance humanitaire urgente nécessaire pour alléger la souffrance de la population civile.

h) 511^{ème} Réunion:

65. Lors de sa 511^{ème} réunion tenue le 29 mai 2015, le Conseil a délibéré des questions suivantes:

- la situation au Darfour

66. Le CPS a noté avec préoccupation les défis auxquels l'Opération hybride UA/Nations unies au Darfour (MINUAD) est confrontée dans la mise en œuvre de son mandat. Le CPS a demandé à la Commission, en coopération avec la MINUAD, d'élaborer un rapport global sur les activités et la stratégie de désengagement de la MINUAD, afin de lui permettre de délibérer et de décider sur la question.

- la Migration, la stabilité et la sécurité en Afrique

67. Sur la question de la migration, de la stabilité et de la sécurité en Afrique, le CPS a décidé de convoquer une autre réunion sur la migration, en gardant à l'esprit l'importance de la question et de la prise d'une décision appropriée.

- L'Épidémie d'Ebola et le recouvrement post-Ebola dans les pays touchés

68. Le CPS a salué les progrès accomplis dans les pays touchés par l'épidémie d'Ebola, et a transmis en particulier ses félicitations au Libéria pour avoir été proclamée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pays exempt d'Ebola. Le CPS a également félicité les États membres de, la Commission de l'UA, les Nations unies et autres partenaires, pour leur contribution à la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Le CPS a convenu de continuer à suivre étroitement les pays qui se sont rétabli de l'épidémie d'Ebola et de contribuer efficacement aux activités post-recouvrement, y compris en apportant un appui au renforcement des infrastructures de santé. Le

CPS s'est déclaré attendre avec intérêt l'organisation de la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte de l'Afrique contre Ebola sous le thème: «L'Afrique aide l'Afrique dans la relance et la reconstruction post-Ebola», qui se tiendra à Malabo, en Guinée équatoriale, les 20 et 21 juillet 2015.

- Participation du Président du CPS à la sixième session ordinaire du Parlement panafricain:

69. Dans le cadre de l'interaction entre le CPS et le Parlement panafricain (PAP), la Présidente du CPS pour le mois de mai 2015 a été invitée à faire, au nom du CPS, une présentation sur les questions et les défis liés à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, à l'occasion de la 6^{ème} session ordinaire du PAP, le 19 mai 2015, à Midrand, en Afrique du Sud. Dans sa présentation, la Présidente du CPS a mis l'accent sur les situations de conflit dans la Corne de l'Afrique et dans la région sahélo-saharienne, ainsi que sur les défis multiformes liés, la pauvreté, la criminalité. Un appel a été lancé en vue du renforcement de la coopération entre le PAP et le CPS. Les crises au Burundi et en RCA ont été également évoquées comme exemples de situations où la prévention, la gestion et la consolidation de la paix doivent être renforcées sur le continent. Enfin, compte du grand nombre d'élections prévues sur le continent entre 2015 et 2016, un échange de vues a eu lieu sur la gouvernance et les processus électoraux au cours de la session.

- Retraite du Conseil de paix et de sécurité

70. Le CPS a tenu sa 7^{ème} Retraite sur les questions et les défis dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique du 21 au 23 mai 2015, à Swakopmund, en Namibie. Les conclusions de la Retraite sont contenues dans l'annexe jointe au présent rapport. En général, les conclusions portent sur le renforcement de la collaboration entre le CPS et les CER/MR dans la prévention, la gestion et règlement des conflits en Afrique, le renforcement de la prévention des conflits, le renforcement des activités de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix, la révision des méthodes de travail du CPS, le renforcement de la collaboration entre le CPS et l'ECOSSOCC, l'intégration de l'aspect genre dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, la mise à jour et l'enrichissement du Protocole du CPS en tenant compte du recul, des enseignements tirés et des expériences acquises dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. s'est tenue dans le cadre des efforts du CPS en vue d'assurer et de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité pour l'Afrique et ses peuples dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Après de longues délibérations, le CPS a adopté des conclusions annexées au présent rapport.

F) Les activités du CPS au cours du mois de juin 2015 sous la présidence du Nigeria

71. Le Nigeria a assumé la présidence du CPS le 1^{er} juin 2015. Au cours de ce mois, le Nigeria a présidé quatre réunions. Au moment de la finalisation du présent rapport pour le soumettre à la 24^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, il est encore prévu que des réunions se tiennent au cours du mois.

a) 512^{ème} Réunion:

72. Lors de sa 512^{ème} réunion tenue le 2 juin 2015, le CPS a examiné et adopté son programme de travail pour le mois de juin 2015. Le CPS a également convenu de l'ordre du jour de la réunion du CPS au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement prévue le 13 juin 2015, en marge de la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Les points inscrits à l'ordre du jour sont les situations au Soudan du Sud et au Burundi.

b) 513^{ème} Réunion

73. Le CPS a examiné la situation au Mali. Le CPS a exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration continue de la situation au Mali. Le CPS a réitéré son soutien à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé à Bamako, le 15 mai 2015. Il a appelé la Coordination des mouvements de l'Azawad à se joindre, sans délai, à l'Accord. Le CPS a réitéré sa détermination à prendre des mesures, y compris des sanctions à l'encontre de tous ceux qui compromettent la mise en œuvre de l'Accord et la recherche de la paix et de la sécurité au nord du Mali. Il a appelé la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord.

c) 514^{ème} Réunion

74. Lors de sa 514^{ème} réunion tenue le 4 juin 2015, le CPS a procédé à un examen préliminaire du rapport sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique en raison de sa soumission à la 24^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine. Le CPS a également examiné les conclusions de sa retraite sur les questions et les défis dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, tenue à Swakopmund, en Namibie, du 21 au 23 mai 2015. Tel qu'indiqué ci-dessus, dans la partie sur les activités du CPS au cours du mois de mai 2015, les conclusions sont annexées au présent rapport.

75. Le CPS a finalisé l'examen du rapport sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique à Pretoria, en Afrique du Sud, en marge de la 24^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'UA. Le CPS a, lors de la même réunion, discuté de la préparation de la sa réunion au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement prévue le 13 juin 2015.

IV. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

76. La Commission et le CPS ont déployé des efforts soutenus pour consolider les progrès accomplis et promouvoir durablement la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Bien que des progrès soient accomplis dans le règlement de certaines crises auxquelles le continent est confronté, plusieurs défis demeurent.

a) Comores

77. Un des principaux développements de la période sous examen a été l'organisation, de janvier à février 2015, des élections législatives (Assemblée de l'Union et Conseillers des Iles autonomes) et municipales. Ces scrutins ont été qualifiés de réguliers tant par les observateurs nationaux qu'internationaux, y compris ceux de l'UA. Toutefois, des difficultés furent par la suite rencontrées en ce qui concerne l'installation et le fonctionnement des nouvelles institutions élues. Ainsi la désignation des 3 conseillers cooptés par le Conseil d'Anjouan pour représenter l'île à l'Assemblée de l'Union a été invalidée par la Cour constitutionnelle. L'Assemblée de l'Union, qui a débuté ses travaux en avril 2015, a élu son Président et son Bureau en l'absence des députés de l'opposition. En conséquence, ces derniers ne reconnaissent pas la légitimité du Président de l'Assemblée et son Bureau, en signe de protestation contre l'invalidation des Conseillers anjouanais. Dans ce contexte, le parti JUWA, Rassemblement démocratique des Comores (RDC) et le Parti pour l'Entente Comorienne (PEC) ont saisi la Commission, le 4 avril 2015, pour lui faire part de leur préoccupation.

78. Ces difficultés interviennent dans un contexte marqué par la préparation des prochaines élections présidentielles prévues en 2016. Selon le principe constitutionnel de la présidence tournante, le prochain Président de l'Union des Comores devrait provenir de l'île de Mayotte, les autres composantes de l'Union ayant déjà occupé la présidence. Mayotte étant actuellement sous administration française, la présidence de l'Union devrait revenir à l'île autonome de Ngazidja (Grande Comore), qui fut la première à bénéficier du principe de la tournante. Certains acteurs politiques se sont prononcés en faveur de la suppression de la tournante. Pour sa part, le Gouvernement veut éviter de remettre en cause les principes convenus pour le règlement de la grave crise qu'avaient connues les Comores, afin de préserver les acquis enregistrés dans le domaine de la réconciliation nationale.

79. La Conférence pourrait exhorter les acteurs comoriens à œuvrer ensemble pour consolider les acquis importants enregistrés sur la voie de la réconciliation et de la stabilité dans leur pays. De même, la Conférence pourrait souligner la nécessité d'une assistance économique et financière accrue afin de permettre à l'archipel de promouvoir son développement socio-économique, étant entendu que cette assistance doit s'accompagner d'efforts continus de la part des autorités comoriennes en matière de bonne gouvernance.

b) Madagascar

80. La période sous examen a été marquée par l'organisation des Assises nationales de la réconciliation, et ce sous l'égide du Conseil œcuménique des Églises chrétiennes de Madagascar (FFKM). Dans ce cadre, en mars 2015, le FFKM

a organisé des consultations préparatoires, qui ont abouti à la tenue des assises nationales sur la réconciliation, en mai 2015. Celles-ci ont adopté nombre de résolutions non contraignantes. Le Président de la République a décidé de ne pas tenir compte des résolutions mettant en cause les institutions élues, comme celles relatives à la dissolution de l'Assemblée nationale et au changement de Gouvernement. Il a, par contre, recommandé d'abroger le décret d'assignation à résidence fixe de l'ancien Président Marc Ravalomanana. La Conférence se souviendra qu'en décembre 2014, les autorités malgaches avaient procédé à la libération des détenus politiques et au transfert de l'ancien Président Marc Ravalomanana, placé en résidence surveillée dans la province de Diego-Suarez, vers sa résidence privé d'Antananarivo avec un allègement des mesures de résidence surveillée.

81. La période sous examen a aussi été marquée par l'adoption d'une série de textes législatifs visant à approfondir la décentralisation et la fixation de la tenue des élections communales et municipales le 31 juillet 2015. La mise en place ou la restructuration des principales institutions de l'Etat et la consolidation de la démocratie s'est également poursuivi, à travers l'adoption des différentes lois relatives au Sénat, ainsi qu'au Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et l'Etat de Droit. Toutefois, le développement le plus significatif porte sur le vote par l'Assemblée nationale, le 26 mai 2015, d'une motion visant à la déchéance du Président de la République. Une requête en ce sens a été déposée le 27 mai 2015 par l'Assemblée nationale auprès de la Haute Cour constitutionnelle (HCC), qui n'a pas encore décidé de la suite à réserver à cette requête.

82. La communauté internationale a poursuivi son accompagnement du processus politique en cours à Madagascar. Dans ce cadre, la branche locale du Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M) a tenu sa deuxième réunion, sous la co-présidence de la Représentante spéciale de la Présidente de la Commission, de la Ministre malgache des Affaires étrangères, le 13 avril 2015 à Antananarivo. Cette réunion a permis de faire le point de l'état de mise en œuvre des aspects pendants de la Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar. Lors d'une réunion tenue le 27 mai 2015, à la suite du déposé de la requête visant la déchéance du Président de la République, le GIS-M, tout en exprimant son respect de la souveraineté de l'Etat malgache, a réitéré son soutien aux institutions issues des élections démocratiques et a appelé au sens des responsabilités de toutes les parties prenantes, pour promouvoir la stabilité, la paix et le développement durable à Madagascar. La Commission de l'UA poursuit, en outre, son soutien au Gouvernement malgache en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, et ce dans le prolongement de la mission entreprise à Madagascar, en octobre 2014, par l'UA, conjointement avec d'autres organisations partenaires.

83. La Conférence pourrait marquer sa préoccupation face à la tentative de déchéance du Président de la République et exhorter l'ensemble des acteurs malgaches à persévérer dans leurs efforts afin de consolider la réconciliation et la démocratie dans leur pays. La Conférence pourrait également encourager le Gouvernement malgache à accélérer les réformes, en particulier dans le domaine de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Enfin, la Conférence pourrait réitérer son appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de soutenir le processus de consolidation de la paix et relèvement socio-économique à Madagascar.

c) Somalie

84. De façon générale, les développements politiques en Somalie sont restés encourageants au cours de la période sous examen. Des progrès ont été accomplis dans le processus de formation de l'État, de la révision de la constitution et en ce qui concerne la préparation des élections de 2016. Les dirigeants somaliens ont réitéré leur détermination à réaliser la Vision Somalie 2016, et sans aucune prolongation du mandat du Parlement fédéral ou du Président en août et septembre 2016, respectivement.

85. Le processus de formation de l'Etat, qui fait partie des nouveaux arrangements fédéraux convenus par les parties prenantes somaliennes, tels que consacrés dans la Constitution provisoire adoptée le 1^{er} août 2012, est presque achevé. Seules deux des cinq administrations régionales provisoires prévues pour le Centre Sud de la Somalie (les régions centrales et les régions de Hiraan et du Moyen Shabelle) n'ont pas encore été mises en place. Le processus pour les régions centrales a été lancé, le 16 avril 2015, à Adaado, et devrait être achevé en juin 2015. Le processus de formation de l'Etat dans le Hiraan et le Moyen Shabelle est aussi en cours. Le statut de Mogadiscio, la capitale fédérale, sera examiné à travers des consultations nationales au cours du processus de révision de la constitution. Dans l'avenir, les principales priorités pour le Gouvernement fédéral et les autres parties prenantes concernées seront l'achèvement de la formation des administrations et des assemblées régionales intérimaires; l'avancement du processus de révision de la constitution, qui aboutira à l'adoption d'une constitution définitive par référendum avant les élections prévues en 2016; la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de la Commission des frontières et de la fédération; et la finalisation urgente des lois prioritaires sur les partis politiques, la citoyenneté, et les élections. En particulier, la CENI est confrontée à un calendrier chargé dans l'accomplissement de sa mission, et le rythme des avancées sur le processus de révision de la constitution n'a pas suivi celui des progrès sur le fédéralisme.

86. Sur le plan sécuritaire, al-Shabaab reste une menace sérieuse sur le terrain. Nombre d'attaques ont été menées au cours de la période sous examen. Le 20 février, Al Shabaab a mené une attaque contre l'*Hôtel Central* à Mogadiscio, tuant 28 personnes et blessant plusieurs blessés. Le 27 mars, le groupe terroriste a également perpétré une attaque complexe contre l'*Hôtel Maka al-Mukarama* dans lequel 14 personnes ont péri. Une autre attaque a été menée le 14 avril, contre le Ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur, tuant 8 personnes. Le 20 avril, quatre membres du personnel de l'UNICEF et deux éléments de sécurité ont été tués suite à une attaque contre l'enceinte des Nations unies à Garoowe, au Puntland. Le 23 mai, un membre du Parlement a été tué et un autre grièvement blessé à Mogadiscio. Le 2 avril 2015, al-Shabaab a mené une attaque meurtrière contre l'Université de Garissa, au Kenya. La situation est compliquée davantage par la guerre au Yémen et l'afflux récent de Yéménites réfugiés à Djibouti, dans les îles de la mer Rouge et au Puntland. En ce qui concerne plus particulièrement la Somalie, il y a une inquiétude qu'al-Qaïda dans la Péninsule arabe (AQIP) profite de la situation pour infiltrer la partie nord du pays.

87. Dans le cadre des efforts visant à relever les défis sécuritaire régionaux liés aux activités d'Al Shabaab et d'autres groupes terroristes, et dans le cadre du suivi du communiqué adopté par son Sommet de Nairobi du 2 septembre 2015 sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, la Commission a organisé à Djibouti la première réunion des Chefs des Services de Renseignement et de Sécurité des Etats membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'IGAD, du 28 février au 1^{er} mars 2015. La réunion a approuvé un ensemble de mesures visant à renforcer la coopération sécuritaire dans la région, y compris la nécessité d'intensifier l'interaction entre les pays et les institutions concernées, la mise en place d'un système de communication sécurisé entre les services de renseignement et de sécurité et le renforcement des capacités opérationnelles nationales. Il a également été convenu d'institutionnaliser cette réunion à travers le lancement du processus de Djibouti sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région de l'Afrique de l'Est. Les chefs de services de renseignement et de sécurité se réuniront tous les trois mois. Leur deuxième réunion se tiendra à Kampala, en Ouganda.

88. La Conférence se souviendra qu'en 2014, l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne (SNA) ont mené deux opérations conjointes réussies, qui ont permis de reprendre d'Al-Shabaab 22 villes et ports maritimes stratégiques. Toutefois, le groupe continue de contrôler un certain nombre de villes stratégiques de la vallée de Juba, de Gedo, du Moyen Shabelle et des régions de Galgadud. Bien que d'autres opérations soient prévues pour reprendre les localités restantes, il convient de noter qu'aussi bien AMISOM que la SNA continuent de faire face à un certain nombre de défis logistiques. En outre, davantage d'efforts sont nécessaires pour stabiliser les régions libérées.

89. Du 14 au 25 avril 2015, la Commission et le Secrétariat des Nations unies ont entrepris une mission conjointe en Somalie pour évaluer si les critères sont atteints pour une mission de maintien de la paix des Nations unies, afin d'évaluer l'impact du «renforcement» des troupes de l'AMISOM autorisé par la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a augmenté l'effectif du personnel en uniforme de la mission de 17.731 à 22.126 ; et formuler des recommandations sur les prochaines étapes de la campagne militaire. Étant donné qu'Al Shabaab conserve encore des capacités importantes pour continuer à mener une guerre asymétrique, la mission conjointe a recommandé que le Conseil de sécurité des Nations unies maintienne l'effectif actuel de l'AMISOM jusqu'à fin 2016. La mission conjointe a souligné la nécessité d'efforts renouvelés pour la stabilisation des régions reconquises. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission a eu des consultations avec les différentes parties prenantes sur les résultats de l'exercice d'évaluation des critères, avant de soumettre des recommandations au CPS et par la suite au Conseil de sécurité des Nations unies.

90. La situation humanitaire reste préoccupante. 3 millions de personnes ont besoin de l'aide humanitaire et de moyens de subsistance. L'accès humanitaire aux régions du Centre et du Sud de la Somalie demeure un défi, en raison de l'insécurité et des barrages routiers, entraînant des coûts d'exploitation et de transport supplémentaires pour les agences humanitaires dans l'acheminement de l'aide aux populations affectées, ainsi que l'augmentation des prix des produits alimentaires, dans la mesure où les commerçants font supporter aux consommateurs les surcoûts de fonctionnement dans les zones régions d'insécurité. Les routes les plus touchées sont Belet Weyne-Mogadiscio et Baidoa-Mogadiscio-Doolow. La saison de la pluie,

connue sous le nom de Gu, qui s'étend d'avril à juin, a commencé à temps dans la plupart des régions de la Somalie. Si le niveau requis de précipitations est atteint, l'on pourrait alors s'attendre à l'accroissement de la production agricole, le développement des pâturages et la reconstitution des réserves d'eau, améliorant ainsi la sécurité alimentaire des populations concernées. Les besoins de financement du Plan d'intervention humanitaire en Somalie s'élèvent à 863 millions de dollars des Etats unis d'Amérique. À la mi-mai, seuls 111 millions de dollars ont été reçus, soit 13% des besoins.

91. Dans ce contexte, la Conférence pourrait se féliciter des progrès accomplis dans le processus politique et la mise en œuvre de la Vision 2016. Dans le même temps, les parties prenantes somaliennes devraient être exhortées à maintenir le cap et à faire preuve d'unité de vues et d'action nécessaire, afin de régler les questions en suspens et de répondre aux aspirations de leur peuple à la paix, à la sécurité et la stabilité. La Conférence pourrait également rendre hommage à l'AMISOM et aux pays contributeurs de troupes et de police pour leur engagement et les sacrifices consentis, ainsi qu'à l'IGAD pour son leadership et ses efforts en appui au processus de paix et de réconciliation en Somalie. La Conférence pourrait réitérer les remerciements de l'UA aux Nations unies, à l'UE, aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et à d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui à l'AMISOM et a exhorté logistique à apporter un appui approprié à l'AMISOM et a la SNA. La Conférence pourrait appeler à fournir l'assistance financière, économique et humanitaire adéquate à la Somalie.

d) Érythrée et Éthiopie

92. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été enregistré dans le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Dans ce contexte, et conformément aux dispositions pertinentes de la décision Assembly/AU/ Dec.559 (XXIV), la Conférence pourrait souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour surmonter les défis et encourager la Commission et le CPS à prendre des initiatives appropriées à cet égard, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS.

e) Djibouti et Érythrée

93. La Conférence se souviendra que, lors de sa précédente session ordinaire, elle a été informée de l'évolution des relations entre Djibouti et l'Érythrée, dans le cadre du suivi de la visite effectuée par le Commissaire à la Paix et la Sécurité dans les deux pays en avril et mai 2014. La Conférence pourrait réaffirmer la nécessité de la mise en œuvre effective de l'Accord du 6 Juin 2012, avec la facilitation de l'Etat du Qatar, et encourager les deux pays à prendre les mesures nécessaires pour la normalisation effective de leurs relations et la promotion du bon voisinage.

f) Corne de l'Afrique

94. Au cours des dernières années, La Conférence n'a cessé de réitérer la nécessité d'une approche régionale et globale des défis à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la Corne de l'Afrique, en appui aux efforts de l'IGAD. Cette approche permettrait, entre autres, la tenue d'une conférence régionale sur la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement. La Commission et le Groupe de mise

en œuvre de haut niveau de l'UA, dont le mandat a été élargi lors de la réunion du CPS tenue à New York, le 22 septembre 2013, pour promouvoir une telle approche, sont activement engagés dans les efforts de suivi des décisions de la Conférence sur la question. Le Groupe de haut niveau prévoit de soumettre au CPS, en temps opportun, une mise à jour sur les mesures prises à cet égard. Dans l'intervalle, la Conférence pourrait réitérer son soutien à l'approche régionale et globale envisagée et appeler tous les pays de la région à apporter le soutien nécessaire.

g) Soudan

95. Au cours de la période sous examen, l'UA a continué de suivre la situation au Soudan dans ses divers aspects, qu'il s'agisse du dialogue national, des développements au Darfour ou dans les deux régions du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Des efforts soutenus ont été déployés pour aider à faire progresser la paix et à promouvoir durablement la stabilité et la sécurité dans le pays.

96. La Conférence se souviendra qu'en janvier 2014, le Président Omar Hassan al Bashir a annoncé le lancement d'un dialogue national pour résoudre les défis politiques, économiques et sociaux auxquels le Soudan est confronté. Lors de sa 456^{ème} réunion tenue le 12 septembre 2014, le CPS, reconnaissant l'importance du dialogue national comme un processus authentique, transparent, inclusif et équitable, initié et approprié par le peuple du Soudan, afin de réaliser une paix durable dans tout le pays, a demandé au Groupe de mise en œuvre, entre autres, d'organiser une réunion des parties soudanaises pour discuter des questions pertinentes du processus. La réunion, prévue alors à Addis Abéba, avait pour but d'assurer que les mesures de confiance nécessaires ont été prises, les principales étapes du processus de dialogue national étaient entièrement approuvées et que le processus était juste et aboutirait aux objectifs mutuellement convenus.

97. Le Groupe de haut niveau a dépêché une équipe au Soudan, les 16 et 17 mars 2015, pour entreprendre des consultations sur la réunion de pré-dialogue national. L'équipe a estimé qu'il est nécessaire que la réunion se tienne avant fin mars 2015. Le Groupe de haut niveau a également entrepris des consultations avec les représentants de l'opposition armée et non-armée hors du Soudan. Toutes les parties ont confirmé leur volonté de participer au pré-dialogue national. Le Parti du Congrès national (NCP), tout en soulignant les contraintes du Gouvernement en raison des élections prévues en avril 2015, a réitéré son engagement au dialogue national et sa volonté de participer à la réunion préparatoire. Les partis d'opposition ont exprimé leur souci quant au maintien de l'élan en vue de la tenue du dialogue national, en s'appuyant sur la Déclaration de Berlin adoptée à l'issue d'une réunion tenue en Allemagne, du 24 au 28 février 2015, à l'invitation du Gouvernement allemand. Le Groupe de haut niveau a transmis des invitations aux parties soudanaises pour participer au pré-dialogue national, à Addis Abéba, du 29 au 31 mars 2015. En l'absence du NCP, qui a cité nombre de contraintes et de préoccupations, notamment le fait que ses principaux représentants étaient pris dans la préparation des élections nationales, et d'autres questions de procédure, le Groupe de haut niveau a suspendu la mise en œuvre de cette initiative. Toutefois, le Comité a tenu des consultations avec les autres parties prenantes qui ont répondu à son invitation. Les opinions exprimées seront prises en compte étant donné que le Groupe de haut niveau planifie ses prochaines étapes.

98. A la suite d'une réunion qu'il a tenu à Khartoum le 9 mai 2015, le Comité préparatoire du Dialogue national, connu sous le G7 + 7, créé en avril 2014, en réponse à l'appel du Président al Bashir en janvier 2014, et qui se compose de partis alliés avec le Gouvernement et les partis d'opposition, a réitéré son engagement pour un dialogue national inclusif. Il convient de noter que certains grands partis d'opposition, comme le Parti national Umma, qui avaient été membres du G7 + 7 dès sa création, se sont retirés du Groupe. Cependant, ce nouveau engagement est un développement important, car certains des membres restants du G7 + 7 avaient déjà suspendu leur participation aux réunions de ce mécanisme depuis janvier 2015. Lors de la réunion du 9 mai 2015, le G7 + 7 a désigné deux de ses membres pour prendre contact avec les mouvements armés au sujet de leur participation au dialogue. Les responsables soudanais ont fait des déclarations en mai 2015 réaffirmant l'engagement du Gouvernement et du NCP au Dialogue national. Ils ont indiqué que le dialogue devrait être lancé juste après la prestation de serment du Président élu Omar Hassan el-Béchir, le 2 juin 2015.

99. Dans l'intervalle, conformément à une invitation pour observer les élections générales, la Commission de l'UA a dépêché une mission d'évaluation pré-électorale, du 1^{er} au 10 mars 2015. L'équipe a rencontré diverses parties prenantes, et a soumis un rapport avec des recommandations qui traduisent des préoccupations et défis de taille liés aux élections. Finalement, le CPS, lors de sa 497^{ème} réunion tenue le 8 avril 2015, a décidé que l'UA devrait envoyer une mission d'observation au Soudan. La Mission d'observation des élections de l'UA (MOEUA), dirigé par l'ancien Président Olusegun Obasanjo, a suivi les élections, qui se sont déroulées du 13 au 15 avril 2015. Tout en notant le faible taux de participation des électeurs, la Mission d'observation a exprimé sa conviction que les élections se sont déroulées paisiblement. La Mission a indiqué que les élections ne devraient pas être un obstacle à l'avancement du dialogue national. Le 27 avril 2015, la Commission électorale nationale (NEC) a annoncé officiellement les résultats proclamant le Président Omar el-Béchir vainqueur de l'élection avec 94,05% des suffrages exprimés.

100. Dans son communiqué du 12 septembre 2014, le CPS a appuyé «les efforts concertés pour résoudre les problèmes nationaux, ainsi que les situations dans les deux régions du Nil Bleu et du Kordofan méridional et au Darfour, dans un cadre commun." C'est dans ce contexte que le Groupe de haut niveau, de novembre à décembre 2014, a facilité trois rounds de négociations entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de Libération du peuple du Soudan- Nord (SPLM/N), sur la base d'un projet d'accord-cadre présenté par le Groupe. La Conférence se souviendra que les parties n'ont pas pu conclure les négociations avec succès, en raison d'un désaccord sur les questions de principe, obligeant ainsi le Groupe à suspendre les pourparlers sur les Deux Régions, le 8 décembre 2014. Le Groupe de haut niveau a depuis continué à interagir avec toutes les parties prenantes en vue d'évaluer les options pour une reprise rapide des négociations sur les deux régions. Dans l'intervalle, aussi bien la situation sécuritaire qu'humanitaire continuent d'être préoccupantes. Il y a près de 378 000 personnes déplacées internes dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional et occidental. Le nombre de personnes de ces régions ayant demandé asile en Éthiopie et au Soudan du Sud est estimé à plus de 270.000.

101. Au Darfour, le Groupe de haut niveau, en coordination et en étroite coopération avec la MINUAD, a lancé des pourparlers entre le Gouvernement et les mouvements armés du Darfour, notamment le Mouvement de libération du Soudan (SLM-MM), dirigé par Minni Minawi, et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), dirigé par Jibril Ibrahim. Le Mouvement de libération du Soudan (SLM-AW), dirigé par Abdul Wahid, a refusé de participer aux négociations. Malheureusement, les parties n'ont pu parvenir à un accord sur l'ordre du jour des négociations et le Groupe de haut niveau a dû suspendre les négociations le 29 novembre 2014. Il n'a pas été possible de tenir à nouveau les négociations au cours de la période sous examen.

102. La situation humanitaire et sécuritaire au Darfour demeure difficile en raison d'une recrudescence récente des violences intercommunautaires entre les tribus Maalia et Rezeigat à l'Est du Darfour, et l'intensification des hostilités entre le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés dans plusieurs régions. Le Gouvernement du Soudan, reconnaissant la gravité de la violence intercommunautaire, a pris des mesures urgentes pour arrêter les affrontements, restaurer la sécurité et contenir les conséquences des affrontements dans tous leurs aspects. Selon les chiffres fournis par OCHA, depuis début 2015 et jusqu'à fin avril 2015, 143.102 nouveaux déplacements ont été signalés par les organisations humanitaires et les autorités locales, en plus des 2,5 millions de personnes déjà déplacées dans les nombreux camps de la région, tandis que plus de 360.000 personnes se sont réfugiées au Tchad. La situation est aggravée par la prolifération des armes, le banditisme, la faiblesse des mécanismes locaux de règlement des conflits et l'absence d'institutions étatiques au niveau local dans de nombreuses régions. Il importe de noter les efforts du Tchad et du Soudan pour assurer la sécurité à leur frontière commune et de se féliciter de la contribution de la Force conjointe mise en place par les deux pays, ainsi que les progrès notables enregistrés sur le terrain.

103. La MINUAD continue de faire face à des défis, s'agissant de l'accès humanitaire. Cette situation est aggravée par les attaques continues contre les Casques bleus. Les 23 et 24 avril 2015, les troupes de la MINUAD qui gardaient un point d'eau à Kass, au Sud Darfour, ont été attaqués par des hommes armés, causant des morts parmi les assaillants armés (4 selon la MINUAD et 7 selon le Gouvernement du Soudan) et plusieurs blessés parmi les soldats de la paix. Cet incident a encore mis à rude épreuve les relations entre le Gouvernement du Soudan et la MINUAD. Le Gouvernement affirmant que les morts étaient des civils non armés, une allégation réfutée par la MINUAD, qui avait réussi à saisir certaines des armes utilisées par les assaillants. Dans un communiqué publié le 27 avril 2015, la Présidente de la Commission a fermement condamné les attaques contre la MINUAD, en soulignant que l'opération est déployée uniquement pour aider à la stabilisation de la région du Darfour, et a regretté les pertes en vies humaines enregistrées au cours de ces incidents. Elle a souligné la nécessité de mener une enquête transparente et équitable sur les incidents, afin de traduire rapidement les coupables en justice. Elle s'est félicitée de l'engagement de la MINUAD à coopérer pleinement avec le Gouvernement, en utilisant les mécanismes convenus, pour éviter la répétition de tels incidents. Elle a réitéré le plein soutien de l'UA à la MINUAD, ainsi que son engagement à travailler avec le Gouvernement du Soudan à la recherche d'une solution durable à la crise au Darfour.

104. La Conférence se souviendra que, le 11 novembre 2014, le Gouvernement du Soudan a écrit aux Nations unies, pour demander l'élaboration d'une stratégie de désengagement de la MINUAD. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2014, une mission conjointe UA-Nations unies d'évaluation de la revue stratégique de la MINUAD a été entreprise pour déterminer l'étendue de la mise en œuvre des trois domaines prioritaires majeurs qui ont été identifiés par la mission d'évaluation UA-Nations unies de décembre 2013, à savoir: la médiation entre le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés non signataires sur la base du DDPD; la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire; et le soutien à la médiation dans les conflits intercommunautaires. En février 2015, un groupe de travail conjoint a été créé par le Gouvernement du Soudan, l'UA et les Nations unies, afin d'élaborer une stratégie pour un désengagement réussi de la MINUAD du Darfour. En mars 2015, le Groupe de travail conjoint a visité l'ensemble des cinq régions du Darfour pour évaluer la situation sécuritaire et humanitaire, et a tenu des réunions en avril et mai 2015. Des consultations sont en cours en vue de parvenir à une position commune et à la finalisation des recommandations à soumettre au CPS et au Conseil de sécurité des Nations unies.

105. La Conférence pourrait exprimer, une fois de plus, le soutien de l'UA à l'initiative de dialogue national et appeler toutes les parties prenantes soudanaises à œuvrer sérieusement à sa mise en œuvre réussie, notamment en mettant l'intérêt suprême de leur pays au-dessus des considérations partisans et personnelles. À cet égard, la Conférence pourrait souligner la pertinence du cadre proposé par le CPS dans le communiqué adopté lors de sa 456^{ème} réunion. La Conférence pourrait appeler les parties aux conflits au Darfour et dans les Deux Régions à faire preuve d'un engagement renouvelé pour parvenir à une cessation des hostilités, afin de faciliter le processus politique. La Conférence pourrait réitérer son plein appui au Groupe de haut niveau, féliciter ses membres pour leurs efforts et leur engagement inlassables et exhorter les parties prenantes soudanaises à coopérer pleinement avec le Groupe. La Conférence pourrait saluer les efforts du Tchad, dans le cadre du processus de réconciliation au Darfour. Enfin, la Conférence pourrait rappeler aux parties leurs obligations qui sont les leurs s'agissant de l'accès aux populations dans le besoin et la facilitation du travail des organisations humanitaires, et appeler la communauté internationale à apporter l'aide humanitaire nécessaire. Cela est d'autant plus urgent que seulement 28% des besoins de financement (1,04 milliard USD) pour aider les personnes les plus vulnérables au Soudan, y compris les personnes déplacées, les réfugiés et les demandeurs d'asile au Soudan et d'autres personnes non déplacées souffrant d'insécurité alimentaire, ont été mobilisés à la mi-mai 2015.

h) Soudan du Sud

106. La période sous examen s'est écoulée sans aucun progrès tangible n'ait été enregistré dans la recherche d'une solution au conflit dévastateur déchirant le Soudan du Sud. La plus grande préoccupation est la poursuite des combats entre les belligérants, à savoir le Gouvernement du Soudan du Sud (GOSS) et le Mouvement de libération du peuple du Soudan de l'opposition (SPLM/IO). Selon le Mécanisme de surveillance et de vérification (MSV) de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) créé en février 2014 pour surveiller les violations de l'Accord de cessation des hostilités de janvier 2014, 39

incidents au total ont été signalés lors de la dernière mise à jour, le 30 avril 2015, causant 43 violations, dont 20 commises par le GoSS et 23 par le SPLM/IO. En mai 2015, la situation a connu une nouvelle escalade, avec les opérations militaires dans les Etats de Unité et du Haut-Nil. A Malakal, les groupes armés se sont affrontés à proximité des sites de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour la protection des civils. Des viols ciblés et des meurtres de civils, y compris d'enfants, auraient été commis.

107. En conséquence, la situation humanitaire s'est encore aggravée. Au 30 avril 2015, 1,52 million de personnes ont été déplacées, tandis que 546 220 se sont réfugiées dans les pays voisins. Près de 118 000 personnes ont cherché refuge dans les sites de protection de la MINUSS. Presque 300.000 personnes ont été affectées par la recrudescence du conflit dans les premiers jours de mai 2015. En outre, les affrontements et l'insécurité continuent de perturber l'action humanitaire et de restreindre les accès routier et aérien. Les besoins de financement du Plan d'intervention humanitaire au Soudan du Sud sont évalués à 1,8 milliards de dollars. À ce jour, un pourcentage limité de l'appel de financement a été reçu.

108. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été enregistré dans les pourparlers politiques sous conduite de l'IGAD. Le 1^{er} février 2015, le Président Salva Kiir Mayardit et le chef du SPLM/IO, Dr. Riek Machar, ont convenu de régler toutes les questions pendantes, y compris le partage du pouvoir, au plus tard le 5 mars 2015, et de mettre en place un gouvernement d'unité nationale de transition le 9 juillet 2015. Le 23 février 2015, la troisième phase des pourparlers sous conduite de l'IGAD a repris à Addis Abéba, après que les parties aux négociations ont terminé les consultations nécessaires avec leurs bases respectives. Le Président Salva Kiir et Dr. Riek Machar ont eu des négociations directes, du 3 au 6 mars 2015, pour discuter des questions essentielles, notamment la structure et le partage des responsabilités et des fonctions du Gouvernement d'unité nationale de transition; la reconstitution de l'Assemblée nationale; les arrangements sécuritaires transitoires et le statut des forces au cours de la période de transition; et la portée et le niveau des réformes institutionnelles. Il n'y a eu accord, et les pourparlers ont été suspendus indéfiniment pour de nouvelles consultations. Au moment de la suspension des pourparlers, le Président de l'IGAD, le Premier ministre Hailemariam Dessalegn de l'Ethiopie, s'est adressé au peuple du Soudan du Sud, exprimant des regrets face à l'absence de progrès dans les pourparlers et promettant de relancer et de réformer les efforts de médiation de l'IGAD, y compris les consultations avec les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD et d'autres partenaires africains et internationaux sur la voie à suivre. Aucune date n'a pas encore été annoncée pour la reprise des pourparlers.

109. Depuis la rupture des pourparlers, le Président de l'IGAD a eu des consultations avec les dirigeants de la région sur une proposition visant à élargir la médiation afin d'y inclure des représentants de l'UA, des Nations unies, de la Troïka (Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et Norvège), de l'UE et de la Chine, pour aider et renforcer le processus en cours. L'équipe de médiation de l'IGAD, pour sa part, a continué à travailler sur un seul projet d'accord qui servira de base pour les futures négociations

110. La Conférence se rappellera que, lors de sa 474^{ème} réunion tenue le 4 décembre 2014, le CPS a décidé de renforcer et d'intensifier le soutien de l'Afrique à l'IGAD et ses efforts de médiation au Soudan du Sud, y compris des consultations avec les dirigeants de la région en vue de la mise en place urgente d'un Comité *ad hoc* de haut niveau de chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, composé d'un représentant de chacune des cinq régions du continent, en vue de renforcer le soutien de l'Afrique à l'IGAD et d'aider les parties et les parties prenantes au Soudan du Sud à parvenir à une paix durable dans leur pays. Lors de sa 494^{ème} réunion tenue le 24 mars 2015, le CPS s'est félicité de l'achèvement par la Commission des consultations au sujet de la composition du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA, afin de renforcer le soutien de l'Afrique à la médiation de l'IGAD. Le CPS a exhorté le Comité *ad hoc* devant comprendre des chefs d'État et de gouvernement de l'Algérie, du Tchad, du Nigeria, du Rwanda et de l'Afrique du Sud, à se réunir, dans les meilleurs délais possibles, pour élaborer ses termes de référence et déterminer son plan de travail en appui à l'IGAD. Le CPS a demandé à la Commission d'apporter tout l'appui nécessaire au Comité *ad hoc*, afin de permettre à l'UA de jouer pleinement son rôle dans la recherche d'une solution durable au conflit au Soudan du Sud. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission était en train de prendre des mesures pour organiser la réunion inaugurale du Comité *ad hoc* de haut niveau, avec la participation des États membres de l'IGAD, en marge de la session ordinaire de la Conférence de l'Union, à Johannesburg.

111. Le CPS et la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD ont, à plusieurs reprises exprimé, leur volonté de mettre en œuvre des sanctions ciblées et d'autres mesures contre les parties qui continueraient de compromettre la recherche d'une solution au conflit et n'honoreraient pas ses engagements. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 3 mars 2015, la résolution 2206 (2015), créant un régime de sanctions, à travers l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, contre les individus et entités responsables, complices ou impliqués, directement ou indirectement, dans des actions ou des politiques qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud. Le Conseil de sécurité a décidé de créer un comité chargé de surveiller la mise en œuvre des mesures envisagées dans la résolution et de dresser la liste des personnes et entités visées par ces mesures.

112. Lors de sa 411^{ème} réunion tenue à Banjul, en Gambie, le 30 décembre 2013, le CPS a demandé à la Présidente de la Commission de créer une Commission d'enquête chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et autres exactions perpétrées pendant le conflit armé au Soudan du Sud et de formuler des recommandations sur les voies et moyens les meilleurs pour assurer l'obligation de rendre compte, la réconciliation et l'apaisement dans et entre toutes les communautés sud-soudanaises. Le rapport de la Commission, tel que finalisé, a été présenté au CPS lors de sa 484^{ème} réunion tenue le 29 janvier 2015. Le CPS, tout en félicitant le Président de la Commission d'enquête, l'ancien Président Olusegun Obasanjo, et ses membres pour le travail difficile et l'engagement dans l'accomplissement de leur mandat, a décidé de reporter l'examen du rapport de la Commission d'enquête à une date ultérieure et de prendre les décisions appropriées conformément aux objectifs énoncés dans le communiqué de Banjul.

113. La Conférence pourrait réitérer la profonde préoccupation de l'UA face à la situation actuelle et à l'absence de volonté politique des parties à mettre fin aux violences et à répondre aux aspirations de leur peuple à la paix et à la sécurité. La Conférence pourrait condamner fermement les violations persistantes de l'Accord de cessation des hostilités et les exactions ciblant la population civile. La Conférence pourrait demander aux parties de s'engager véritablement dans le processus politique et d'apporter la coopération nécessaire aux efforts déployés à cet égard. La Conférence pourrait réitérer sa profonde gratitude à l'IGAD et à son Président, ainsi qu'aux autres chefs d'État et de Gouvernement, pour leur engagement continu et les efforts inlassables. La Conférence pourrait encourager le Comité ad hoc de haut niveau de l'UA à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'accomplissement de son mandat, afin de soutenir et de renforcer les efforts de médiation de l'IGAD. La Conférence pourrait exprimer ses remerciements aux partenaires internationaux pour leur appui et les exhorter à continuer de soutenir les efforts régionaux et continentaux en cours. La Conférence pourrait également réitérer son plein appui au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, ainsi qu'à la MINUSS, et demander aux parties de coopérer pleinement avec ces mécanismes. Enfin, la Conférence pourrait appeler à la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires au Soudan du Sud.

i) Les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud

114. La Conférence se souviendra qu'en septembre 2012, avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, le Soudan et le Soudan du Sud ont signé un accord de coopération fondée sur l'impératif de construire deux États viables. L'accord porte sur plusieurs domaines, y compris les questions frontalières, les arrangements sécuritaires, Abyei et les questions financières et pétrolières. Même si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de coopération, nombre de défis restent à relever.

115. Dans le cadre de la mise en œuvre de «l'Accord sur les questions frontalières», la Commission frontalière conjointe (JBC), suite à sa première réunion, à Addis Abéba, le 21 novembre 2014, s'est réunie sous les auspices du Programme frontière de l'UA et du Groupe de haut niveau, les 7 et 8 février et du 16 au 18 mars 2015, à Juba, au Soudan du Sud, et à Addis Abéba, en Ethiopie, respectivement, pour discuter des options visant à accélérer la démarcation des parties déjà convenues de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Ces réunions ont abouti à la signature, le 18 mars 2015, d'un accord sur la création d'un compte bloqué pour couvrir les coûts de la démarcation de la frontière entre les deux États. La Commission frontalière conjointe a également adopté la liste finale des membres de l'équipe technique conjointe, composée d'un nombre égal de géomètres, de cartographes et d'autres experts compétents de chaque État, tel que proposé par la réunion de la Commission frontalière conjointe de février 2015. La réunion a également examiné et adopté les termes de référence du Comité conjoint de démarcation devant gérer et surveiller l'exercice de démarcation de la frontière. Il a été convenu de tenir les prochaines réunions de la Commission frontalière conjointe et du Comité conjoint de démarcation du 24 au 27 juin et du 29 juin au 2 juillet 2015, respectivement.

116. Toutefois, à la suite des réunions précitées du JBC, le Gouvernement du Soudan a écrit au Groupe de haut niveau pour soulever les difficultés rencontrées dans le processus de règlement des questions frontalières. Parmi ces difficultés essentielles, il convient de citer l'affirmation du Soudan que le Soudan du Sud a complètement changé de position, affirmant que 80% de la frontière, et non plus 18%, faisait l'objet de litige. Avec cette nouvelle position, selon le Soudan, l'avis non contraignant attendu de l'Equipe d'experts de l'UA sur les cinq régions objet de litige identifiés par les deux parties devient alors sans objet. La partie soudanaise a également soulevé d'autres questions relatives aux termes de référence de l'Equipe d'experts de l'UA, et a formulé des propositions sur la voie à suivre concernant l'Equipe, qui ont depuis été communiquées à la partie sud-soudanaise, pour des observations, afin que la question puisse être résolue, sans délai. Il convient de rappeler que l'Equipe d'experts de l'UA a été nommée par la Commission et approuvée par le CPS, en août 2012, pour émettre un avis non contraignant sur le statut des cinq régions contestées, afin de faciliter les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Toutefois, l'équipe d'experts de l'UA n'a pas pu accomplir sa mission, car les parties n'ont pas formulé leurs observations finales.

117. La Conférence se souviendra que, dans leur Accord de juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme politique et de sécurité conjoint (JPSM), le Gouvernement du Soudan et celui du Soudan du Sud se sont engagés à créer une Zone frontalière démilitarisée sécurisée (SDBZ). Dans l'Accord du 30 juillet 2011, le Gouvernement du Soudan et celui du Soudan du Sud ont eu des discussions approfondies sur la création du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (JBVMM) dont le domaine de compétence correspond à la SDBZ. Dans sa résolution 2024 (2011) du 14 décembre 2011, le Conseil de sécurité a chargé la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) d'appuyer le JBVMM. Les parties sont toujours en désaccord sur la ligne médiane et les coordonnées de la carte quadrillée de la SDBZ, créant des difficultés supplémentaires sérieuses pour la conduite des opérations du JBVMM. En janvier et mars 2015, respectivement, le Soudan et le Soudan du Sud ont demandé la tenue, sous les auspices du Groupe de haut niveau, d'une réunion du JPSM, qui ne s'était pas réunie depuis novembre 2014. Ces réunions devaient être l'occasion d'aborder le désaccord sur la ligne médiane de la SDBZ et d'autres questions connexes, au vu notamment des accusations réciproques des parties d'accueillir et de soutenir encore des rebelles de l'autre pays. En avril 2015, la situation s'est dégradée lorsque le Gouvernement du Soudan a accusé le Soudan du Sud de soutenir les rebelles du Darfour.

118. En ce qui concerne Abyei, l'un des principaux développements concerne la réunion du Comité conjoint de surveillance d'Abyei (AJOC) à Addis Abéba, les 29 et 30 mars 2015, sous les auspices du Facilitateur de l'UA, après presque un retard de deux ans. Les parties ont convenu d'organiser un dialogue entre les chefs traditionnels et de faciliter les programmes humanitaires et de relance dans la région d'Abyei. Le Facilitateur de l'UA a saisi l'occasion pour informer les participants des conclusions de la 494^{ème} réunion du CPS tenue le 24 mars 2015. Lors de cette réunion, le CPS a pris note de la fin des travaux du Comité d'enquête mis en place pour faire la lumière sur l'assassinat de chef Koul Deng Koul et d'un membre du personnel de la FISNUA, et a demandé à la Commission d'interagir avec les Parties sur les conclusions et les recommandations de l'enquête, en vue de prévenir la

répétition de tels incidents, soulignant la nécessité de promouvoir la stabilité et la réconciliation dans la région d'Abyei.

119. La période sous examen n'a pas enregistré de progrès dans la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan sur les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité de la région d'Abyei, en particulier ceux relatifs à la création de l'Administration et du Service de police de la région d'Abyei, qui devrait se charger des fonctions de police dans toute la région d'Abyei. Le vide qui en résulte, en termes d'Administration publique et d'Etat de droit, affecte sérieusement la sécurité et la stabilité dans la région et pose des défis supplémentaires à la FISNUA. Le statut définitif de la région reste en suspens. Les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud, qui ont convenu en novembre 2012 de prendre désormais en charge, directement, la question d'Abyei, ne se sont pas encore réunis cette année pour examiner la question.

120. Sur le terrain, la situation reste volatile, marquée par plusieurs incidents sécuritaires survenus au cours des derniers mois, y compris les assassinats, les enlèvements et les vols de bétail dans différents villages, ce qui accroît la tension entre les communautés locales. La FISNUA poursuit l'exercice de son mandat de stabilisation dans la région d'Abyei, y compris à travers l'interaction avec les dirigeants communautaires locaux, la facilitation des migrations pacifiques dans toute la zone, la dissuasion et autres activités connexes. Le 26 février 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 2205 (2015), a prorogé le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 juillet 2015, encouragé la Force à continuer de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans la zone d'Abyei, et exigé des Parties qu'elles coopèrent pleinement avec elle dans l'exercice de son mandat.

121. Le 2 mars 2015, les Ministres délégués du Soudan et du Soudan du Sud en charge de la question du pétrole se sont rencontrés à Juba, afin de discuter des questions relatives à la production de pétrole. Ils ont également saisi l'occasion pour échanger des vues sur l'approche conjointe convenue par les deux pays avec le soutien du Groupe de haut niveau, afin de mobiliser l'aide internationale dans les domaines suivants: aide financière transitoire pour le Soudan, l'aide au développement pour le Soudan du Sud, l'allègement de la dette globale et la levée des sanctions économiques imposées au Soudan. Il convient de rappeler que les parties avaient convenu de créer un comité tripartite, composé de deux représentants du Soudan et du Soudan du Sud et d'un représentant du Groupe de haut niveau, pour élaborer les modalités de mise en œuvre de l'Approche conjointe. Le Comité a tenu sa réunion inaugurale en décembre 2013.

122. La Conférence pourrait encourager les deux pays à accélérer leurs efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de toutes les composantes de l'Accord de coopération de septembre 2012. La Conférence pourrait également les appeler à prendre les mesures nécessaires pour régler la question d'Abyei, à travers la mise en œuvre effective des Arrangements temporaires et d'efforts renouvelés pour régler la question du statut final du Territoire. La Conférence pourrait également appeler la communauté internationale à apporter l'appui nécessaire à l'Approche conjointe. Enfin, la Conférence pourrait féliciter le Groupe de haut niveau pour ses efforts

inlassables, et l'encourager à continuer à apporter son soutien au Soudan et au Soudan du Sud.

j) Burundi

123. La situation au Burundi est caractérisée par une forte tension entre le Gouvernement, d'une part, l'opposition politique et la société civile de l'autre, au sujet des élections générales prévues à partir de juin 2015. La divergence fondamentale porte sur le droit ou non du Président Pierre Nkurunziza à se présenter à l'élection présidentielle de juin prochain. Les dispositions de l'Accord d'Arusha et de la Constitution, qui a découlé des articles 96 et 302 de l'ancienne constitution, qui limitent la Présidence à deux mandats, font l'objet d'interprétations divergentes par les deux parties: alors que le parti au pouvoir estime que la première élection du Président Nkurunziza, en 2005, faite au scrutin indirect, ne doit pas être prise en compte, les opposants sont d'avis que l'actuel mandat du Président est son deuxième mandat et, par conséquent, il doit être son dernier. Outre cette controverse, des informations rapportent que la Ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, intimideraient les opposants. Bien que le Gouvernement a opposé un démenti ferme aux informations sur la distribution d'armes à ces jeunes, de nombreux acteurs nationaux et internationaux n'en continuent pas moins de marquer leur préoccupation.

124. C'est dans ce contexte que l'UA a pris nombre d'initiatives, pour aider les acteurs burundais à engager un dialogue constructif, aplanir leurs divergences et créer les conditions de la tenue des élections libres, transparentes et crédibles et pacifiques, dans l'esprit de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Du 26 au 27 mars 2015, la Présidente de la Commission s'est rendue à Bujumbura, où elle a eu des entretiens avec le Président Pierre Nkurunziza et des membres de son Gouvernement, ainsi qu'avec les autres parties prenantes au processus électoral. Dans tous ses entretiens, la Présidente de la Commission a souligné l'impératif du dialogue pour surmonter les difficultés de l'heure et appelé à la préservation de la paix acquise de haute lutte au Burundi. La Commissaire aux Affaires politiques s'est également rendue au Burundi, du 8 au 10 mars 2015, pour examiner avec les autorités et autres parties prenantes concernées les modalités de l'appui de l'UA au processus électoral. Précédemment, au mois de juin 2014, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité s'était rendu au Burundi pour s'enquérir de la situation et exprimer l'engagement de l'UA à continuer à accompagner les acteurs burundais et à les soutenir dans la recherche d'une solution consensuelle aux défis auxquels ils sont confrontés.

125. Le 25 avril 2015, le Conseil national pour la défense de la Démocratie – Force de défense de la démocratie (CNDD-FDD), parti au pouvoir, a désigné le Président titulaire Pierre Nkurunziza comme son candidat à l'élection présidentielle prévue le 26 juin 2015. Immédiatement après l'annonce du parti au pouvoir, le dimanche 26 avril 2015, à l'instigation de certaines organisations de la société et des partis de l'opposition, des manifestations de rue commençaient dans certains quartiers de Bujumbura. Cela a conduit à une tension accrue dans les rues, marquée par des actes de violence, y compris l'usage excessif de la force par des éléments de la Police nationale, des arrestations, l'émission de mandats d'arrêt contre des responsables de la société civile et de partis d'opposition et la fermeture de plusieurs stations de radio indépendante, dont la Radio publique africaine (RPA). Plusieurs

pertes en vies humaines ont été enregistrées, cependant que de nombreuses autres personnes ont été blessées. Il y a également eu d'importants dégâts aux biens. La situation d'insécurité et de peur, combinée à l'absence d'informations à la suite de la fermeture des radios privées, a poussé sur plus de 110 000 Burundais à fuir vers les pays voisins, en Tanzanie (plus de 76 000), au Rwanda (plus de 26,000) et en RDC (plus de 9 000). Les réfugiés font face aujourd'hui à une nouvelle menace : l'épidémie de choléra qui s'est développée dans les camps de réfugiés en Tanzanie. L'épidémie a déjà fait 31 morts à ce jour et 2 400 réfugiés seraient touchés. La crise actuelle a également aggravé le sort des segments les plus fragiles de la population.

126. Saisi le 28 avril 2014, par un groupe de Sénateurs « aux fins d'une action en interprétation des articles 96 et 302 de la Constitution », la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt affirmant la conformité à la Constitution de la candidature du Président Nkurunziza pour un autre mandat. Cette décision de la Cour constitutionnelle n'a pas mis un terme aux manifestations de protestation et à la violence qui continuent de paralyser la capitale burundaise.

127. Nombre d'efforts internationaux ont été lancés pour aider au règlement de la crise. Aussi bien le CPS que la Présidente de la Commission ont publié plusieurs communiqués sur la question, soulignant l'impératif du dialogue et du consensus pour trouver une solution durable à la crise qui permette de préserver les acquis enregistrés grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation d'août 2000 et de créer les conditions de la tenue d'élections crédibles et transparentes. C'est ainsi que le 9 mai 2015 la Présidente de la Commission a dépêché une mission de haut niveau du Groupe des Sages conduite par Monsieur Edem Kodjo, ancien secrétaire général de l'OUA, et comprenant aussi le Professeur Ibrahima Fall, ancien Ministre des Affaires étrangères du Sénégal. Au cours de son séjour au Burundi, cette mission, outre ses consultations avec les acteurs burundais, s'est associée à l'initiative de médiation lancée, depuis le 5 mai 2015, par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, en vue de dégager un consensus politique autour de l'ensemble des questions liées au processus électoral. Les représentants de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de la Conférence internationale sur la région de Grands Lacs (CIRGL) se sont par la suite joints au groupe de Facilitateurs du dialogue politique.

128. Le 13 mai 2015, et dans le prolongement de la visite à Bujumbura d'une délégation ministérielle de la CAE, le 6 mai 2015, la CAE a tenu un Sommet extraordinaire à Dar-es-Salam, en Tanzanie, afin de trouver une solution à la crise sécuritaire et politique au Burundi. La Présidente de la Commission et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité ont participé au Sommet. Profitant du départ du Président Nkurunziza en Tanzanie pour participer au Sommet, un groupe de militaires a tenté de le renverser. Vite déjouée, cette tentative de coup d'État a davantage compliqué la situation. Outre la condamnation de la tentative de coup d'État, le Sommet de la CAE a appelé au report des élections pour une période n'excédant pas le mandat constitutionnel des autorités actuelles et la cessation de la violence, afin de créer des conditions propices à la tenue de scrutins crédibles et transparents. La Présidente de la Commission et le CPS, ainsi que d'autres membres de la communauté internationale, ont également condamné cette tentative de coup d'État.

129. Dans le prolongement du Sommet, le dialogue politique a repris, le 20 mai 2015 sous la facilitation des Nations unies, de l'UA, de la CAE et de la CIRGL. Cependant, celui-ci fut interrompu à nouveau à la suite de l'assassinat, le 23 mai 2015, de l'opposant politique Zedi Feruzi, le président du parti Union pour la Paix et le Développement (UPD). Le Gouvernement du Burundi a fermement condamné l'assassinat et a demandé aux juridictions compétentes d'ouvrir, en urgence, une enquête pour identifier les auteurs de ce crime et leurs motivations. Cet acte a été condamné par l'ensemble de la communauté internationale. La Présidente de la Commission de l'UA a publié un communiqué de presse, le 24 mai 2015, pour condamner son assassinat. Grâce aux efforts de l'Envoyé spécial des Nations unies, ce dialogue a repris à Bujumbura le 28 mai 2015, mais il a été suspendu par la suite en raison de divergences entre les parties sur les questions liées au droit et libertés politiques garantis par la Constitution. Le 31 mai 2015, l'EAC a tenu un autre Sommet consacré à la situation au Burundi, auquel la Présidente de la Commission a pris part. Le Sommet s'est félicité de la restauration de l'ordre constitutionnel au Burundi à la suite du coup d'Etat du 13 mai 2015, et exprimé sa préoccupation face à l'impasse politique persistante au Burundi. Le Sommet a appelé au report des élections pour une période d'au moins 1 mois et demi, période au cours de laquelle la CAE, à travers son Président en exercice, entreprendra des consultations avec toutes les parties prenantes burundaises sur la voie à suivre. Le Sommet a lancé un appel à toutes les parties à éviter la violence, demandé le désarmement urgent de tous les groupes de jeunes affiliés aux partis politiques et a encouragé le Gouvernement burundais à créer des conditions propices au retour des réfugiés. Le Sommet a lancé un appel à l'UA, aux Nations unies et aux autres partenaires pour qu'ils coopèrent avec la CAE en vue de la réalisation des objectifs fixés. Dans l'intervalle, le Sommet de la CEEAC tenu à N'Djamena, le 25 mai 2015, a également condamné la tentative de coup d'Etat et a appuyé les initiatives régionales et internationales visant à régler la crise. Le Sommet a nommé l'ancien Président du Tchad, Goukouni Weddeye, en tant qu'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, en particulier au Burundi.

130. Pour sa part, le Gouvernement, après avoir décidé de reporter de 10 jours les élections législatives, sur conseil de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), a indiqué que toutes les dispositions seraient prises pour la tenue de ce scrutin à la nouvelle date du 5 juin 2015. Plusieurs bailleurs de fonds ayant décidé de suspendre leur soutien au processus électoral, le Gouvernement compte se donner les moyens d'organiser ces élections à la date prévue, notamment par la mobilisation de ressources internes. A la suite du Sommet de l'EAC tenu le 31 mai 2015, les autorités compétentes burundaises, y compris la Commission électorale, le Sénat, l'Assemblée nationale, ainsi que le Gouvernement, ont initié un processus visant à reporter encore les élections. Un nouveau calendrier électoral se annonce prochainement. Par ailleurs, certains partis politiques ont exprimé leur volonté de reprendre le dialogue avec le Gouvernement, à l'effet de créer les conditions propices à la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques.

131. Au moment de la finalisation du présent rapport, et en application des décisions pertinentes du CPS, la Commission était en train de prendre les dispositions nécessaires en vue de renforcer le Bureau de l'UA à Bujumbura, pour lui permettre de mieux suivre l'évolution de la situation et d'apporter le soutien nécessaire au dialogue entre les acteurs burundais. Des dispositions sont également

en train d'être prises en vue du déploiement d'observateurs des droits de l'homme et d'autres personnels civils, pour surveiller la situation des droits de l'homme sur le terrain, rendre compte des violations des droits humains et du droit international humanitaire, et entreprendre des actions visant à prévenir et à résoudre les conflits au niveau local.

132. La Conférence pourrait exprimer sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut au Burundi, qui porte en elle le danger d'une violence à grande échelle qui pourrait compromettre durablement la paix et la sécurité dans ce pays et affecter gravement la sécurité et la stabilité régionale. La Conférence pourrait fermement condamner tous les actes de violence commis au Burundi, ainsi que la tentative de coup d'Etat du 13 mai 2015. La Conférence pourrait souligner que seuls le dialogue et le consensus, dans le respect de l'Accord d'Arusha et de la Constitution du Burundi, permettront de trouver une solution durable à la crise, et appeler les acteurs burundais à apporter leur entière coopération aux efforts que déploient à cet effet l'EAC, la CIRGL, l'UA et les Nations unies, avec le soutien du reste de la communauté internationale. La Conférence pourrait réaffirmer la nécessité du respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. A cet égard, la Conférence pourrait appuyer pleinement le communiqué adopté par le Sommet extraordinaire de la CAE du 31 mai 2015. La Conférence pourrait réaffirmer la nécessité du respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Conférence pourrait exprimer son appréciation aux pays abritant des réfugiés burundais pour leur hospitalité et lancer un appel en vue de la mobilisation du soutien requis pour leur venir en aide.

k) République démocratique du Congo et la Région des Grands Lacs

133. La mise en œuvre des engagements contenus dans le Cadre pour la paix, de sécurité et de coopération (PSC) pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région des Grands Lacs, malgré quelques signes encourageants, reste encore confrontée à des difficultés persistantes. Il s'agit des questions pendantes relatives à la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi de décembre 2013 sur le Dialogue de Kampala entre la RDC et le M23, ainsi que de la lenteur des progrès dans la neutralisation des groupes armés à l'Est de la RDC et le renforcement de la confiance dans la région.

134. La présence continue de groupes armés à l'Est de la RDC et la situation sécuritaire en général dans la région constituent de sérieux défis. Plusieurs incidents sont survenus au cours des dernières semaines, impliquant des attaques contre les civils et les forces des Nations unies. Le 5 mai 2015, deux soldats de la paix de la MONUSCO ont perdu la vie dans une embuscade survenue le lendemain lorsqu'un hélicoptère transportant le Commandant de la Force a été atteint par des tirs dans la même région. Le 12 mai 2015, cinq civils ont été tués dans une nouvelle attaque imputée aux Forces démocratiques alliées (ADF) près de Beni, dans le nord Kivu.

135. Le Sommet extraordinaire de la CIRGL tenu à Luanda, en Angola, le 18 mai 2015, a été l'occasion d'examiner la situation globale dans la région des Grands Lacs et, en particulier, les efforts visant à neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les autres forces négatives opérant à l'Est de la RDC. Le Sommet a encouragé le Gouvernement de la RDC à poursuivre l'offensive militaire, annoncée en janvier et lancée en février 2015, avec un accent particulier

sur la neutralisation des structures de commandement des FDLR. Du fait de l'importance que revêtent la coopération et le partenariat entre la MONUSCO et les Forces armées de la RDC (FARDC) dans la lutte contre les FDLR et d'autres groupes armés, La CIRGL a encouragé le Gouvernement de la RDC à travailler en étroite collaboration avec la MONUSCO, afin de maintenir la pression sur les FDLR et toutes les autres forces négatives et groupes armés opérant dans l'Est de la RDC. Les négociations se poursuivent entre le Gouvernement de la RDC et les Nations unies, afin de reprendre les opérations militaires conjointes contre les FDLR. Il convient de noter que, le 14 mai 2015, le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO ont lancé l'évaluation conjointe telle que requise par la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, et ont convenu d'entretenir un dialogue stratégique sur la stratégie de désengagement. Des équipes d'évaluation conjointes ont été déployées dans l'Est de la RDC. La RDC a demandé qu'une solution permanente soit trouvée s'agissant des éléments des FDLR qui se sont rendus dans le Nord et le Sud Kivu, ainsi que dans la région de Kisangani.

136. Concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, les Gouvernements de la RDC et du Rwanda ont tenu des consultations à Kigali, du 20 au 24 avril 2015, pour discuter des modalités de rapatriement des anciens membres du M23 du Rwanda et du retrait de leurs équipements militaires de ce pays. Il a été convenu que les deux pays et les Nations unies mettraient à disposition des experts militaires, afin de définir conjointement de la voie à suivre en ce qui concerne les anciens combattants candidats au rapatriement volontaire et leurs armes. De nouvelles consultations sont encore nécessaires entre les deux délégations pour élaborer un plan opérationnel détaillé du processus de rapatriement. En ce qui concerne l'Ouganda, à ce jour, 198 des 1400 combattants entrés en Ouganda ont été rapatriés. Les Gouvernements de la RDC et de l'Ouganda ont demandé qu'une option vers un pays tiers devra être envisagée, dès que possible, pour ceux qui ne veulent pas être rapatriés, afin d'éliminer toute source de méfiance entre les pays et d'alléger la contrainte sur les ressources engendrée par la présence des anciens combattants du M23 dans les pays voisins. Lors de son Sommet du 18 mai, la CIRGL a demandé la mise en place de mécanismes, comprenant la RDC, l'Ouganda, le Rwanda, l'UA, la CIRGL et les Nations unies, pour accélérer le rapatriement des anciens combattants du M23, dans un délai de trois mois.

137. La coopération économique et le développement social sont essentiels au renforcement de la confiance et de la stabilité. La Conférence sur l'investissement du secteur privé se tiendra en février 2016. Elle permettra de mettre en exergue le vaste potentiel pour un investissement responsable, le développement et la prospérité dans la région des Grands Lacs, et d'encourager l'investissement dans la région en vue de créer des emplois pour les femmes et les jeunes, ainsi que le renforcement des liens économiques transfrontaliers régionaux. Les 29 et 30 avril 2015, une consultation régionale à laquelle ont participé des acteurs de la société civile de sept pays des Grands Lacs s'est tenue à Entebbe, en Ouganda. L'objectif était de renforcer l'engagement de la société civile en faveur du Cadre / PSC, et de renforcer la confiance transfrontalière. La plate-forme des femmes a également tenu sa réunion inaugurale des bénéficiaires à Goma du 13 au 15 mai 2015.

138. A la suite de la 5^{ème} réunion du Mécanisme régional de surveillance (ROM) tenue à Addis Abéba, le 31 janvier 2015, les Nations unies et l'Union africaine ont examiné les moyens de relancer la mise en œuvre du Cadre/PSC et ses structures

de gouvernance, à savoir le ROM et le Comité technique d'appui (TSC). À cette fin, l'UA et les Nations unies, en leur qualité de co-présidents du ROM, envisagent d'interagir avec les autres garants du Cadre/ PSC sur la meilleure voie à suivre.

139. La Conférence pourrait réitérer son appui au Cadre de PSC et souligner la nécessité d'un engagement et d'efforts renouvelés pour assurer sa mise en œuvre effective. À cet égard, la Conférence pourrait souligner, une fois encore, l'impératif de neutraliser les FDLR et toutes les autres forces négatives et groupes armés. La Conférence pourrait également souligner l'importance que revêt la création d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes, tout en s'assurant, parallèlement, que ceux qui ont perpétré des atrocités soient traduits en justice. La Conférence pourrait exprimer son appui aux efforts déployés actuellement par l'UA et les Nations unies pour relancer la mise en œuvre du Cadre / PSC et ses structures de gouvernance. La Conférence pourrait encourager le Gouvernement de la RDC à mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Nairobi qui a couronné le Dialogue de Kampala.

I) République centrafricaine

140. Le fait majeur au cours de la période sous examen a porté sur la tenue, à Bangui, du 4 au 11 mai 2015, du Forum national de réconciliation, étape cruciale dans le processus de stabilisation de la RCA et de parachèvement de la transition lancée le 18 août 2013. Lors de sa 7^{ème} réunion tenue à Brazzaville le 16 mars 2015, le Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA), qui est co-présidé par la Commission de l'UA et la République du Congo, avait pris note de la mise en place d'une commission préparatoire, l'exhortant à promouvoir, autant que possible, une participation inclusive. Dans le prolongement des conclusions de cette réunion, le Groupe de coordination pour la préparation et le suivi des réunions du GIC-RCA (G8-RCA), présidée par le Représentant spécial de l'UA et comprenant les Nations unies, la CEEAC, la Banque mondiale, l'UE, les Etats unis d'Amérique, France, la République du Congo), a œuvré étroitement avec les acteurs centrafricains en vue d'assurer la tenue réussie du Forum, notamment à travers l'appui apporté aux consultations populaires à la base organisées dans les 16 préfectures du pays, entre janvier et mars 2015.

141. Le Forum de Bangui a mobilisé plus de 500 participants et délégués représentant les partis politiques, les groupes politico militaires, les femmes, les jeunes, les 16 préfectures du pays, les groupes religieux, la diaspora, les syndicats, le patronat et l'ensemble des groupes socio-professionnels du pays. La cérémonie d'ouverture du Forum a eu lieu en présence du Président Denis Sassou Nguesso, Médiateur international dans la crise centrafricaine, et du Premier Ministre du Tchad, représentant spécial du Président Idriss Deby Itno, en sa qualité de Président en exercice de la CEEAC. Plusieurs représentants de la communauté internationale, y compris l'UA, ont pris part au Forum. Il convient de relever le soutien important apporté par le G8 RCA à la préparation et à l'organisation de ses assises. Le Professeur Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et vice-Médiateur, a présidé les travaux.

142. Le Forum s'est déroulé tant en séances plénières et en groupes de travail portant sur les thèmes suivants : "Paix et Sécurité", "Gouvernance", "Justice et Réconciliation" et "Développement socio-économique". Les participants ont adopté un *Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction* ainsi qu'un *Accord sur les principes de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement DDRR et d'intégration dans les corps en uniforme de l'Etat centrafricain*, signé par le Gouvernement de transition et les groupes armés. Par ailleurs, conformément à l'article 102 de la Charte constitutionnelle de transition, les participants sont convenus de solliciter de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC une prolongation de la durée de la transition afin de permettre la préparation et la tenue des élections dans les meilleures conditions ; ces scrutins devaient initialement avoir lieu avant le 15 août 2015. Il convient de noter que la 7^{ème} réunion du GIC-RCA avait demandé aux autorités de la transition ainsi qu'à l'Autorité nationale des Elections (ANE), de prendre les dispositions urgentes requises pour accélérer le processus électoral et faciliter la tenue des élections dans les délais convenus. De même, un appel avait été lancé pour la mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur du processus électoral. Au moment de la finalisation du présent rapport, le budget prévisionnel pour les élections s'élevait à 43 483 745 dollars américains ; les contributions reçues s'élevaient à 10 606 868 dollars américains. Pour sa part, la 16^{ème} session ordinaire de la CEEAC tenue à Ndjamena, le 25 mai 2015, sous la présidence du Président Idriss Déby Itno, a autorisé la prolongation technique de la transition afin de permettre aux autorités de la transition d'organiser des élections crédibles et transparentes avant la fin de l'année 2015.

143. D'autres recommandations ont été faites par le Forum. Elles portent sur la moralisation de la vie politique et le contenu de la nouvelle Constitution en cours d'élaboration ; la levée de l'embargo sur les armes afin de permettre un redéploiement des Forces armées centrafricaines (FACA) sur l'ensemble du territoire ; l'exploitation équitable et transparente des ressources minières et naturelles du pays ; la mise en place d'une Commission Justice, Vérité et Réparation et Réconciliation ; ainsi que l'officialisation et l'inscription des deux principales fêtes musulmanes dans le calendrier national des jours fériés. Dans son allocution de clôture, la Chef de l'Etat de la transition, Catherine Samba-Panza, s'est engagée à mettre sur pied le mécanisme de mise en œuvre et de suivi des recommandations et des résolutions que les délégués veulent contraignantes.

144. Le Forum s'est tenu dans un contexte marqué par une situation sécuritaire et humanitaire toujours préoccupante, ainsi que l'avait noté la 7^{ème} réunion du GIC-RCA. Les groupes armés continuent d'être actifs dans plusieurs régions du pays et de commettre des actes de violences. La mise en œuvre de l'Accord sur le DDRR, signé à l'issue du Forum de Bangui, devrait permettre d'améliorer la sécurité sur le terrain. Le nombre de personnes déplacées au niveau national s'élève à 436 300, dont 45 000 répartis dans 34 sites à Bangui. Un mouvement temporaire de retours est enregistré à l'Ouest du pays, dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham Pendé et à Bangui. Mais la situation d'ensemble reste très préoccupante. La moitié de la population, soit 2.7 millions de personnes, a ont besoin d'une assistance humanitaire. Les besoins de financement pour le plan de réponse humanitaire s'élève à 613 millions de dollars pour 2015. A la mi-mai 2015, seul un montant de 110 millions de dollars avait été reçu, soit 18% des besoins. L'accès des acteurs humanitaires dans les provinces reste toujours entravé par les groupes armés qui

continuent de contrôler plusieurs zones du pays. Le Forum de Bangui a recommandé un désarmement immédiat des groupes armés, la libre circulation des personnes, la levée des barrières et le respect du droit humanitaire.

145. La situation économique et financière a connu une certaine amélioration. Celle-ci est imputable au retour progressif de la sécurité à Bangui, ainsi qu'à la sécurisation du corridor reliant Bangui à la frontière du Cameroun. Lors de sa 7^{ème} réunion, le GIC-RCA a appelé les autorités de la transition à rapidement mettre en œuvre les réformes relatives aux finances publiques et à redynamiser le cadre permanent de concertation entre les secteurs public et privé. Le GIC-RCA a exhorté les partenaires internationaux à fournir un appui budgétaire supplémentaire, pour combler le déficit actuel, qui s'élève à 60 milliards de francs CFA.

146. Les efforts pour coordonner les membres de la communauté internationale en appui à la transition en RCA se sont poursuivis. Lors de sa réunion de Brazzaville du 16 mars, le GIC-RCA, ayant salué l'engagement des autorités de transition de la RCA, les a exhortées à persévérer dans leurs efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance, ainsi que la réconciliation nationale, sans pour autant sacrifier la recherche de la vérité sur les crimes passés et la lutte contre l'impunité. La réunion a insisté sur le respect de la Charte constitutionnelle de la transition, notamment sur la question de l'inéligibilité des acteurs politiques frappés par les sanctions prises par le CPS et le Conseil de sécurité, ainsi que des autorités de transition. La question du DDR et de la réforme du secteur de la sécurité a également été abordée.

147. La Commission a poursuivi son soutien au processus de transition. Outre l'appui apporté à la tenue du Forum, ainsi que l'organisation des rencontres du GIC-RCA, elle a entrepris nombre d'activités. Il convient de relever à cet égard l'organisation, conjointement avec le Secrétariat général de la CEEAC, à Bangui, du 12 au 13 mai 2015, d'une rencontre des femmes centrafricaines pour le développement d'une feuille de route prenant en compte la dimension genre dans l'application des recommandations issues du Forum de Bangui". Par ailleurs, la Commission poursuit la mise en œuvre du projet d'appui à la prévention et à la réponse aux violences sexuelles en RCA» conduit sur le terrain, depuis novembre 2014, par une ONG africaine "Médecins d'Afrique (MDA)", et destiné à apporter un soutien à 1000 victimes de violences sexuelles, majoritairement des femmes et des enfants, dans les districts de Paoua, Kaga-Bandoro et Bangui. Le projet a permis de réhabiliter deux centres de santé à Paoua et Kaga Bandoro et de fournir du matériel médical d'urgence et des kits médicaux, ainsi que d'apporter un soutien psychologique aux victimes des violences. Enfin, la Commission est en train de finaliser les arrangements nécessaires pour le décaissement d'une contribution financière de 500 000 dollars américains en appui au processus électoral.

148. Avec la tenue du Forum national de Bangui, une étape importante a été franchie dans le processus de transition et de stabilisation de la situation en RCA. Il importe que toutes les parties prenantes centrafricaines s'attèlent résolument à la mise en œuvre des recommandations du Forum. La Conférence pourrait se féliciter de cette évolution positive et encourager les acteurs centrafricains à persévérer dans leurs efforts. Il importe également que la Conférence réaffirme la nécessité d'accélérer le processus électoral et de respecter les dispositions de la Charte constitutionnelle de la transition, notamment celles relatives à l'inéligibilité des responsables de la transition et des individus frappés par des sanctions

internationales. La Conférence pourrait réitérer son appréciation aux pays de la région et à la CEEAC, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et internationaux, pour le soutien apporté à la RCA et les exhorter à continuer à se montrer solidaire avec ce pays. Enfin, la Conférence pourrait encourager la Commission, notamment à travers la MISAC, à continuer à soutenir le processus en cours en RCA.

m) Armée de résistance du Seigneur

149. L'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) constitue toujours une menace importante à la paix et à la stabilité régionale. Elle continue de piller, de tuer, d'enlever et de provoquer le déplacement de populations civiles dans les zones reculées du Sud-est de la RCA et du Nord-est de la RDC. Ses activités s'étendent également à l'espace de la frontière entre les trois, la RCA, le Soudan du Sud et le Soudan, où Joseph Kony, le chef du groupe, et d'autres hauts commandants ont trouvé un refuge. Les activités de la LRA en RDC sont concentrées dans les zones à l'Ouest du parc national de la Garamba, s'étendant à la frontière de la RCA, où les différents groupes dissidents s'adonnent au braconnage des éléphants pour l'ivoire, attaquent et pillent des villages pour s'approvisionner en denrées essentielles, et enlèvent des civils comme des butins. Le groupe continue de commettre des exactions comme l'esclavage sexuel à l'encontre des femmes et des filles, et de forcer encore les personnes enlevées, y compris les enfants, à commettre des crimes et aux travaux forcés pour soutenir les commandants de la LRA.

150. Afin de maintenir la dynamique actuelle contre la LRA, l'Envoyé spécial de l'UA pour la question de la LRA, le Général Jackson Kiprono Tuwei, a entrepris une visite sur le terrain au Quartier général de secteur de la Force régionale d'intervention (FRI), le 26 mars 2015, à Yambio, au Soudan du Sud, où il a supervisé le transfert de commandement de la FRI, et a mené d'autres activités visant à améliorer l'efficacité des opérations de lutte contre la LRA. Il a également visité les secteurs de la FRI à Nzara (Soudan du Sud), Obo (RCA) et Dungu (RDC), le 27 mars 2015, pour évaluer les efforts en cours contre la LRA. Dans le cadre de la collaboration Nations unies-UA sur la LRA, l'Envoyé spécial de l'UA et le Représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique centrale, Professeur Abdoulaye Bathily, ont entrepris une visite conjointe en Ouganda, du 20 au 22 avril 2015, afin de consulter les autorités compétentes et d'autres parties prenantes sur la mise en œuvre du mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA (ICR-LRA). Des efforts ont également été déployés en direction de la communauté internationale, afin de maintenir son soutien à l'ICR-LRA.

151. Dans l'intervalle, sur le front militaire, tous les contingents de la FRI, à l'exception de celui la RCA, mènent des opérations offensives contre la LRA en RCA et en RDC, avec l'appui des forces spéciales américaines. Les opérations coordonnées et simultanées qui ont commencé en avril 2015, le long des frontières de la RCA et de la RDC et celles de la RDC et du Soudan du Sud, ont intensifié la pression sur la LRA, ciblant en particulier la direction du groupe. Les opérations se concentrent également sur la protection des civils et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations vulnérables dans les zones affectées. La LRA a été considérablement affaiblie et forcée à adopter une posture de survie, ce qui a réduit relativement ses actes de violence contre les civils et créé un environnement favorable pour l'acheminement en toute sécurité de l'assistance humanitaire aux populations vulnérables dans les zones touchées. Avec la récente confirmation de

l'identité d'Okot Odhiambo, ancien commandant de la LRA, grâce à des tests d'ADN effectués sur ses restes qui ont été exhumés en RCA, Joseph Kony reste désormais le seul survivant parmi les hauts responsables de la LRA. Il résiste en essayant de réorganiser la structure de commandement de la LRA.

152. Malgré les énormes progrès réalisés, la LRA pourrait exploiter nos insuffisances pour continuer à survivre et à étendre ses opérations en RCA et en RDC. L'existence de larges zones échappant au contrôle des gouvernements de ces pays pourraient offrir des opportunités à Kony pour se réorganiser et reprendre les attaques à grande échelle contre les civils, comme on l'a vu dans le District de Haut Uélé en RDC, et dans les parties Sud-Est de la RCA. Il pourrait également essayer de sceller une alliance opportuniste avec des groupes à tendance extrémiste.

153. Dans ce contexte, la Conférence pourrait se féliciter des progrès réalisés dans l'élimination de la LRA, encourager les pays membres de l'ICR-LRA à continuer à faire preuve du même engagement dans la poursuite des objectifs fixés et appeler à un soutien accru aux contingents de la FRI. La Conférence pourrait également souligner la nécessité d'accélérer les efforts visant à réhabiliter les zones et les populations affectées.

n) Boko Haram

154. La dernière session ordinaire de la Conférence de l'Union s'est tenue dans le contexte du communiqué de la 484^{ème} réunion du CPS tenue le 29 janvier 2015, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, sur la menace posée par le groupe terroriste Boko Haram. Dans ce communiqué, le CPS a autorisé le déploiement de la FMM créée par les États membres de la CBLT et le Bénin pour l'éradication de Boko Haram, pour une période initiale de douze mois et avec un effectif qui pourrait aller jusqu'à 7.500 militaires et autres.

155. La période sous examen a été marquée par des efforts soutenus pour rendre opérationnel la FMM. Dans le cadre du suivi des conclusions de la réunion ministérielle de Niamey du 20 janvier 2015, qui a regroupé les États membres de la CBLT et le Bénin, et du communiqué du CPS du 29 janvier 2015, la Commission a organisé une réunion d'experts pour finaliser le concept d'opération (CONOPS) de la FMM et d'autres documents connexes. La réunion s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun, du 5 au 7 février 2015, et a regroupé des experts des États membres de la CBLT et du Bénin, de l'UA, des mécanismes régionaux et des partenaires compétents. Les experts ont élaboré et adopté le CONOPS de la FMM. La zone d'opération de la FMM englobe diverses régions dans les pays affectés, au sein desquelles les contingents de la FMM peuvent opérer librement. Une zone d'intérêt plus étendue que la zone d'opérations, a également été définie. Le Concept de soutien à la mission dépend de la fourniture de services intégrés à la FMM par les États membres de la CBLT et le Bénin. Par ailleurs, la Commission et la CBLT créeront une cellule stratégique responsable de la coordination et de la gestion d'un soutien complémentaire à la FMM. Nombre de structures ont été convenues en ce qui concerne le commandement, le contrôle et la coordination. Il a été convenu d'établir le Quartier général opérationnel de la FMM à N'Djamena, au Tchad, qui a été inauguré le 25 mai 2015. La FMM opère sous une structure centrale de commandement et de contrôle des États membres de la CBLT et du Bénin sous

l'autorité d'un commandant de la Force. Une réunion de suivi de la planification s'est tenue à N'Djamena, du 23 au 27 février 2015, pour élaborer le CONOPS de niveau opérationnel. Du 20 au 24 mai 2015, les experts des Etats membres de la CBLT et du Bénin, de l'UA et des partenaires se sont réunis à Ndjamena, pour finaliser les documents opérationnels supplémentaires de la FMM. Dans le même temps, lors de sa réunion du 3 mars 2015, le CPS a approuvé le concept d'opération stratégique. Il a également autorisé l'augmentation l'effectif de la force de la FMM de 7500, initialement, à 10.000 soldats et autres personnels.

156. Au cours de la période sous examen, des progrès importants ont été accomplis en vue de la neutralisation du groupe terroriste Boko Haram. Les pays de la région ont récupéré nombre de localités précédemment occupées par Boko Haram et sauvé des centaines de civils, dont des femmes et des enfants, qui ont été enlevés par le groupe. Toutefois, le Boko Haram a poursuivi ses attaques contre les civils et les forces de défense et de sécurité au Nigeria, ainsi que dans les pays voisins. En fin avril 2015, Boko Haram a attaqué un contingent nigérien déployé sur l'île de Karamga, sur le lac Tchad, tuant un certain nombre de soldats et blessant beaucoup d'autres.

157. Le 16 février 2015, une session extraordinaire du Conseil de paix et de sécurité (COPAX) de la CEEAC s'est tenue à Yaoundé afin d'adopter une stratégie régionale de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. L'UA a participé à la réunion. Le Sommet a décidé de fournir au Cameroun et au Tchad une aide d'urgence, y compris des ressources financières d'un montant de 50 milliards de francs CFA. Il a également exprimé l'engagement de la CEEAC à coopérer pleinement et à tous les niveaux avec la CEDEAO, y compris l'organisation d'une réunion au sommet entre les deux organisations, afin d'adopter une stratégie commune de lutte contre Boko Haram. Il convient également de noter que le Nigeria a annoncé une contribution de 100 millions de dollars dans le cadre de la CEDEAO, afin de contribuer à la lutte contre Boko Haram.

158. Dans son communiqué du 3 mars 2015, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies, suite à l'approbation du CONOPS stratégique de la FMM, à adopter d'urgence une résolution, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui approuve le déploiement de la FMM et permette de lui fournir un appui durable, souple et prévisible. Nombre de mesures de suivi ont été prises à cet égard aussi bien par la Commission que par les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3). Finalement, il a été convenu de mettre le processus en attente d'un examen plus approfondi par le CPS sur la base des recommandations formulées par le CPS. En réponse à l'appel du CPS, le Royaume-Uni a mis à disposition contribution de 8 millions de dollars en appui à la FMM. La Commission a initié des discussions avec l'UE en ce qui concerne la mise à disposition d'un financement d'un montant de 50 millions d'euros en appui à la FMM, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique. Par ailleurs, et dans le cadre de son soutien aux pays affectés, le Commissaire à la paix et à la sécurité, conjointement avec les représentants spéciaux des Nations unies pour l'Afrique centrale et occidentale, a entrepris une visite dans la région du 26 au 29 mai 2015. Il a saisi l'occasion, conjointement avec le Secrétaire exécutif de la CBLT, pour inaugurer le Quartier général de la FMM.

159. La Conférence pourrait réaffirmer la ferme condamnation par l'UA des atrocités commises par le groupe terroriste Boko Haram et la solidarité avec les gouvernements et les peuples des pays affectés. La Conférence pourrait féliciter les États membres de la CBLT et le Bénin pour leur engagement en faveur d'une approche coordonnée et régionale en vue de neutraliser le groupe terroriste Boko Haram, et saluer, à cet égard, de l'adoption du CONOPS de la FMM et d'autres efforts ultérieurs. La Conférence pourrait les encourager à poursuivre leurs efforts en vue de la pleine opérationnalisation de la FMM. La Conférence pourrait exprimer sa gratitude à la CEEAC et au Nigeria pour leur contribution financière à la lutte contre Boko Haram, ainsi qu'à l'UE et au Royaume-Uni pour leur précieux soutien, et appeler à un appui supplémentaire aux efforts en cours. La Conférence pourrait souligner la nécessité, en complément aux opérations militaires et sécuritaires indispensables, d'efforts soutenus en vue de l'amélioration des moyens de subsistance, d'éducation et de création d'emplois, ainsi que la protection des droits de l'homme, afin de faire face efficacement à la menace posée par Boko Haram.

o) Côte d'Ivoire

160. La situation politique en Côte d'Ivoire poursuit ses progrès en vue d'une normalisation durable. Le dialogue entre le pouvoir et l'opposition, qui avait connu des difficultés liées à la détention de certaines personnalités de l'ancien Gouvernement en vue de leur jugement, a repris dans la perspective de l'élection présidentielle d'octobre prochain. En prévision de ce scrutin, le Gouvernement a décidé, en avril 2015, de mettre en place un dispositif de financement des partis politiques. La Commission électorale indépendante (CEI) regroupe les représentants des forces vives et bénéficie, à ce titre, d'un large consensus. La situation sécuritaire s'est significativement améliorée. Cette évolution a permis à l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de réduire ses effectifs, dans la perspective d'un retrait progressif. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) a connu des avancées notables. Plus de 46 000 ex-combattants, soit 62% de l'effectif recensé, sont insérés dans la vie socio-économique. Le processus devrait être parachevé en juin 2015. Des progrès encourageants sont accomplis, s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité. Des avancées importantes continuent d'être enregistrées sur la voie de la réconciliation nationale. Enfin, l'économie ivoirienne continue d'enregistrer une forte croissance.

161. La Conférence pourrait se féliciter de l'évolution positive continue de la situation en Côte d'Ivoire et encourager les autorités et autres acteurs ivoiriens à persévérer dans leurs efforts. De façon plus spécifique, la Conférence pourrait souligner l'importance que revêtent les élections d'octobre prochain et la nécessité, pour l'ensemble des acteurs ivoiriens, d'œuvrer à leur organisation réussie.

p) Liberia

162. La situation au Libéria a été dominée par les efforts pour contenir, prévenir et se rétablir de l'épidémie d'Ebola (EVE) qui menaçait de compromettre gravement les progrès accomplis dans la reconstruction et le redressement post-conflit. Les efforts déployés ont permis au Libéria d'être déclaré exempt d'Ebola le 9 mai 2015. L'UA, à travers sa Mission de soutien contre Ebola (ASEOWA), déployée en septembre 2014, a largement contribué à ces progrès. Au total, l'UA a mobilisé 822 travailleurs

bénévoles de la santé en provenance de plusieurs pays africains, dont la RDC, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda. L'ASEOWA a formé 2,227 personnels médicaux locaux et internationaux au traitement du virus Ebola. Dans les pays voisins, la Sierra Léone et Guinée, les conditions se sont améliorées de façon similaire et il est espéré qu'ils pourront parvenir à l'éradication du virus mortel.

163. Les efforts de redressement post-Ebola se poursuivent au Libéria, afin de réorganiser l'économie et de remettre sur les rails tous les secteurs, notamment la santé. Les efforts de consolidation de la paix et de construction de l'État ont également repris, alors que les partenaires internationaux ont commencé à apporter une assistance au développement post-Ebola au Gouvernement du Libéria. Certaines compagnies aériennes internationales, telles que Air Ivoire et Kenya Airways ont également repris ou lancé leurs activités et d'autres devraient suivre bientôt. Depuis mars 2015, le Gouvernement a mis en place un programme de stabilisation et de relance économique, qui est une stratégie de relance économique, sociale et de la santé post-Ebola, également axée sur la remise en marche de son Agenda à moyen terme et à long termes pour le Programme de développement pour la transformation. Il a également repris ses efforts de réconciliation nationale et le processus de révision de la constitution.

164. Par ailleurs, le processus de retrait de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL), qui sera parachevé en juillet 2016, est en cours. À ce jour, tous les personnels militaires seraient complètement retirés, laissant derrière eux, la composante de police et le personnel administratif comptant un total de 3750 personnels, jusqu'au moment où le Libéria serait jugé complètement stable, sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité des Nations unies. La MINUL et le Gouvernement du Libéria ont mis en place des plans et des programmes conjoints pour faciliter une transition réussie. L'appui des partenaires internationaux à cet égard serait, cependant, utile pour assurer une transition pacifique, et maintenir un climat politique, économique et social stable pour les élections générales de 2017.

165. La Conférence pourrait se féliciter de la fin de l'épidémie à virus Ebola au Libéria, féliciter les autorités nationales et leurs partenaires, y compris l'UA et d'autres acteurs internationaux, pour le soutien apporté. La Conférence pourrait demander à la communauté internationale d'accroître son soutien au Libéria afin de lui permettre de consolider les acquis et de se rétablir pleinement des conséquences de l'épidémie d'Ebola. Enfin, la Conférence pourrait appeler les parties prenantes libériennes à ne ménager aucun effort pour créer les conditions propices à la tenue réussie des élections générales de 2017.

q) Guinée

166. La situation en Guinée est marquée par la controverse qui oppose le Gouvernement à l'opposition au sujet du calendrier pour les élections présidentielles et communales. À cet égard, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a indiqué que, si les conditions étaient réunies, elle pourrait organiser les élections locales. Mais considérant les difficultés, elle a préféré reporter les élections locales à 2016. L'opposition, soutenant que les conseillers communaux actuels sont proches du pouvoir, dit craindre qu'ils influent sur la conduite du scrutin présidentiel si celui-ci venait à être organisé avant les élections

communales. Le Gouvernement réfute cet argument, mettant en relief le fait que l'opposition a remporté toutes les cinq communes de la capitale Conakry lors des élections législatives avec les mêmes conseillers communaux et qu'il importe de tenir les élections présidentielles à temps pour éviter un vide constitutionnel.

167. Ce désaccord a donné lieu à des manifestations de l'opposition et à des affrontements avec les forces de l'ordre, qui ont fait plusieurs morts au sein de l'opposition et blessés aussi bien parmi les manifestants qu'au sein des forces de l'ordre. En outre, depuis avril 2015, l'opposition boycotte les travaux de l'Assemblée nationale. Le 8 mai 2015, le Président Alpha Condé a rencontré la Coordinatrice nationale de la mouvance au pouvoir, Madame Nantou Cherif, puis, le 20 mai 2015, le chef de file de l'opposition, M. Cellou Dalein Diallo. À l'issue de ces deux rencontres, le Président Condé a promis d'examiner les revendications de l'opposition. Dans une lettre adressée à son Premier ministre le 25 mai 2015, il a instruit celui-ci d'organiser un dialogue avec l'opposition sous l'égide du Ministre de la Justice, en vue de trouver une issue à la crise actuelle et d'organiser les élections dans un climat apaisé.

168. Les efforts de relèvement socio-économique ont été négativement affectés par l'épidémie à virus Ebola. À côté d'autres acteurs internationaux, l'UA a contribué à la lutte contre cette épidémie, à travers le déploiement de sa Mission de soutien à la lutte contre Ebola, dont 82 éléments se trouvent présentement en Guinée. Au moment de la finalisation du présent rapport, les cas de contamination avaient très significativement diminué.

169. La Conférence pourrait encourager les parties prenantes guinéennes à s'accorder rapidement sur la voie à suivre, de manière à consolider les acquis enregistrés grâce à l'Accord du 3 juillet 2013, et faciliter la tenue réussie des scrutins à venir. Par ailleurs, la Conférence pourrait lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive l'appui apporté à la Guinée en vue de permettre au pays de faire efficacement face aux conséquences de l'épidémie Ebola.

r) Guinée-Bissau

170. Un des faits majeurs de la période sous examen a été la tenue de la table ronde des donateurs qui s'est tenue le 25 mars 2015 à Bruxelles. Plus de 70 délégations représentant plusieurs pays et des institutions régionales et internationales, dont l'UA, y ont participé. Les annonces de contributions faites par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, sur la base des 200 projets soumis par les autorités bissau-guinéennes, ont atteint un milliard et demi d'euros pour la période 2015-2020. La priorité consiste maintenant à accélérer le décaissement des fonds promis. À cet égard, toute une architecture institutionnelle se met en place au niveau de l'État afin de suivre le lancement et l'exécution de ces projets et ainsi rassurer les partenaires internationaux sur la capacité d'absorption du pays.

171. Parallèlement, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer la gestion économique. C'est ainsi que le Gouvernement a pris des mesures de sécurisation des ressources naturelles du pays et suspendu toute exploitation de bois pendant les 5 années à venir. Par ailleurs, le Gouvernement a saisi l'occasion du lancement, le 17 avril 2015, de la campagne de vente de la noix de cajou pour l'année 2015, pour annoncer que le kilogramme de cajou serait commercialisé à 300

Francs CFA, au lieu du prix de 250 Francs CFA comme en 2014. Il convient de relever que les recettes fiscales de l'Etat ont augmenté de 60% pour le premier trimestre de l'année 2015. Cet accroissement constitue un ballon d'oxygène non négligeable pour le Gouvernement et lui permettra de faire face à des de nombreuses échéances.

172. Dans le même temps, le Gouvernement a démontré sa détermination à entamer et à mettre en œuvre la réforme du secteur de la défense et de la sécurité (RSDS). Ainsi, après son adoption par le Gouvernement, le projet de décret-loi portant création du Fonds spécial des pensions a été signé par le Président de la République, le 27 avril 2015. Le processus de démobilisation devrait démarrer au mois de juin 2015. Il est prévu que 2 191 éléments des forces de défense et de sécurité, dont 25 Généraux, seront démobilisés dans les 5 ans à venir. Le premier groupe sera constitué de 500 éléments dont l'ex-chef des Forces armées bissau-guinéennes, le Général António Indjai. L'équipe technique de la CEDEAO chargée de la RSDS finalise actuellement le calcul des montants à verser aux personnels concernés par la démobilisation. Dans l'intervalle, une Mission conjointe d'évaluation de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, conduite par l'UA et comprenant les représentants de la CEDEAO de l'UE, des Nations unies, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), s'est rendue à Bissau du 2 au 12 mars 2015, où elle a eu des consultations avec les responsables gouvernementaux, les partis politiques et la société civile.

173. La Conférence pourrait se féliciter des avancées qui continuent d'être enregistrées en Guinée-Bissau et exhorter le Gouvernement et les autres acteurs bissau-guinéens à persévérer dans leurs efforts, avec un accent particulier sur la gestion économique et la réforme du secteur de la sécurité. La Conférence pourrait se féliciter du succès de la Table ronde des donateurs et appeler tous les partenaires concernés à concrétiser au plus vite leurs promesses d'assistance.

s) Burkina Faso

174. La situation au Burkina Faso est restée généralement stable, marquée qu'elle est par la poursuite des efforts visant à mener à bien le processus de transition ouvert par la démission du Président Blaise Compaoré, à la suite des manifestations populaires des 30 et 31 octobre 2014. Le 11 février 2015, le Président de la Transition a procédé à la nomination des Présidents de sous-Comités et des membres de la Commission pour la réconciliation nationale et les réformes constitutionnelles, politiques et institutionnelles, prévue aux termes de l'article 18 de la Charte de la Transition adoptée le 16 novembre 2014. Ces nominations ont marqué le parachèvement de la mise en place des institutions prévues par la Transition, à savoir le Président de transition, le Gouvernement et le Conseil national de transition (CNT).

175. Le 27 janvier 2015, et sur la base des recommandations faites par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à la suite de consultations avec les partis politiques et la société civile, le Gouvernement a fixé, en Conseil des Ministres, le calendrier détaillé des élections qui marqueront la fin de la transition. Les élections présidentielles et législatives auront lieu le 11 octobre 2015, alors que les élections locales se tiendront le 31 janvier 2016. Le 11 février 2015, le Gouvernement a adopté le décret portant révision exceptionnel des listes électorales

du 3 mars au 18 mai 2015. Le budget global pour la tenue des élections a été évalué à 54 milliards de francs CFA. Le Gouvernement du Burkina Faso, malgré une situation économique et financière difficile, s'est engagé à contribuer un montant de 25 milliards de Franc CFA. Certains États et organisations ont déjà annoncé leurs contributions. Dans le but d'assurer un suivi régulier du processus électoral, le Gouvernement de transition a mis en place un Comité de pilotage présidé par le Premier ministre, ainsi qu'un Comité technique de suivi des activités opérationnelles. Enfin, pour ce qui concerne le vote des Burkinabè de l'extérieur, les autorités de la transition sont déterminées à poursuivre les efforts engagés en vue de leur permettre de participer pleinement à la vie démocratique de leur pays, notamment en initiant les mesures nécessaires à leur participation aux élections de 2020.

176. Le nouveau Code électoral adopté le 7 avril 2015 à une très forte majorité par le CNT et promulgué le 10 avril par le Président de la transition a suscité une certaine tension au Burkina. Le texte, se fondant sur des dispositions de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, rend inéligibles les personnes ayant soutenu une tentative de changer la constitution, afin de porter atteinte au principe de l'alternance politique, excluant ainsi les partisans de l'ancien Président Blaise Compaoré des élections d'octobre 2015. À la suite du vote de la nouvelle loi, les partis de l'ancienne majorité ont suspendu leur participation à la Commission Vérité et Réconciliation, arguant qu'il ne saurait y avoir de réconciliation nationale dans un contexte d'exclusion. C'est dans ce contexte que la société civile, les partis politiques de l'ancienne opposition et d'autres acteurs de la Transition ont organisé une marche de soutien à Ouagadougou, à la nouvelle loi électorale.

177. Auparavant, la société civile s'était également mobilisée pour protester contre les agissements du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) dont les éléments avaient, le 4 février 2015, empêché la tenue des travaux du Conseil des Ministres hebdomadaire, à la suite d'un différend avec le Premier ministre Isaac Zida, lui-même issu du RSP, demandant sa démission. Les cadres de ce régiment ont contesté certaines nominations dans les hautes fonctions militaires, notamment le chef d'Etat-major particulier du Président de la République. Les organisations de la société civile ont manifesté pour appeler à la dissolution du RSP et à l'unification intégrale des forces armées burkinabè. À la suite d'une rencontre avec les principaux chefs militaires et de l'intervention des chefs coutumiers et religieux, le calme est revenu. Le Président de Transition a saisi l'occasion de cette crise pour mener des consultations avec les différents responsables militaires.

178. Dans le prolongement du communiqué du CPS du 18 novembre 2014, l'UA, avec la CEDEAO et les Nations unies, a poursuivi ses efforts dans le cadre du Groupe international de suivi et d'accompagnement de la Transition au Burkina Faso (GISAT-BF). Le Groupe, qui rassemble les voisins du Burkina Faso et d'autres pays africains, ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux, a tenu sa deuxième réunion à Ouagadougou, le 30 mars 2015. À cette occasion, les participants ont noté avec satisfaction les avancées qui continuent d'être enregistrées dans la mise en œuvre du processus de transition. Ils ont souligné la nécessité pour la communauté internationale d'apporter le soutien financier technique et logistique nécessaire au bon déroulement du processus électoral et à la tenue des élections dans les délais convenus. Tout en formant l'espoir d'un soutien international additionnel, les participants ont insisté sur la responsabilité particulière des Etats membres de l'UA et l'impératif pour eux de contribuer financièrement à la tenue des élections, dans

l'esprit du panafricanisme. Par ailleurs, l'UA, la CEDEAO et les Nations unies ont convenu d'activer pleinement la représentation du GISAT-BF au niveau local, qui doit se réunir au moins une fois toutes les deux semaines, en vue d'assurer un suivi plus étroit des conclusions du GISAT-BF et une meilleure interaction avec les acteurs burkinabè. Au moment de la finalisation du présent rapport, l'UA, la CEDEAO et les Nations unies étaient en train de planifier une visite conjointe au Burkina Faso. En outre, l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission, M. Edem Kodjo, membre du Groupe des Sages de l'UA, a poursuivi ses consultations avec les parties prenantes burkinabè, ainsi qu'avec les pays de la région et les partenaires.

179. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 47^{ème} session ordinaire tenue à Accra, le 19 mai 2015, a examiné la situation au Burkina Faso. La Conférence a réaffirmé l'importance du principe d'inclusivité qui doit guider le processus de transition et la préparation des élections.

180. S'agissant de la situation économique, il convient de noter avec satisfaction les efforts engagés par le Gouvernement de la transition dans le cadre du Programme socio-économique d'urgence, malgré une conjoncture peu favorable. Lors de sa 2^{ème} réunion, le GISAT-BF a réitéré l'impératif d'un soutien économique et financier à long terme pour alléger les difficultés socio-économique auxquelles est confronté le Burkina Faso. Ils ont rappelé l'importance cruciale que revêt l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier la jeunesse et les femmes, dans les efforts visant à promouvoir durablement la paix, la sécurité et la stabilité au Burkina Faso.

181. La Conférence pourrait se féliciter des avancées qui continuent d'être enregistrées dans la conduite de la transition au Burkina Faso, en particulier le parachèvement de la mise en place des institutions de la transition, l'annonce du calendrier détaillé des élections et le lancement des révisions des listes électorales. La Conférence pourrait encourager les acteurs burkinabé à persévérer dans leurs efforts, dans le respect scrupuleux de la Constitution, de la Charte de transition et du Code électoral. La Conférence pourrait lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle apporte tout le soutien requis en vue de la tenue des élections dans les délais convenus, et souligner le devoir qui incombe à cet égard aux Etats membres, au nom du principe de solidarité africaine. La Conférence pourrait également se faire l'écho de l'appel lancé par le GISAT-BF en vue de la mobilisation d'un appui adéquat en faveur du Burkina Faso pour lui permettre de faire face à la conjoncture socio-économique difficile que connaît le pays.

t) Mali

182. La période sous examen a été marquée par la conclusion des Pourparlers inclusifs de paix inter-maliens Processus de paix d'Alger, lancés en juillet 2014, sous la conduite de la Médiation internationale comprenant quatre pays de la région (Burkina Faso, Mauritanie, Niger et Tchad), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UA, les Nations unies, l'Union européenne (EU) et l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), avec l'Algérie comme chef de file. Après la cinquième et dernière phase des Pourparlers, tenue du 17 au 26 février 2015, que la Médiation a soumis aux Parties le document portant «Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger» pour que les parties

maliennes y apposent leur paraphe, en attendant la cérémonie de signature prévue en terre malienne.

183. Le 1^{er} mars 2015, le Gouvernement malien, les Mouvements de la Plateforme d'Alger et les membres de la Médiation ont paraphé l'Accord, tandis que les Mouvements de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) se sont abstenus de le faire, demandant plus de temps pour consulter leur base. À la suite d'une visite à Kidal, le 17 mars, la Médiation, après avoir écouté les membres de la CMA, a souligné que la phase des négociations était close et a appelé les mouvements de cette Coordination à se joindre à l'Accord. Le 14 mai 2015, la CMA a paraphé l'Accord à Alger, à la veille de la cérémonie de signature à Bamako, le 15 mai 2015. La cérémonie de signature de l'Accord s'est déroulée en présence de nombreux chefs d'Etats et de Gouvernement, parmi lesquels le Président Robert Mugabe du Zimbabwe, Président en exercice de l'UA. Le Gouvernement malien, les Mouvements dits de la Plateforme d'Alger, et certaines composantes de la CMA ont signé l'Accord.

184. L'Accord vise à créer les conditions d'une paix juste et durable, contribuant à la stabilité sous régionale, ainsi qu'à la sécurité internationale. Il repose sur un certain nombre de principes et d'engagements fondamentaux : respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'État du Mali, ainsi que de sa forme républicaine et de son caractère laïc. En ce qui concerne les arrangements politiques et institutionnels, en particulier le statut des régions du Nord du Mali, l'Accord prévoit la mise en place d'une architecture institutionnelle permettant aux populations des différentes régions du pays, notamment celles du Nord de gérer leurs propres affaires, sur la base du principe de libre administration et assurant une plus grande représentation de ces populations au sein des institutions nationales. Pour permettre aux collectivités territoriales d'assumer les compétences nouvelles qui leur sont dévolues, l'État s'engage, entre autres mesures, à mettre en place un mécanisme de transfert de 30% des recettes budgétaires de l'État à ces collectivités, d'ici 2018. Pour ce qui est de la défense et de la sécurité, l'Accord propose une réforme en profondeur basée sur les principes d'unicité, d'inclusivité et de représentativité significative de toutes les populations maliennes, de l'unicité des forces armées et de sécurité, et du redéploiement progressif des forces ainsi reconstituées. Au titre du développement, l'Accord prévoit l'élaboration d'une stratégie spécifique de développement des régions du Nord.

185. Tirant les leçons de l'échec des accords précédents, l'Accord comprend tout un chapitre dédié aux garanties et à l'accompagnement au niveau international. Il est ainsi prévu de mettre en place un Comité de suivi de l'Accord (CSA), présidé par l'Algérie et comprenant le Gouvernement du Mali, les Mouvements signataires et la Médiation. Afin de pouvoir évaluer l'Accord de manière objective, faire le point de la mise en œuvre des engagements des Parties et situer les responsabilités en cas de blocage, il a été convenu que le CSA désignerait un Observateur indépendant. Celui-ci publiera tous les quatre mois un rapport exhaustif faisant le point de l'exécution des engagements pris, identifiant les blocages éventuels, situant les responsabilités et formulant des recommandations sur les mesures à prendre.

186. Dans un communiqué de presse qu'elle a fait publier le lendemain de cette cérémonie, et dans le prolongement du communiqué de la 496^{ème} réunion du CPS, tenue le 27 mars 2015, la Présidente de la Commission a réitéré le plein soutien de

l'UA à cet Accord, comme un document équilibré prenant en compte les différents aspects des crises récurrentes qu'a connues le nord du Mali et les préoccupations légitimes des parties. Elle a exhorté les autres composantes de la CMA à faire le choix de la paix et de la réconciliation, à se joindre à l'Accord sans autre retard. Elle a exhorté la communauté internationale à apporter son soutien total à la mise en œuvre de l'Accord, y compris en fournissant les ressources requises à cet effet et en prenant, le cas échéant, les mesures nécessaires contre tous ceux dont les actions entraveraient le processus de restauration de la paix et de promotion de la réconciliation.

187. Si des progrès significatifs ont été enregistrés sur le front politique, la situation sécuritaire a été marquée par la multiplication des attaques armées et terroristes contre l'armée malienne et les forces internationales, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que par des affrontements entre les groupes armés du Nord du Mali. Le premier semestre de l'année a vu l'extension des attaques armées terroristes vers le Centre (région de Mopti) et le Sud du pays, comme l'atteste l'attaque terroriste revendiquée par le groupe terroriste Al Murabitoun contre un restaurant de Bamako, qui a fait cinq morts et plusieurs blessés, dans la nuit du 6 au 7 mars 2015. Le 18 mai 2015, soit trois jours seulement après la signature de l'Accord, trois militaires maliens ont perdu la vie dans une attaque ou embuscade de groupes armés dans la région de Tombouctou, tandis que les tensions étaient vives entre différents groupes armés dans la région de Gao durant le mois de mai pour le contrôle de la ville de Ménaka. La détérioration de la situation sécuritaire a eu un impact négatif sur la situation humanitaire. Les organisations humanitaires sont confrontées à d'importantes contraintes d'accès, ainsi qu'à des actes de violences dirigés contre leurs personnels, leurs biens ou leurs infrastructures. Entre février et avril 2015, au moins 15 organisations humanitaires ont dû suspendre temporairement leurs activités et / ou relocaliser une partie ou la totalité de leurs personnels.

188. Dans le cadre de son action au Sahel, la Commission, y compris à travers la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), a continué ses efforts pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, adoptée par le Conseil, le 11 août 2014. À cet égard, le 9 mars 2015, la MISAHEL a abrité à Bamako la 5^{ème} réunion du Secrétariat technique de la Plateforme ministérielle de coordination (PMC) des stratégies Sahel, et le lendemain, a initié et co-organisé la réunion inaugurale des Groupes thématiques de la PMC. La Commission a poursuivi ses activités dans le cadre du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, et a organisé la septième réunion des Chefs des services de renseignement et de sécurité de la région à Alger, les 14 et 15 avril. La Commission poursuit en outre ses efforts pour mettre en œuvre de la Déclaration adoptée par le Sommet des pays membres du Processus de Nouakchott tenu le 18 décembre 2014, dans la capitale mauritanienne. Dans ce cadre, un accent particulier est mis sur la tenue de la réunion des Ministres de la Défense et de la Sécurité des pays de la région pour finaliser les concepts génériques d'opérations pour les patrouilles conjointes et les unités mixtes, l'identification d'autres modalités de coopération renforcée et l'opérationnalisation du Secrétariat du Processus à Niamey.

189. La Conférence pourrait exprimer son plein soutien à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et l'engagement de l'UA, en sa qualité de Garant de l'Accord, à assumer toutes ses responsabilités et à soutenir effectivement la mise en œuvre diligente des engagements convenus. Elle pourrait également lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie le processus de mise en œuvre de l'Accord, notamment en mettant à disposition les ressources financières requises. La Conférence pourrait féliciter le Président Ibrahim Boubacar Keïta et son Gouvernement, les Mouvements de la Plateforme d'Alger et les composantes de la CMA ayant signé l'Accord, pour leur attachement à la paix et à la réconciliation, ainsi qu'au bien-être des populations maliennes. Elle pourrait exprimer son appréciation à l'Algérie, en particulier au Président Abdelaziz Bouteflika et à son Gouvernement, aux pays de la région, ainsi qu'aux autres membres de l'équipe de Médiation pour les sacrifices consentis et les efforts qui ont conduit à la conclusion de cet Accord. La Conférence pourrait lancer un appel pressant à la CMA pour qu'elle agisse dans l'intérêt supérieur des populations qu'elle affirme représenter, ainsi que du Mali, et fassent résolument le choix de la paix et de la réconciliation en signant l'Accord sans délai. La Conférence pourrait réaffirmer la détermination de l'UA à prendre les mesures, y compris des sanctions, qu'appellerait la situation à l'encontre de tous les groupes ou individus dont l'action constituerait une entrave à la mise en œuvre de l'Accord, et exhorter le Conseil de sécurité à marquer une détermination similaire. La Conférence pourrait également renouveler son soutien à la MINUSMA, rendre hommage à tous les pays contributeurs de troupes et de police pour les sacrifices consentis, y compris la perte de soldats, ainsi qu'aux autres forces internationales pour leur contribution à la stabilisation du Mali. La Conférence pourrait marquer l'engagement de l'UA à contribuer au renforcement de la MINUSMA, en particulier dans le cadre du Processus de Nouakchott, et réitérer la ferme condamnation par l'UA des activités des groupes terroristes et criminels opérant au Nord du Mali.

u) Sahara occidental

190. Dans sa décision Assembly/AU/Dec.559 (XXIV), la Conférence de l'Union a réitéré l'appel du Conseil de sécurité des Nations unies aux parties au conflit au Sahara occidental, à savoir le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, à poursuivre les négociations de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à un règlement juste, durable et mutuellement acceptable qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'accords conformes aux buts et principes de la Charte des Nations unies et de la légalité internationale. La Conférence a également exprimé son plein appui aux efforts de l'Envoyé personnel des Nations unies, Christopher Ross, et s'est félicitée des mesures prises par la Présidente de la Commission, afin d'assurer le suivi des décisions pertinentes du Conseil exécutif, y compris la nomination d'un Envoyé spécial.

191. La Conférence se souviendra que, suite à sa nomination en juin 2014, l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission, l'ancien Président Joaquim Chissano, a entrepris une série de consultations avec les parties prenantes internationales. Il s'est rendu à Londres, Paris, Madrid, Washington et New York, du 11 au 17 juin 2014, afin de consulter les hauts responsables compétents britanniques, français, espagnols, américains et des Nations unies, ainsi qu'à Moscou et à Pékin, du 6 au 10 septembre 2014 et du 19 au 22 janvier 2015, respectivement, pour échanger avec les responsables russes et chinois. Au cours

de ces interactions, les interlocuteurs de l'Envoyé spécial ont exprimé leur frustration face au manque de progrès dans la recherche d'une solution au conflit et la nécessité d'un engagement international renouvelé, en particulier du Conseil de sécurité sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de surmonter l'impasse actuelle. Ils se sont engagés à soutenir les efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies. Dans le même temps, ils ont reconnu le rôle positif que l'UA pourrait jouer dans la recherche d'une solution et l'encouragement à une participation plus active du continent dans les efforts internationaux connexes. Certains d'entre eux ont exprimé leur volonté de soutenir toute idée novatrice que l'UA pourrait avoir pour aider à faire avancer le processus, dans le cadre fixé par les Nations unies. Les questions relatives à la situation des droits de l'homme et à l'exploitation illégale des ressources naturelles du territoire ont également été discutées.

192. Le 6 février 2015, la Présidente de la Commission a reçu une délégation du Parti marocain Authenticité et Modernité (PAM), conduite par son Vice-Président, M. Ilyas El Omari, qui est aussi Vice-Président de la Chambre des représentants du Parlement du Royaume du Maroc. A cette occasion, la Présidente de la Commission a souligné la nécessité de trouver une solution durable au conflit qui serait acceptable par les deux parties sur la base de la légalité internationale, et a réitéré la volonté et la disponibilité de l'UA à aider à surmonter l'impasse actuelle.

193. Pour sa part, le CPS, lors de sa 496^{ème} réunion tenue le 27 mars 2015, a lancé un appel pour une action internationale renforcée et coordonnée en vue de l'organisation rapide d'un référendum pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Le CPS a également décidé de réactiver le Comité *ad hoc* des chefs d'Etat et de Gouvernement sur le conflit au Sahara occidental, créé par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum, en juillet 1978; et de créer un Groupe international de contact pour le Sahara occidental (GIC-SO). Le rapport de la Présidente de la Commission sur la situation au Sahara occidental et le communiqué adopté par le CPS à cette occasion, ont été transmis au Secrétaire général des Nations unies, pour qu'ils soient circulés comme documents du Conseil de sécurité. La lettre de transmission de la Présidente de la Commission a également transmis la requête du CPS demandant que l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental puisse s'adresser au Conseil de sécurité au cours de ses délibérations sur la question.

194. Au cours de la période sous examen, et à la suite de la conversation téléphonique entre le Secrétaire général des Nations unies et le roi du Maroc, le 22 janvier 2015, l'Envoyé personnel a entrepris deux séries de consultations dans la région, en presque un an, afin de rétablir les contacts avec les parties, ainsi qu'avec les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, et de clarifier la voie à suivre sur la base de sa nouvelle approche, telle qu'énoncée dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies du 10 avril 2014 sur la situation au Sahara occidental. Il s'est rendu à Alger, en Algérie, à Nouakchott, en Mauritanie, à Rabat, au Maroc et à Rabouni, dans les camps de réfugiés sahraouis en Algérie, du 11 au 23 février et du 22 au 29 mars 2015.

195. Au cours de ses consultations, l'Envoyé personnel a souligné l'importance que revêtent des négociations sans conditions préalables et de bonne foi, et a exhorté les parties à aller au-delà de leurs propositions respectives en recherchant des approches novatrices qui pourraient aider à progresser vers une solution politique mutuellement acceptable, qui permettra l'auto-détermination du peuple du Sahara occidental, en insistant sur les dangers de la situation dans la région sahélo-saharienne. Alors que le Maroc a réitéré sa position selon laquelle sa proposition d'autonomie présentée en avril 2007 devrait servir de base pour les négociations, le Front POLISARIO a exprimé sa tristesse face à la façon dont les Nations unies géraient le processus de paix, notamment les assurances unilatérales données par le Secrétaire général au Maroc et le fait que les Parties ne sont pas traitées sur un même pied d'égalité. En ce qui concerne les prochaines mesures, il a été estimé qu'un retour aux discussions en tête à tête entre les parties était prématuré, et que l'Envoyé personnel devrait poursuivre ses consultations bilatérales et la diplomatie de la navette pour l'avenir prévisible. Sur une autre question connexe, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la MINURSO récemment nommée, Mme Kim Bolduc, qui ne pouvait pas rejoindre son poste à Laayoune depuis plusieurs mois, a également été autorisée par le Maroc à le faire le 5 février 2015.

196. Le 28 avril 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies, pour sa part, après avoir examiné le rapport présenté par le Secrétaire général des Nations unies, a adopté la résolution 2218 (2015), renouvelant le mandat de la MINURSO pour une année supplémentaire, jusqu'au 30 avril 2016. Il a appelé les parties à s'engager dans une phase de négociations plus intensive et substantielle «sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à un règlement juste, durable, et à une solution politique mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'accords conformes aux buts et principes de la Charte des Nations unies ». La résolution a abordé la question des droits de l'homme uniquement dans son préambule, dans lequel elle a encouragé les parties à travailler avec la communauté internationale pour développer et appliquer des mesures indépendantes et crédibles pour assurer le plein respect des droits de l'homme. Il convient de noter que la requête du CPS demandant que l'Envoyé spécial de l'UA puisse s'adresser au Conseil de sécurité avant l'adoption de la résolution n'a pas été satisfaite. Lors de sa 503^{ème} réunion, tenue le 30 avril 2015, le CPS a regretté profondément cette situation, ajoutant que cela ne reflète pas l'esprit du partenariat stratégique UA-Nations unies, en particulier entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies, qui devrait s'appliquer à toutes les questions de paix et de sécurité sur le continent africain, y compris le Sahara occidental.

197. Dans l'intervalle, la situation sur le terrain reste relativement calme. Selon les Nations unies, le cessez-le-feu continue à être respecté. Des tensions entre les parties et des incidents et manifestations périodiques continuent à être enregistrés. Dans les camps de réfugiés, une frustration croissante est notable face à l'absence de progrès dans la recherche d'une solution. Dans le territoire occupé, la frustration croissante de jeunes Sahraouis devient un sujet de grave préoccupation. Ils sont privés de la liberté d'expression et n'ont aucun espoir avec la situation socio-économique qui prévaut. Dans les camps de réfugiés, la frustration grandissante face à l'absence de progrès dans la recherche d'une solution pourrait conduire à des réponses violentes.

198. La Conférence pourrait noter avec une profonde préoccupation que quatre décennies après le déclenchement du conflit du Sahara occidental, tous les efforts visant à trouver une solution n'ont pu à ce jour atteindre les résultats escomptés. De ce fait, les habitants du territoire n'ont pas été en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, alors que le Sahara occidental a été inscrit sur la liste des territoires non autonomes depuis 1963. La Conférence pourrait souligner la nécessité urgente d'efforts internationaux renouvelés pour surmonter l'impasse actuelle et faciliter un règlement rapide du conflit. Gardant à l'esprit l'avis consultatif donné par la Cour internationale de justice (CIJ), le 16 Octobre 1975, qui, entre autres, a conclu qu'il n'a pas trouvé de lien de souveraineté territoriale entre le Sahara occidental et le Maroc ou la Mauritanie qui pourraient affecter l'application de la résolution 1514 (XV) dans la décolonisation du Sahara occidental et, en particulier, du principe d'autodétermination à travers l'expression libre et authentique de la volonté du peuple du territoire, la Conférence pourrait appeler l'Assemblée générale des Nations unies, compte tenu de ses responsabilités en vue d'assurer l'achèvement du processus de décolonisation, et conformément au principe du rejet de l'acquisition de territoires par la force, à fixer une date pour le référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental. À cet égard, l'Assemblée générale des Nations unies doit protéger l'intégrité territoriale du Sahara occidental en tant que territoire non autonome et empêcher tout acte susceptible de la compromettre. La Conférence pourrait souligner la nécessité d'une position ferme pour surmonter l'impasse actuelle et, en conséquence, exhorter le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités en prenant les mesures nécessaires pour permettre des avancées dans la recherche d'une solution au conflit du Sahara occidental et en traitant plus efficacement les questions liées au respect des droits de l'homme et à l'exploitation illégale des ressources naturelles du territoire. La Conférence pourrait également encourager la Présidente de la Commission à poursuivre ses efforts, y compris des interactions avec les Nations unies et l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, réaffirmer son soutien continu à son Envoyé spécial, ainsi que l'accélération des consultations pour la mise en place rapide du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat et du Groupe international de contact, tel que prévu dans le communiqué du CPS du 27 mars 2015. Enfin, la Conférence pourrait appeler tous les États membres à apporter l'appui nécessaire dans le domaine du renforcement des capacités aux populations du Sahara occidental pour les aider à relever les nombreux défis auxquels elles sont confrontées et soulager les souffrances résultant de l'environnement hostile dans lequel le peuple sahraoui est contraint de vivre.

v) Tunisie

199. La dernière session de la Conférence de l'Union s'est tenue dans un contexte marqué par le parachèvement de la transition en Tunisie. La Conférence se souviendra qu'à la suite de l'adoption historique, en janvier 2014, de la nouvelle Constitution du pays, les Tunisiens avaient élu, le 26 octobre 2014, les 217 membres de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Le 21 décembre 2014, et à l'issue du second tour de l'élection présidentielle, ils ont élu M. Béji Caïd Essebsi, le candidat de Nida Tounes, Président de la République. Son adversaire, M. Moncef Marzouki, a reconnu sa défaite et félicité le Président élu. C'est dans ce contexte que la Conférence de l'Union s'est réjouie du parachèvement de la transition en Tunisie, félicitant l'ensemble des acteurs tunisiens pour leurs efforts et

leur maturité, soulignant le caractère exemplaire de la transition tunisienne et lançant un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte le soutien économique et financier nécessaire à la consolidation de la démocratie en Tunisie.

200. La période sous examen a connu de nouvelles avancées. Le 5 janvier 2015, le Gouvernement de coalition formé par Premier ministre Habib Essid, nommé à ce poste, a obtenu la confiance du Parlement et est entré en fonction le lendemain. Dans le même temps, la situation sécuritaire a connu des défis persistants, en particulier en ce qui concerne les attaques terroristes. Le 18 mars 2015, la Tunisie a été frappée par un attentat terroriste perpétré au Musée du Bardo à Tunis, faisant plusieurs morts et blessés. Dans un communiqué publié le même jour, la Présidente de la Commission a fermement condamné cet acte odieux et lâche et présenté les condoléances les plus attristées de l'UA aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement tunisiens. Elle a exhorté le peuple et les dirigeants de la Tunisie à persévérer dans leur entreprise de consolidation de la démocratie et de promotion de la tolérance. Les mesures prises par la suite ont permis une amélioration de la situation sécuritaire. Selon des chiffres du Ministère tunisien de l'Intérieur, en début mai 2015, plus de 800 éléments impliqués dans des actes terroristes auraient été arrêtés dans la période du 6 février au 30 avril 2015.

201. Avec le recouvrement de la stabilité politique et les progrès enregistrés sur le plan sécuritaire, les perspectives économiques s'annoncent encourageantes. Le Gouvernement tunisien a lancé un train de réformes structurelles visant à favoriser l'accélération de la croissance, qui devrait s'élever à 3% pour l'année 2015, et la création d'emplois. Le 11 mai 2015, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé une extension de sept mois, jusqu'au 31 décembre 2015, de l'Accord de confirmation avec la Tunisie convenu en juin 2013 et dont le montant s'élève à 1,75 milliard de dollars. Cette extension donnera aux autorités tunisiennes plus de temps pour appliquer les mesures requises pour tenir les engagements futurs — concernant notamment les réformes bancaire et budgétaire — qui contribueront à réduire les vulnérabilités de l'économie et à promouvoir une croissance plus forte et solidaire.

202. La Conférence de l'Union pourrait réitérer l'entière solidarité de l'UA avec la Tunisie et son plein soutien aux efforts déployés pour lutter contre le fléau du terrorisme, ainsi qu'exhorter les acteurs sociopolitiques tunisiens à continuer à œuvrer à la consolidation des avancées remarquables enregistrées ces dernières années, ainsi qu'à la relance de l'économie du pays. La Conférence pourrait réitérer son appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise un soutien socio-économique plus important en faveur de la Tunisie.

w) Libye

203. Au cours de la période sous examen, la situation sécuritaire en Libye est restée extrêmement préoccupante, marquée par une escalade sans relâche de la violence dans plusieurs parties du pays. Les affrontements ont, pour une large part, impliqué l'Armée nationale libyenne (LNA), qui opère sous l'autorité du Gouvernement internationalement reconnu, basé à Tobrouk, dans la partie Est du pays, et d'autres forces appartenant à l'« Opération Dignité » (lancé sous le commandement du Général Khalifa Haftar, mai 2014), d'une part, et les forces loyales au Gouvernement illégal établi à Tripoli, y compris celles de la ville de

Misrata, qui appartiennent à la Coalition « Aube de la Libye ». Un certain nombre de milices indépendantes et de groupes terroristes actifs dans les villes de Benghazi, Syrte, Derna et les zones environnantes, sont également impliqués dans les combats. Les appels répétés de la communauté internationale aux parties libyennes à cesser ces affrontements armés et à rechercher une solution politique à la crise n'ont pas été entendus.

204. La situation actuelle est également marquée par l'utilisation de la violence contre les civils et les institutions civiles, y compris l'utilisation de missiles Grad, ainsi que des armes à sous-munitions, qui sont interdites depuis 2008 au plan international, et les bombardements aériens et d'autres attaques visant des infrastructures et des installations publiques. Les militants politiques et des droits de l'homme ont continué d'être l'objet d'assassinat ou d'enlèvement. Le 14 février 2015, le responsable de la Commission libyenne des Droits de l'homme a été enlevé par des hommes armés non identifiés à Tripoli. Le 23 février 2015, un activiste politique de renom a été assassiné à Tripoli. Sur une note plus encourageante, le 26 mars 2015, l'Opération Alshuruq (Aube), qui est liée au Congrès national général (GNC) et aux Gardes des installations pétrolières, alignés avec l'Opération Dignité, ont convenu d'un cessez-le feu sous la médiation des Nations unies dans la région du Croissant pétrolier de Sidra. Dans le cadre de cet accord, l'opération Alshuruq s'est retirée de la région du Croissant pétrolier. En mai 2015, les efforts sous conduite libyenne impliquant le Croissant-Rouge, les conseils et les sages locaux ont donné lieu à un échange de prisonniers et à la libération des otages dans la partie Ouest du pays. Les affrontements armés dans cette partie du pays ont récemment diminué.

205. L'accroissement des activités terroristes impliquant des groupes et individus terroristes d'Al-Qaeda, la présence grandissante de l'Etat islamique (IS), dénommé également Da'esh, et les déclarations d'allégeance à l'IS par des groupes terroristes opérant dans le pays sont également une source de préoccupation particulière en Libye. Les attaques terroristes récentes ont inclus l'attaque à la voiture piégée à al-Qubba, Est de la Libye, le 20 février 2015, et les attentats à la bombe qui ont visé des Ambassades à Tripoli, en février et avril 2015, et des attaques ailleurs dans le pays ont été aussi notées. Au cours de la période sous examen, on a également assisté à la décapitation horrible de travailleurs migrants africains en Libye. Le 15 février 2015, l'IS a diffusé une vidéo montrant la décapitation de 21 chrétiens coptes d'Egypte. Le 19 avril 2015, l'IS a diffusé une autre vidéo montrant un résumé de la décapitation de 30 chrétiens orthodoxes éthiopiens. La situation qui prévaut en Libye et la prolifération des armes et des munitions émanant de ses arsenaux militaires constituent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité régionales. Les groupes terroristes opérant au Mali continuent de bénéficier de l'afflux d'armes et de combattants en provenance de Libye. Par exemple, l'attaque terroriste du 18 mars 2015 contre le Musée du Bardo, à Tunis, a été perpétrée par des éléments formés en Libye.

206. En réaction à l'aggravation de la menace terroriste en Libye, le 27 mars 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2214 (2015), pour renforcer la capacité du Gouvernement libyen à faire face à la situation. Plus précisément, la résolution a appelé le Comité des sanctions créé par la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, à examiner les demandes de transfert ou de fourniture d'armes et de matériels connexes au Gouvernement libyen pour l'utilisation par ses forces armées officielles de lutte contre l'IS et ses partisans, et a

appelé la communauté internationale, dans le cadre des dispositions pertinentes de la présente résolution, à apporter l'assistance nécessaire à la Libye.

207. La poursuite des combats en Libye a conduit à une nouvelle détérioration de la situation humanitaire, avec 557 000 personnes déplacées, dont, au moins, 360 000 l'ont été en raison des affrontements engagés en juillet 2014. Des centaines de milliers de Libyens ont fui vers les pays voisins. Par ailleurs, la Libye continue d'accueillir quelques 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile de différentes nationalités, dont beaucoup vivent dans des conditions précaires et sont soumis à des violations des droits de l'homme et d'autres exactions graves. L'effondrement de l'autorité de l'Etat et l'anarchie qui s'en est suivie ont conduit à un flux croissant de migrants africains, impliquant des réseaux criminels. Des milliers de personnes ont perdu la vie en tentant de traverser la mer Méditerranée. Depuis le début de l'année, plus de 1.700 personnes sont mortes en tentant de gagner l'Europe à partir de la Libye. L'économie libyenne continue de se détériorer, car actuellement le pays ne produit plus que près de 436.000 barils de pétrole brut par jour, au lieu de 1,6 million de barils produits en mi-2011. En mars 2015, le Gouvernement internationalement reconnu a créé une nouvelle Compagnie pétrolière nationale (NOC) et, en début avril 2015, a approuvé une décision permettant à la compagnie nouvellement créée d'ouvrir des comptes à l'étranger, ainsi que de revoir et de conclure de nouveaux contrats. Cette décision a été vivement critiquée par le Gouvernement basé à Tripoli. Il convient de noter qu'à ce jour les ventes de pétrole et les revenus qui en sont tirés passent par la Banque centrale libyenne et la Compagnie pétrolière nationale NOC basées à Tripoli. Les deux institutions se sont efforcées de rester neutres dans la crise politique actuelle. La Banque centrale paie les salaires des fonctionnaires et fournit des subventions à la consommation dans toute la Libye, aidant, dans une certaine mesure, à atténuer l'impact humanitaire de la crise.

208. La Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) a poursuivi ses efforts de facilitation pour engager les parties prenantes libyennes dans un dialogue politique en vue de mettre fin à la violence armée et de parvenir à une solution politique à la crise. Dans ce contexte, le Représentant spécial pour la Libye a organisé une série de réunions à Ghadamès, Libye; à Genève, en Suisse; et à Skirat, au Maroc. En plus de la voie politique principale, des consultations parallèles impliquant d'autres parties prenantes libyennes ont eu lieu à Alger, Bruxelles et Tunis, entre mars et avril 2015. Le 27 avril 2015, le Représentant spécial des Nations unies a circulé une version mise à jour du projet de proposition devant servir de base pour un accord politique global qui mettra fin au conflit en Libye. Le projet d'accord offre une vision de l'architecture institutionnelle et sécuritaire qui devrait sous-tendre le reste de la période de transition. Au moment de la finalisation de ce rapport, le GNC, le 28 avril 2015, a exprimé son rejet total du projet de proposition "qui n'apporte pas une solution objective, globale et équilibrée". Pour sa part, la Chambre des représentants a, dans le principe accepté, le projet de proposition, en apportant des modifications mineures. Le 28 mai 2015, la Conférence des tribus et des villes de la Libye, accueillie par le Gouvernement égyptien au Caire, a conclu ses délibérations. La Conférence a adopté un communiqué portant sur nombre de questions préoccupantes, y compris le soutien à la Chambre des représentants et à l'armée nationale, la condamnation du terrorisme et la création du Conseil des tribus libyennes.

209. Bien des développements politiques sont également survenus pendant cette période, aussi bien à Tobrouk qu'à Tripoli. Début mars 2015, la Chambre des Représentants a nommé le Général Khalifa Haftar comme Commandant de l'Armée nationale libyenne (ANL). Cette décision a été critiquée par le Gouvernement rival basé à Tripoli, dont le Premier ministre, Omar al-Hassi, a été démis de ses fonctions par le GNC, le 31 mars 2015, et remplacé, sur une base temporaire, par son adjoint, Khalifa al-Ghawi.

210. Au cours de la période sous examen, l'UA a poursuivi ses efforts en appui au règlement rapide du conflit que connaît la Libye. À cet égard, la Commission a organisé la 3^{ème} réunion du Groupe international de contact pour la Libye (GIC-L), à Niamey, au Niger, le 1^{er} avril 2015. La réunion a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut, a fermement condamné tous les actes de violence et a exhorté les parties libyennes à rechercher une solution politique à la crise. La réunion a également souligné le rôle central du GIC-L pour assurer une participation internationale coordonnée en vue de la recherche d'une solution durable à la crise. Pour sa part, l'Envoyé spécial de l'UA pour la Libye, l'ancien Premier Ministre de Djibouti, Dileita Mohamed Dileita, a continué d'être impliqué dans la recherche d'une solution. En mars 2015, lors de visites effectuées à Tunis, Istanbul et Amman, il a tenu des consultations avec les parties prenantes libyennes et internationales. Tous ses interlocuteurs se sont félicités de ses efforts et ont exhorté l'UA à intensifier son rôle. En particulier, les parties libyennes qui ont rencontré l'Envoyé spécial ont exprimé leur pessimisme quant aux résultats du processus politique, et ont appelé à mettre fin à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Libye, car cela ne fait qu'aggraver les divisions au sein du peuple libyen et compromettre le processus de paix.

211. La Conférence se souviendra que les pays de la région ont pris nombre d'initiatives visant à trouver une solution à la situation qui prévaut en Libye. Le Comité ministériel des pays voisins de la Libye envisage d'organiser sa 6^{ème} réunion, le 5 juin 2015, à N'Djamena, au Tchad, dans le cadre du suivi de la 5^{ème} réunion tenue à Khartoum, au Soudan, le 4 décembre 2014. Par ailleurs, le 8 avril 2015, les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie et d'Égypte, les deux pays présidant les deux sous-comités du Comité ministériel, ont tenu une réunion de coordination avec leur homologue italien pour examiner la situation sur le terrain et les efforts visant à faciliter le dialogue politique entre les parties prenantes libyennes. Une autre réunion tripartite est prévue au Caire, le 7 juin 2015.

212. En conclusion, la Conférence pourrait réitérer la préoccupation de l'UA face à la situation marquée par la poursuite des affrontements, avec pour conséquence l'aggravation de la situation humanitaire, la destruction des infrastructures et la polarisation politique, ainsi la présence accrue de groupes terroristes, y compris l'IS. La Conférence pourrait également exprimer avec préoccupation les graves conséquences que la situation actuelle fait peser sur la sécurité et la stabilité régionales. La Conférence pourrait condamner fermement tous les actes de violence en Libye, en particulier les attaques contre des civils innocents, y compris les ressortissants étrangers, notamment les migrants africains, ainsi que les actes de terrorisme perpétrés en Libye. La Conférence pourrait exprimer son soutien au Gouvernement légitime de Libye dans la lutte contre l'EI. La Conférence pourrait souligner, une fois de plus, la conviction de l'UA que seul un dialogue politique pourra apporter une paix durable en Libye et appeler les belligérants armés à

s'engager à cesser, immédiatement et sans condition, les hostilités et à faire preuve de la flexibilité et du leadership nécessaires pour mettre un terme à la crise actuelle. La Conférence pourrait souligner l'engagement de l'UA à ne ménager aucun effort possible pour contribuer à la recherche d'une solution, en collaboration avec les pays voisins, les Nations unies et d'autres acteurs internationaux. La Conférence pourrait féliciter le GIC-L et les pays voisins pour leurs efforts et souligner leur rôle central en assurant une participation internationale coordonnée aux efforts sur la Libye.

V. QUESTIONS THÉMATIQUES

a) Sécurité et sûreté maritimes

213. La Conférence se souviendra que, lors de sa 23^{ème} session ordinaire tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 26 au 27 juin 2014, elle avait adopté une décision sur la piraterie maritime par laquelle elle a, entre autres, pris note et s'est félicité de la proposition de la République du Togo d'organiser une Conférence sur la piraterie maritime et les autres actes criminels commis en mer et de son offre d'accueillir ladite Conférence. A cet égard, la Conférence a demandé à la Commission de mener des consultations avec le Gouvernement de la République du Togo, en collaboration avec les partenaires techniques, pour étudier les modalités pratiques de l'organisation de cette Conférence et de lui présenter un rapport à sa 24^{ème} session en janvier 2015.

214. Dans le prolongement de cette décision, les 24 et 25 mars 2015, la Commission a également organisé à Addis Abéba une réunion de consultative avec le Gouvernement togolais sur la préparation de la Conférence envisagée, qui devrait avoir lieu à Lomé en novembre 2015. Lors de la 8^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS) tenue, à *Victoria Falls*, au Zimbabwe, le 15 mai 2015, le Ministre des Affaires étrangères du Togo a fait une présentation sur l'état de préparation du Sommet extraordinaire envisagé. La réunion a encouragé les Etats membres à participer à la Conférence. Dans l'intervalle, la Commission a organisé une réunion ministérielle sur la sécurité et la sûreté maritime, à Victoria, aux Seychelles, du 8 au 9 février 2015. Les participants ont salué l'organisation envisagée du Sommet de Lomé sur la sécurité maritime et le développement en Afrique, et ont exhorté tous les pays et organisations internationales concernés à y participer activement à ce Sommet.

215. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait se féliciter des mesures prises en vue de l'organisation du Sommet de Lomé. La Conférence pourrait également examiner la transformation de la Conférence de Lomé en un Sommet extraordinaire, de manière à donner plus d'éclat à cette initiative, tel que recommandé par la 8^{ème} réunion du CTSDSS.

b) Le terrorisme et le suivi du communiqué du CPS du 2 septembre 2014

216. Le terrorisme continue d'être l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Au cours de la dernière décennie, la menace du terrorisme en Afrique s'est considérablement accrue. Les régions qui, auparavant, ne percevaient pas la gravité de la menace, ou qui ont été considérées comme étant

à l'abri du terrorisme, sont maintenant ciblées par les terroristes. Durant la même période, la menace du terrorisme s'est propagée de l'Afrique du Nord et de l'Est à l'Afrique de l'Ouest et centrale couvrant le Sahel, qui s'étend de l'Océan atlantique à la Mer rouge et l'Océan indien. Bien que des progrès louables aient été accomplis dans la lutte contre la menace du terrorisme aux niveaux international et continental, l'on reconnaît de plus en plus la complexité de la menace à laquelle le continent est actuellement confronté. Cela est particulièrement vrai dans la région du Sahel, où la drogue et le trafic d'armes, la traite des êtres humains, l'enlèvement contre le paiement de rançon, la prolifération illicite d'armes et le blanchiment d'argent – expressions variées de la criminalité transnationale organisée – sont devenus intimement liés aux activités et aux sources de financement des groupes terroristes.

217. C'est dans ce contexte que le CPS a tenu une réunion au Sommet à Nairobi, le 2 septembre 2014. Dans le communiqué adopté à cette occasion, le CPS a noté avec préoccupation que, malgré les progrès accomplis dans l'élaboration d'un Cadre normatif et opérationnel global de lutte contre le terrorisme, de graves lacunes continuent d'exister en termes de mise en œuvre et de suivi, compromettant ainsi l'efficacité de la réponse de l'Afrique à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. Par conséquent, le CPS a souligné l'urgence d'une approche orientée vers l'action pour donner une expression concrète à l'engagement pris par les États membres à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et manifestations. Un rapport distinct est soumis par la Commission sur la question du terrorisme et le suivi du communiqué de Nairobi.

c) Revue des opérations de paix des Nations unies

218. En 2014, le Secrétaire général des Nations unies a nommé un Groupe de haut niveau pour entreprendre une revue des opérations de paix des Nations unies. Le Groupe chargé de la Revue, présidé par l'ancien Président du Timor Est, Jose Ramos Horta, devra finaliser la revue d'ici juin 2015 et un rapport sera soumis à l'Assemblée générale en septembre 2015. Le Groupe devrait finaliser ses travaux début juin 2015. Par la suite, un rapport sera élaboré par le Secrétariat des Nations unies, en tenant compte des conclusions du Groupe chargé de la revue. Les résultats de la revue en cours devraient définir un agenda pour le maintien de la paix des Nations unies dans les années à venir. La Conférence se souviendra que lors de sa 24^{ème} session ordinaire, elle a demandé à la Commission de coopérer avec le Groupe dans la conduite de ses travaux, et d'élaborer une position africaine commune à soumettre au Groupe.

219. La méthodologie du Groupe comprenait des consultations avec les parties prenantes, y compris les États membres, les organisations régionales et la société civile. Le Groupe a également appelé formellement à des observations écrites. Dans le cadre de ses consultations, le Groupe a effectué une visite à Addis Abéba, du 9 au 14 février 2015, où il a eu des discussions approfondies avec la Commission de l'UA, y compris avec la Présidente de la Commission, le CPS, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et des groupes de réflexion africains.

220. Le 30 avril 2015, le CPS a adopté la position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies et l'a transmise au Groupe à travers le Secrétaire général des Nations unies. La position commune est globale, elle traite de nombre de questions que le CPS juge essentielles pour que les opérations de paix puissent parvenir à relever de manière appropriée les défis sécuritaires auxquels le continent et le monde sont confrontés. Elle formule un certain nombre de propositions concrètes à mettre en œuvre.

221. La dynamique des conflits auxquels sont confrontées les opérations de paix onusiennes et africaines évolue rapidement, devenant plus complexe et asymétrique. Dans de nombreuses zones de conflits contemporains, les terroristes, les bandes criminelles, les trafiquants et les groupes armés ou les milices choisissent délibérément de recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs. Les populations civiles, les travailleurs humanitaires et les soldats de la paix deviennent alors de plus en plus des cibles. Les conflits d'aujourd'hui ont également un caractère plus régional, qui ne se limite pas aux frontières des Etats particuliers d'où ils proviennent, ce qui nécessite une approche plus régionale avec le défi de devoir concilier les intérêts des différents Etats affectés par le conflit. L'expansion de la technologie moderne de la communication a profondément influencé la manière dont opèrent les groupes armés. Il est vrai que les causes profondes des conflits se trouvent dans les préoccupations et les différends à l'échelle locale, en particulier, la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation des groupes particuliers au sein de la société, le développement de l'Internet ont permis à ces différends locaux de faire la jonction avec des préoccupations, des idéologies, des ambitions et des tactiques internationales, créant ainsi des réseaux de combattants, qui se déplacent d'un conflit à un autre, avec un effet dévastateur. En outre, à travers l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), l'UA et les MR sont devenus des acteurs importants dans les opérations internationales de soutien à la paix. L'UA et les MR constituent aujourd'hui une ressource importante pour les Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

222. L'article 52(1) de la Charte des Nations unies stipule : "aucune disposition de la Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations unies". Cependant, la Charte réserve au Conseil de sécurité des Nations unies le droit d'autoriser une action coercitive. L'article 53(1) précise qu' "aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité...". Le défi pour l'Union africaine et les Nations unies est de savoir comment appliquer l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, sans préjudice du rôle du Conseil de sécurité des Nations unies, d'une part, et d'autre part, sans compromettre ou autrement réduire les efforts de l'UA pour développer sa propre capacité à assurer un leadership et des réponses adéquates aux défis sécuritaires en Afrique.

223. La relation stratégique entre l'UA et les Nations unies est basée sur la primauté du Conseil de sécurité des Nations unies et la nécessité de forger des partenariats avec les arrangements régionaux, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. Les interventions de l'UA doivent être comprises dans ce contexte et dans le cadre des accords des arrangements sécuritaires collectifs, tel que prévus dans la

Charte. De manière plus précise, le partenariat entre les deux organisations doit être fondé sur: la prise de décision consultative; la division du travail sur la base des avantages comparatifs de chacun dans le cycle complet de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et le partage équitable du fardeau.

224. La Position africaine commune comprend de nombreuses propositions concrètes sur la manière d'approfondir et de renforcer la coopération entre l'UA et les Nations unies dans le domaine des opérations de paix. Les plus importantes de ces recommandations sont celles relatives au financement des opérations de paix sous conduite africaine et autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le financement des opérations de paix sous conduite africaine d'une manière flexible, prévisible et durable reste l'un des défis stratégiques les plus importants auxquels font face l'UA et les Nations unies. Les opérations de paix africaines constituent des réponses locales aux problèmes du monde et, menées avec efficacité, représentent ainsi une contribution importante à l'intérêt général universel. En outre, l'Afrique est devenue le plus important contributeur aux opérations de paix des Nations unies, fournissant près de 45% de soldats de la paix des Nations unies. Ainsi, les capacités africaines sont devenues une ressource essentielle pour le succès des missions des Nations unies. Il convient donc de les appuyer adéquatement au bénéfice des Nations unies. Les recommandations suivantes ont été formulées pour relever cet important défi:

- (i) la communauté internationale, à travers les Nations unies, doit appuyer les opérations de l'UA. Il y a nombre de modèles sur la base desquels un tel appui peut être conçu. L'UA, les Nations unies et les principaux partenaires, tels que l'UE et les autres grands donateurs devraient évaluer ces modèles et faire des recommandations sur la façon dont ils pourraient être améliorés et adaptés à l'avenir. Dans le même temps, l'UA est déterminée à accroître la proportion du coût des opérations de paix de l'UA qu'elle doit couvrir avec ses États membres. Elle a lancé une initiative visant à accroître le financement africain pour l'UA et ses opérations de paix. En outre, les États membres de l'UA apportent des contributions significatives aux opérations de paix en contribuant en troupes équipées, et de manière plus significative, en offrant la vie de leurs soldats de la paix;
- (ii) l'UA devrait également noter que l'expérience à ce jour a montré que les fonds d'affectation spéciale ne sont ni fiables, ni prévisibles, ni facilement accessibles, en particulier pour les opérations de grande envergure, où les troupes sur le terrain sont confrontées à des groupes armés bien dotés en ressources, déterminés et très connectés, les types mêmes d'opérations que l'UA a eu tendance à déployer, et qui ne sont pas adaptées à la doctrine de maintien de la paix des Nations unies;
- (iii) l'UA préfère de loin l'utilisation des contributions mises à recouvrement pour le budget des Nations unies pour l'appuyer aux opérations de paix sous conduite africaine, car elle est convaincue que le Conseil de sécurité des Nations unies a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'en entreprenant des opérations de paix sur le continent, l'UA répond à une obligation internationale et agit au nom des Nations unies; et

- (iv) en abordant la question du financement, les deux organisations devraient traiter également les questions doctrinales relatives à des interventions dans des situations où "il n'y a pas de paix à maintenir." Ces différences doctrinales entre l'UA et les Nations unies pour décider ou non de déployer les opérations de paix auront un impact sur l'utilisation des contributions mises à recouvrement pour le budget des Nations unies.

225. La Conférence pourrait se féliciter de l'élaboration d'une position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies. La Conférence pourrait réitérer la nécessité de poursuivre les efforts pour bâtir un partenariat novateur et orienté vers l'avenir entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cet égard, la Conférence pourrait exhorter tous les États membres à promouvoir la position africaine commune au cours des délibérations des organes compétents des Nations unies sur le rapport et les recommandations du Groupe de haut niveau.

d) Gouvernance et Prévention structurelle des conflits

226. Les coûts de la gestion des conflits, qu'il s'agisse de déployer des opérations de maintien de la paix, de fournir une aide humanitaire, de la conduite laborieuse de processus de rétablissement de la paix ou de reconstruction post-conflit, sont particulièrement élevés. Il s'agit là d'autant d'éléments qui mettent en relief la pertinence du vieil adage: "prévenir vaut mieux que guérir". Reconnaissant que les coûts humains, financiers et matériels de la prévention sont beaucoup moins élevés que ceux découlant des conséquences dévastatrices de la violence armée, l'UA et les CER ont, au cours des deux décennies écoulées, élaboré des politiques et instruments destinés à prévenir les conflits violents sur le continent, tant au niveau opérationnel que structurel.

227. Les conflits et la violence se développent dans des environnements caractérisés par les facteurs structurels suivants: l'existence d'une violence sociale passée, de voisinages instables et d'une pauvreté extrême, se combinant avec des conditions sociétales liées à la discrimination et à la privation économique, à la répression politique, à la polarisation ethnique, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement et à la raréfaction des ressources, qui sont autant d'éléments pouvant contribuer à l'instabilité politique et aux conflits. Ces situations sont décrites à travers une variété de termes et imputables à nombre de causes sous-jacentes. Dans le débat académique et politique, aussi bien en Afrique qu'en dehors du continent, référence est souvent faite, de façon indifférenciée, aux expressions suivantes: "fragilité", "instabilité", "effondrement de l'État", "rétraction de l'État", "déclin de l'État", "faillite de l'État", "États faibles", "quasi-États", "degrés d'absence de l'État".

228. Le rapport du Groupe de haut niveau sur les États fragiles, intitulé "Mettre fin aux conflits et consolider la paix en Afrique : un Appel à l'action", présenté à la 22^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Malabo, en Guinée Équatoriale, les 26 et 27 juin 2014, a discuté de la question de la fragilité de façon approfondie. Le rapport "considère la fragilité non pas comme un qualificatif s'appliquant à une catégorie d'États, mais comme un risque inhérent au processus de développement lui-même", ajoutant qu'"au cours de la période à venir, ce risque

apparaîtra à travers toute l'Afrique, en différents lieux et sous des formes variées, aux niveaux national ou local - y compris dans des pays qui ne sont pas actuellement classés comme fragiles". Le rapport note que la fragilité en Afrique est liée à l'urbanisation rapide, au chômage des jeunes, à l'inégalité et à l'exclusion sociale, aux découvertes de nouvelles ressources naturelles, au changement climatique, ainsi qu'aux processus de construction de l'État et de consolidation de la paix, qui sont autant de facteurs de nature à mettre les institutions nationales à rude épreuve, créant ainsi un risque de violence.

229. Dans ce contexte, les activités de prévention des conflits, consistent, outre la prévention directe, en actions visant à s'attaquer aux causes directes ou immédiates des conflits, et incluent une dimension stratégique structurelle pour s'attaquer aux sources profondes des conflits. À cet égard, il est intéressant de noter qu'au fil des années, l'UA a adopté plusieurs instruments normatifs visant à faciliter la prévention structurelle des conflits. Ces instruments portent sur les droits de l'homme; la gouvernance et la lutte contre la corruption; les processus de démocratisation; le désarmement; le terrorisme ; ainsi que sur la prévention et la réduction des conflits interétatiques. Ils représentent un cadre consolidé de normes et de principes communément acceptés, dont le respect permettrait de réduire considérablement le risque de conflit et de violence et de consolider la paix là où elle a été rétablie.

230. Le CPS a, plus d'une fois, souligné la nécessité de redoubler d'efforts en vue de la prévention structurelle des conflits. Dans la Déclaration sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée lors de sa 275^{ème} réunion, tenue le 26 avril 2011, le CPS a noté que la négligence par les gouvernements des besoins politiques et socio-économiques de la population, en particulier les jeunes, créent des conditions favorables à l'apparition de crises et de conflits. Lors de sa 360^{ème} réunion tenue le 22 mars 2013, le CPS a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière systématique et globale, ainsi que l'impératif pour tous les États membres, conformément à leurs engagements en vertu des instruments pertinents de l'UA, d'œuvrer à la mise en place de normes de plus en plus élevées dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la prévention des conflits. Lors de sa 463^{ème} réunion tenue le 27 octobre 2014, le CPS a réitéré sa conviction que les situations de marginalisation, les abus de droits de l'homme, le refus d'accepter la défaite électorale, la manipulation des constitutions, la mauvaise gestion et la distribution inégale des ressources, le manque d'opportunités socio-économiques, le chômage, ainsi que la corruption sont, entre autres, des déclencheurs potentiels de conflits violents en Afrique. Par conséquent, le CPS a souligné l'impératif de la bonne gouvernance, ainsi que la nécessité de construire des institutions étatiques fortes, réceptifs et responsables aux niveaux local et national qui offrent des services essentiels, et assurent des processus politiques inclusives, l'Etat de droit et la sécurité publique. Le CPS a exprimé son plein appui aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les États fragiles et a demandé à la Commission, d'œuvrer activement à la mise en œuvre de ces recommandations.

231. Dans le cadre du suivi de ces communiqués du CPS, la Commission a élaboré un outil pour faciliter l'identification de la vulnérabilité structurelle d'un pays à un conflit à un stade précoce. Cette évaluation permettra aux États membres d'identifier les causes structurelles de conflits potentiels- telle l'exclusion des groupes identitaires et d'autres formes de discrimination et/ou la frustration

économique, les tensions sociales durables ou diverses formes de dégradation de l'environnement et des ressources à long terme, avec de sévères implications sur la gouvernance, par opposition à des facteurs directs et plus immédiats. Les conclusions découlant de l'évaluation serviront de base à l'élaboration d'une stratégie d'allègement appropriée. Lors de sa 502^{ème} réunion tenue le 29 avril 2015, le CPS a encouragé les États membres à tirer pleinement avantage de ces outils dans leurs efforts visant la prévention structurelle des conflits et la consolidation de la paix et de la stabilité. Il a demandé à la Commission, en collaboration avec les CER, d'apporter toute l'assistance nécessaire aux États membres à cet égard et à vulgariser ces outils.

232. La Conférence pourrait réitérer ses déclarations antérieures sur la nécessité de redoubler d'efforts en vue de la prévention des conflits, à travers la mise en œuvre des instruments pertinents de l'UA, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités du Département Paix et de Sécurité dans le domaine de l'alerte rapide et de la médiation, ainsi que celles du Groupe des Sages. La Conférence pourrait également encourager les États membres à faire un usage efficace des outils élaborés par la Commission pour aider à évaluer la vulnérabilité aux conflits à un stade précoce et à prendre les mesures préventives nécessaires.

VI. CONCLUSION

233. L'Afrique continue de faire face à de graves défis dans le domaine de la paix et de la sécurité. La persistance de conflits et de crises entrave les efforts de développement socio-économique, entraînent des conséquences humanitaires catastrophiques et contribuent à projeter une image négative du continent. Un des éléments les plus préoccupants portent sur les reculs enregistrés dans des pays qui avaient surmonté les crises qu'ils ont connus et se trouvaient en phase post-conflit. D'une façon plus générale, les défis que connaît l'Afrique en matière de gouvernance constituent l'une des causes essentielles de l'instabilité sur le continent.

234. Dans ce contexte, l'on ne soulignera jamais la nécessité d'efforts plus soutenus pour régler les crises actuelles et mettre un terme aux tragédies qu'elles occasionnent. De façon plus spécifique, les parties à ces situations se doivent de s'élever au-delà de considérations étroites pour faire prévaloir l'intérêt de leurs pays respectifs et celui des populations qu'elles affirment représenter. Sur le plan de la prévention, un accent particulier doit être mis sur la mise en œuvre effective des différents instruments de l'UA relatifs à la démocratie, aux élections et aux droits de l'homme. Il importe, en outre, que les États membres confrontés à des crises potentielles facilitent les efforts de la Commission et du CPS dans le domaine de la prévention, conformément aux obligations qui sont les leurs au terme du Protocole relatif à la création du CPS.

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MENACE
DU TERRORISME ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE ET
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMMUNIQUÉ
PSC/AHG/COMM.(CDLV)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie, Tél.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21
Courriel: au.int

**CONFÉRENCE DE L'UNION
VINGT-CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE
JOHANNESBOURG, AFRIQUE DU SUD
14-15 JUIN 2015**

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MENACE
DU TERRORISME ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE ET
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMMUNIQUÉ
PSC/AHG/COMM.(CDLV)**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MENACE DU TERRORISME ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE ET SUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMMUNIQUÉ PSC/AHG/COMM.(CDLV)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV) sur le terrorisme et l'extrémisme violent, adopté par le Conseil lors de sa 455^{ème} réunion, tenue à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2014. Le rapport fait le point sur la menace terroriste sur le continent et la mise en œuvre du communiqué adopté par le Conseil à Nairobi. Il se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. APERÇU DE LA MENACE TERRORISTE SUR LE CONTINENT

2. Le terrorisme demeure l'un des principaux défis sécuritaires auxquels le continent est confronté et une grave menace à la paix et à la stabilité internationales. Ce fléau a pris une nouvelle dimension et est devenu plus meurtrier. La menace terroriste a atteint de nouvelles proportions, avec l'extension géographique des attaques et l'augmentation de leur fréquence. Les groupes terroristes ont maintenant recours à des tactiques, ainsi qu'à des méthodes de recrutement et de financement, nouvelles et sophistiquées.

3. Dans mon rapport au Sommet du CPS à Nairobi [PSC/AHG/2(CDLV)], j'ai indiqué que la menace terroriste sur le continent peut être divisée en cinq catégories: (i) les attaques terroristes contre des intérêts africains; (ii) les attaques terroristes contre des intérêts occidentaux et autres étrangers; (iii) l'utilisation de territoires africains comme sanctuaires; (iv) l'utilisation de l'Afrique comme une pépinière et une source de recrutement, ainsi que de financement des terroristes; et (v) l'Afrique en tant que point de transit pour les terroristes et lieu de collecte de fonds pour d'autres activités illicites. Deux éléments nouveaux sont apparus, à savoir: (i) l'Afrique comme point de ralliement pour les djihadistes internationaux; et (ii) l'Afrique comme champ de bataille entre Al-Qaida et l'État islamique (EI) pour la suprématie au sein du mouvement djihadiste violent et sa direction.

4. Bien que l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et l'Afrique de l'Est continuent à être les zones les plus affectées par le terrorisme, l'Afrique du Nord est devenue un foyer très attrayant pour les terroristes. La Libye, la Tunisie et l'Égypte, en particulier, doivent faire face à une forte présence de groupes terroristes et à une augmentation significative des incidents terroristes. La prolifération des armes et des munitions, ainsi que la présence d'une multitude de groupes armés, disposant d'une capacité militaire et d'une expertise éprouvées, sont, dans une large mesure, responsables de la situation qui prévaut dans la région.

5. La configuration de certains de ces groupes a connu des changements au cours des derniers mois, en particulier à la suite de la création, le 29 juin 2014, de l'EI. Cet événement a semé la discorde au sein des partisans d'al-Qaida et des groupes qui lui sont affiliés, ainsi qu'au sein de la communauté djihadiste d'une façon plus générale, dont les membres ont dû choisir entre la nébuleuse al-Qaida et l'EI. En Afrique, l'EI est en concurrence avec les organisations Ansar Charia, al-Qaida dans le Maghreb islamique (AQMI), al-Mourabitoun, le Mouvement pour

l'unicité et le Djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), ainsi qu'avec d'autres groupes terroristes établis de longue date, pour le contrôle de territoires et de populations, aux fins d'influence, d'endoctrinement extrémiste et de recrutement de terroristes.

6. Dans ce contexte, les *Jund al Khilafa Fil-Djazair* (Soldats du Califat en Algérie), dissidents du groupe d'AQIM, ont fait allégeance à l'EI, le 14 septembre 2014; *Majlis Shura Shabab al-Islam* (Conseil consultatif de la Jeunesse islamique), actif en Libye, le 3 octobre 2014; *Ansar Beit al-Maqdis* en Égypte, le 10 novembre 2014; et Boko Haram (*Jamā'at Ahlis-Sunnah lid-Da'wahwal-Jihād*), au Nigeria, le 7 mars 2015. Boko Haram a, par la suite, changé de nom pour devenir la "Province ouest-africaine de l'État islamique". En réponse à ces déclarations d'allégeance, l'EI a salué l'expansion du Califat en Afrique de l'Ouest, et a appelé les djihadistes à migrer vers ce nouveau territoire conquis, afin d'y mener le djihad (la guerre sainte).

7. Les terroristes sont guidés par des considérations tactiques et de propagande dans le choix de leurs cibles. Ils attaquent les symboles de l'État, les casernes, les soldats et leurs convois, afin de discréditer l'État et ses institutions. Ils attaquent les prisons pour libérer des détenus terroristes et recruter d'autres individus comme nouveaux membres. Ils ciblent de plus en plus des infrastructures économiques cruciales et stratégiques, afin d'entraver le flux de revenus financiers. Ils ont recours à des prises d'otages et à des enlèvements massifs pour causer la panique, capter l'attention des médias et utiliser leurs victimes comme monnaie d'échange à des demandes exorbitantes. Ils détruisent le patrimoine culturel, perturbent le système éducatif et recourent à des discours idéologiques extrémistes pour radicaliser, recruter et inciter de jeunes gens vulnérables à commettre des actes de violence. Ils fournissent un appui économique aux populations locales et se marient au sein de tribus locales dans le cadre de leurs stratégies d'expansion et d'implantation dans le Sahel. Les civils sont de plus en plus ciblés par les terroristes. La logique qui sous-tend ce choix est double: premièrement, il est plus facile et moins risqué d'attaquer des civils que des installations militaires; deuxièmement, il s'agit de répandre la terreur parmi la population civile et de donner l'impression que les terroristes sont plus forts et que les forces de sécurité nationales ne peuvent assumer leur devoir de protection.

8. Au fur et à mesure qu'ils élargissent leurs zones d'opération et engagent de nouvelles recrues, les terroristes ont un besoin croissant de moyens financiers et matériels pour être en mesure d'opérer, de pérenniser leur présence et de contrôler des territoires, de dispenser des services de base et de répondre aux besoins fondamentaux des populations sous leur contrôle. De fait, ils sont contraints de tisser des liens plus denses et étroits avec les acteurs de la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, le trafic illicite d'armes à feu et d'autres marchandises illicites, le mercenariat, l'exploitation et le commerce illégaux de ressources pétrolières et minérales, le pillage et la vente d'antiquités, les enlèvements en échange d'une rançon et d'autres crimes permettant de générer des ressources.

9. En Afrique du Nord et au Sahel, la poursuite des opérations sécuritaires à l'encontre de groupes tels qu'AQIM a limité la capacité opérationnelle de ces entités, qui a en outre été affaiblie par des querelles internes et des dissensions répétées ayant abouti à l'émergence de l'EI. Ce dernier groupe a ouvert des fronts dans nombre de pays d'Afrique du Nord. Il est particulièrement actif en Libye, où il

contrôle des villes et a mené des attaques ignobles contre des travailleurs migrants africains et d'autres attaques terroristes contre des civils. AQIM a perdu sa suprématie et le *leadership* du djihad au Maghreb et au Sahel. Toutefois, ce groupe est en train de se réorganiser. Par ailleurs, l'on note un regain d'activités djihadistes dans la région, menées principalement par les éléments d'Ansar Dine, d'al-Mourabitoun et du MUJAO. Tous ces groupes ciblent principalement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les Forces armées maliennes, l'objectif étant de restreindre leur mobilité et de perturber leur chaîne d'approvisionnement logistique.

10. Dans le Bassin du Lac Tchad, les activités de Boko Haram continuent d'affecter le Nord-Est du Nigéria et d'autres régions des pays voisins. Les attaques perpétrées par ce groupe ont entraîné la mort de milliers de personnes et contraint plus de cent cinquante mille (150 000) autres à fuir vers les pays voisins, à savoir le Cameroun, le Niger et le Tchad. Par ailleurs, l'on estime à 650 000 le nombre de personnes déplacées du fait de la brutalité de ce groupe et de la terreur qu'il répand. Boko Haram a indéniablement été affaibli par l'action de la Force multinationale mixte (FMM), créée par les États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le Bénin. Toutefois, le groupe conserve une certaine capacité, comme l'ont illustré les récentes attaques qu'il a menées.

11. En Afrique de l'Est, plusieurs États membres continuent d'être confrontés à la menace sécuritaire que font peser nombre de groupes terroristes. Dans la Corne de l'Afrique, al-Shabaab a été chassé de la plupart de ses bastions en Somalie, grâce aux opérations menées par l'Armée nationale somalienne et la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Les principaux dirigeants du groupe ont été neutralisés par des attaques de drones et des conflits internes; en outre, celui-ci a perdu le contrôle de ses principales plateformes de financement et a vu sa popularité s'éroder en raison de son extrémisme. Par ailleurs, al-Shabaab continue encore d'être confronté à des difficultés résultant de l'élimination d'Ahmed Godane en 2014, de la difficile transition sous la direction d'Ahmad Omar (Abu Ubeidah) et des objectifs contradictoires des partisans du djihad mondial et ceux qui privilégient le djihad local. Malgré ces défis, al-Shabaab s'est révélé être un groupe résilient et ayant une grande capacité d'adaptation, comme l'ont montré les attaques qu'il continue de mener aussi bien en Somalie qu'en dehors de ce pays, en particulier au Kenya, où il a perpétré une attaque terroriste lâche contre l'Université de Garissa, au début du mois d'avril 2015.

12. D'autres groupes sont également actifs en Afrique de l'Est, y compris les Forces démocratiques alliées de l'Ouganda (ADF) et l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), qui est également active dans certaines parties de la République centrafricaine (RCA) et de la République démocratique du Congo (RDC). Il convient de noter que la LRA a été considérablement affaibli grâce aux opérations menées par la Force régionale d'intervention (FRI) de l'Initiative régionale de coopération pour l'élimination de la LRA (ICR-LRA). Un grand nombre de ses commandants ont été soit neutralisés, capturés ou se sont rendus; de même, le nombre de ses combattants a diminué. Toutefois, la LRA continue de mener des attaques contre des civils et de recourir au pillage et au commerce illicite de l'ivoire, en particulier le braconnage, pour survivre.

13. La question des combattants terroristes étrangers et l'impact de l'EI sur l'Afrique sont particulièrement préoccupants, d'autant qu'un grand nombre

d'Africains rejoignent les rangs de l'EI ou lui font allégeance. Selon les données recueillies à partir d'analyses de diverses institutions de recherche et d'un rapport récent des Nations unies, le nombre de combattants terroristes étrangers a augmenté de 71 % entre la mi-2014 et mars 2015, atteignant un total de 25 000 éléments originaires d'une centaine de pays, dont 6 000 environ sont des Africains.

III. MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU COMMUNIQUÉ PSC/AHG/COMM.(CDLV)

14. Le 19 septembre 2014, la Commission a adressé une note verbale à tous les États membres pour leur transmettre formellement le communiqué adopté lors du Sommet du CPS à Nairobi et mettre en exergue les dispositions clés nécessitant un suivi. La Commission a saisi cette occasion pour réaffirmer son plein engagement et sa disponibilité à apporter l'assistance nécessaire aux États membres à cet égard.

15. Afin de faciliter la mise en œuvre du communiqué adopté par le Conseil lors de sa réunion de Nairobi, la Commission a organisé à Addis Abéba, le 4 décembre 2014, un atelier consultatif pour élaborer un plan détaillé de mise en œuvre. Cet atelier a regroupé les structures compétentes de l'UA, en particulier le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), ainsi que les Nations unies et d'autres partenaires internationaux. Le plan de mise en œuvre identifie plusieurs domaines d'intervention, y compris la réponse pénale, la gestion des frontières, la lutte contre les conditions propices à l'émergence du terrorisme, la lutte contre l'extrémisme violent, la radicalisation et le recrutement de terroristes, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la coordination, la collaboration et la coopération.

16. En mars 2015, et compte tenu de l'immensité des activités à entreprendre, la Commission a mis en place une Équipe consultative pour appuyer le Département Paix et Sécurité et le CAERT dans le processus de mise en œuvre du communiqué de Nairobi. L'Équipe a tenu sa réunion inaugurale à Addis Abéba, les 11 et 12 mai 2015. Ses membres ont par la suite effectué des visites à Alger et à Bamako, pour des consultations avec le CAERT et la MISAHEL. L'Équipe a élaboré un plan de travail, qui met un accent particulier sur la lutte contre l'extrémisme violent.

IV. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PERTINENTES DU COMMUNIQUÉ PSC/AHG/COMM.(CDLV)

17. Dans son communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV), le CPS a noté avec préoccupation qu'en dépit des progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre normatif et opérationnel contre le terrorisme, d'importantes lacunes subsistent en termes de mise en œuvre et de suivi, compromettant ainsi l'efficacité de l'action africaine face à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. En conséquence, le CPS a souligné l'urgence d'une approche orientée vers l'action, afin de donner une expression concrète à l'engagement pris par les États membres de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nombre de mesures pratiques ont été identifiées. Les paragraphes suivants fournissent une mise à jour sur les dispositions prises à cet égard.

a) Signature et ratification des instruments africains et internationaux sur la lutte contre le terrorisme

18. Lors du Sommet de Nairobi, le CPS a réitéré son appel aux États membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils prennent d'urgence les mesures nécessaires en vue de devenir parties à la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et à son Protocole additionnel de 2004, ainsi qu'aux instruments internationaux pertinents adoptés sous les auspices des Nations unies. Le CPS a également souligné la nécessité de la signature et de la ratification urgentes de la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey) de juillet 2013, qui contient des dispositions sur la coopération sécuritaire, y compris la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En juin 2015, 50 États membres avaient signé la Convention de 1999 et 41 l'avaient ratifiée, tandis que 45 États membres avaient signé le Protocole additionnel et 16 l'avaient ratifiée. À ce jour, 5 États membres ont signé la Convention de Niamey, dont un l'a ratifiée.

b) Soumission de rapports annuels au CPS

19. Le CPS a demandé aux États membres de lui soumettre, conformément aux dispositions du Protocole de 2004, des rapports annuels sur les mesures prises pour combattre et prévenir le terrorisme et de lui notifier toutes les activités terroristes sur leurs territoires dès qu'elles surviennent. Bien que le Protocole soit entré en vigueur le 26 février 2014, aucun État membre n'a, à ce jour, soumis les rapports requis.

c) Désignation de Points focaux pour le CAERT

20. Le CPS a demandé aux États membres de désigner, d'ici fin 2014, des Points focaux nationaux aux fins de liaison et de coordination avec le CAERT, en gardant à l'esprit la nécessité de nommer à ces postes des personnes ayant la qualité requise pour accéder aux informations classifiées et aux responsables compétents des services de sécurité et de renseignement. Cinq (5) États membres n'ont pas encore désigné leurs Points focaux nationaux.

d) Contributions financières et mise à disposition d'une expertise par les États membres

21. Le CPS a exhorté les États membres à faire des contributions financières, pour faciliter la mise en œuvre des instruments de l'UA sur lutte contre le terrorisme et à détacher une expertise technique auprès du CAERT. Il s'avère nécessaire de renouveler cet appel aux États membres pour qu'ils apportent l'appui nécessaire.

e) Opérationnalisation du Comité du CPS sur la lutte contre le terrorisme

22. Le CPS a exprimé sa détermination à assurer le fonctionnement effectif de son Comité sur la lutte contre le terrorisme, mis en place en application du communiqué PSC/PR/COMM.(CCXLVIX) adopté lors de sa 249^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 22 novembre 2010. Des mesures ont été prises par le CPS pour adopter des termes de référence génériques pour l'ensemble de ses sous-comités, y compris le Comité sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que le programme de travail de ce Comité, dont les membres ont été désignés lors de la 447^{ème} réunion du CPS tenue le 24 juillet 2014.

f) Élaboration d'un mandat d'arrêt africain

23. Le CPS a demandé à la Commission d'élaborer un mandat d'arrêt africain contre les individus accusés ou reconnus coupables d'actes terroristes, y compris l'organisation d'une réunion d'experts gouvernementaux sur la question d'ici au premier trimestre de 2015. L'Équipe consultative mise en place par la Commission a été chargée d'entreprendre les travaux préliminaires requis.

g) Organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation

24. Le CPS a demandé l'organisation d'ateliers régionaux de sensibilisation sur les instruments africains et internationaux pertinents, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires concernés. Des mesures sont en train d'être prises à cet effet. Dans l'intervalle, et compte tenu de l'importance de la question, la Commission a organisé à Addis Abéba, les 22 et 23 avril 2015, un atelier sur la lutte contre la menace posée par les combattants terroristes étrangers dans les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'atelier a souligné la nécessité d'efforts renouvelés de la part des États membres pour faire face à ce problème, en particulier à travers le partage d'informations et de renseignements.

h) Mise en œuvre du Processus de Nouakchott

25. Le CPS a appelé les États membres participant au Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne à accélérer la mise en œuvre des diverses mesures convenues au cours des réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité et des Ministres des Affaires étrangères des pays de la région. À cet égard, la Commission, en coopération avec la Mauritanie, a facilité l'organisation du Sommet du Processus à Nouakchott, dans la capitale mauritanienne, le 18 décembre 2014, sous les auspices du Président Mohamed Ould Abdel Aziz, alors Président de l'Union. Des représentants des Nations unies et de l'Union européenne (UE) ont participé au Sommet. Dans la Déclaration adoptée à cette occasion, le Sommet s'est félicité des résultats déjà obtenus dans la mise en œuvre du Processus. Par ailleurs, le Sommet a demandé à la Commission, en étroite coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec l'appui des partenaires internationaux, de prendre les mesures nécessaires, y compris l'organisation d'une réunion des chefs d'État-major et des Ministres de la Défense et de la Sécurité, pour finaliser le concept générique d'opération pour les unités mixtes et les patrouilles conjointes aux frontières. Enfin, le Sommet a exprimé sa volonté, en consultation avec les Nations unies, à contribuer au renforcement de la MINUSMA. Deux réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité ont été organisées par la suite: la première à Dakar, au Sénégal, les 13 et 14 novembre 2014; et la deuxième à Alger, en Algérie, les 15 et 16 avril 2015.

i) Mise en œuvre de l'ICR-LRA

26. Les efforts pour renforcer la mise en œuvre de l'ICR-LRA, en particulier l'efficacité de son bras opérationnel, la Force régionale d'intervention (FRI), se sont poursuivis. En mars 2015, le nouvel Envoyé spécial de l'UA pour la question de la LRA, nommé en juillet 2014, en remplacement de l'Ambassadeur Francisco Madeira, qui assumait cette responsabilité cumulativement avec celle de Directeur du CAERT et de Représentant spécial pour la coopération antiterroriste, le Général Jackson Kiprono Tuwei du Kenya, a visité le Quartier général de la FRI à Yambio, au Soudan du Sud, ainsi que les secteurs de la FRI à Nzara (Soudan du Sud), Obo (RCA) et Dungu (RDC), aux fins d'évaluer les opérations contre la LRA. La collaboration avec les Nations unies, en particulier à travers le Représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique centrale, le Professeur Abdoulaye Bathily, ainsi qu'avec d'autres partenaires, s'est également poursuivie. Le 18 mai 2015, le CPS a renouvelé le mandat de l'ICR-LRA pour 12 mois supplémentaires. Il a également demandé à la Commission de prendre des mesures pratiques immédiates en vue de finaliser l'évaluation des besoins de réhabilitation des zones touchées par les activités de la LRA.

j) Appui aux et facilitation d'autres initiatives de coopération régionale contre le terrorisme

27. Le CPS a demandé à la Commission d'appuyer et de faciliter les initiatives et mécanismes de coopération régionale visant à faire face à des menaces transnationales, en s'appuyant sur les expériences de l'ICR-LRA et du Processus de Nouakchott. À cet égard, les mesures suivantes ont été prises:

1. *Lutte contre Boko Haram*

28. À la suite du Sommet du CPS à Nairobi, la Commission a entrepris nombre d'activités de suivi, y compris en prenant part à la réunion ministérielle des pays membres de CBLT et du Bénin, tenue à Niamey, au Niger, le 20 janvier 2015. Ces efforts ont abouti à l'adoption, par la 484^{ème} réunion du CPS, d'un communiqué autorisant le déploiement de la FMM pour une période initiale de douze mois, avec un effectif pouvant aller jusqu'à 7 500 personnels militaires et autres. Du 5 au 7 février 2015, la Commission a organisé à Yaoundé, au Cameroun, une réunion d'experts, qui a élaboré le concept d'opérations de la FMM et d'autres documents connexes. Une réunion de planification s'est tenue à N'Djamena, du 23 au 27 février 2015, pour élaborer le CONOPS du niveau opératif. Du 20 au 24 mai 2015, des experts des États membres de la CBLT et du Bénin, ainsi que de l'UA et des partenaires, se sont rencontrés à N'Djamena, pour finaliser des documents opérationnels supplémentaires pour la FMM. Dans l'intervalle, lors de sa réunion du 3 mars 2015, le CPS a approuvé le CONOPS stratégique. Il a également autorisé le renforcement de l'effectif initial de la FMM de 7 500 à 10 000 personnels militaires et autres. Le Quartier général opérationnel de la FMM, basé à N'Djamena, a été inauguré le 25 mai 2015. Par ailleurs, la Commission a entamé des discussions avec l'UE pour la mise à disposition d'un financement s'élevant à 50 millions d'Euros en appui à la FMM, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique. Elle a également reçu un don de 8 millions de dollars du Royaume-Uni. Enfin, et dans le cadre du soutien de l'UA aux pays affectés, le Commissaire à la paix et à la sécurité, conjointement avec les Représentants spéciaux des Nations unies pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, a effectué une visite dans la région, du 26 au 29 mai 2015.

2. *Processus de Djibouti*

29. La Commission a organisé la première réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de l'IGAD, à Djibouti, du 28 février au 1^{er} mars 2015. La réunion a convenu d'un ensemble de mesures visant à approfondir la coopération sécuritaire dans la région, y compris le renforcement de l'interaction entre les pays et institutions concernés, la mise en place d'un système de communication sécurisé entre les services de renseignements et de sécurité, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles nationales. Il a également été convenu d'institutionnaliser la réunion à travers le lancement du Processus de Djibouti sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région de l'Afrique de l'Est. Les chefs des services de renseignement et de sécurité se réuniront tous les trois mois. Leur deuxième réunion se tiendra à Kampala, en Ouganda.

k) Évaluation de l'état de mise en œuvre du Plan d'Action de 2002

30. Le CPS a demandé à la Commission d'évaluer l'état de la mise en œuvre du Plan d'Action de 2002 et d'identifier les mesures requises pour relever les défis rencontrés. Les résultats de l'évaluation seront soumis à une réunion inter-gouvernementale de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Il convient de rappeler que le Plan d'action avait été adopté par la première réunion inter-gouvernementale de haut niveau de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique, tenue à Alger, du 11 au 14 septembre 2002. L'Équipe

consultative envisage d'entreprendre des consultations avec le CAERT dans les semaines à venir, afin de lancer ce processus.

l) Organisation d'une réunion de haut niveau sur le financement du terrorisme

31. Le CPS a demandé à la Commission de travailler à l'organisation d'une réunion de haut niveau des États membres sur la question du financement du terrorisme, en vue d'identifier des mesures concrètes pour faire plus efficacement face à ce problème. La Commission, à travers le CAERT, collabore avec l'Algérie, qui a offert d'abriter la réunion, pour la finalisation des préparatifs requis. Un projet de note de cadrage et de programme sont en cours d'élaboration et seront distribués une fois finalisés. La réunion se tiendra d'ici fin 2015.

m) Opérationnalisation d'AFRIPOL

32. Le CPS a exprimé son appui à l'opérationnalisation intégrale et rapide du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL), conformément à la décision EX.CL/Dec.820(XXV), adoptée par la 25^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, le 20 juin 2014, et aux conclusions de la 1^{ère} réunion du Comité *ad hoc* d'AFRIPOL, qui s'est tenue à Addis Abéba, le 2 juillet 2014. Dans le cadre du suivi de ces décisions, la Commission a facilité l'organisation de réunions du Comité *ad hoc* d'AFRIPOL à Kampala, en Ouganda, le 2 octobre 2014; à Alger, en Algérie, les 18 et 19 mars 2015; et à Addis Abéba, le 2 juin 2015. Le Comité a élaboré des documents relatifs à l'organigramme, au personnel et aux modalités de financement d'AFRIPOL, ainsi qu'un Plan d'action de trois ans et un projet de statut pour AFRIPOL. Ces documents seront soumis à la réunion des chefs des services africains de police, qui se tiendra en octobre 2015, pour examen avant transmission aux organes délibérants compétents de l'UA.

n) Élaboration d'une note de cadrage sur la création d'un Fonds spécial pour la lutte contre le terrorisme

33. Le CPS a demandé à la Commission d'élaborer une note de cadrage sur la création éventuelle d'un Fonds spécial destiné à appuyer les efforts de lutte contre le terrorisme sur le continent. La Commission travaille avec l'Équipe consultative sur l'élaboration de ladite note de cadrage.

V. RADICALISATION

34. Les groupes terroristes exploitent la frustration et les griefs sociaux, les conflits non réglés, les revendications identitaires individuelles ou communautaires, la religion, l'histoire, la marginalisation, l'exclusion et une série d'autres facteurs, pour produire un discours idéologique qui crée un environnement favorable au recrutement et à la radicalisation, où la commission d'actes terroristes devient attrayante en tant qu'instrument d'activisme politique. Des informations font régulièrement état de l'implication de réseaux autochtones dans le recrutement, la radicalisation et la mobilisation de ressources au profit de nombre de groupes terroristes. Dans ce contexte, le CPS, lors de sa réunion de Nairobi, a souligné la nécessité de s'attaquer à toutes les conditions qui offrent un terrain fertile au terrorisme et à l'extrémisme violent, y compris les conflits dont le règlement est dans une impasse prolongée, l'absence d'État de droit et la violation des droits de l'homme, la discrimination, l'exclusion politique, la marginalisation socio-économique et la mauvaise gouvernance, soulignant toutefois qu'aucune de ces conditions ne peut excuser ou justifier la commission d'actes terroristes. Le CPS a souligné l'importance que revêt l'élaboration de stratégies globales de lutte contre le terrorisme qui renforcent la capacité des organisations de la société civile.

35. Dans le cadre du suivi du communiqué du CPS, l'Équipe consultative mise en place par la Commission a élaboré les premiers éléments d'une stratégie visant à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ce travail doit être finalisé dans les semaines à venir. Dans l'intervalle, le CAERT a organisé nombre d'ateliers sur la question, en vue d'aider les États membres à relever les défis auxquels ils sont confrontés dans ce domaine. La MISAHÉL contribue également à la lutte contre la radicalisation.

VI. PARTENARIATS

36. Le CPS a demandé à la Commission d'organiser un Forum consultatif annuel avec les partenaires internationaux, aux fins d'harmoniser les stratégies respectives des différents acteurs concernés, de faciliter et de promouvoir une collaboration et une coordination orientées vers l'action, ainsi que de mobiliser un appui additionnel aux efforts africains de lutte contre le terrorisme. La Commission travaille à l'organisation de ce Forum, avant la fin de cette année. Dans l'intervalle, des mesures ont été prises pour renforcer la relation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés. À cet égard, la Commission a pu mobiliser un appui supplémentaire de la part de ses partenaires, y compris en ce qui concerne la formation d'experts africains.

VII. OBSERVATIONS

37. Le terrorisme et les attaques terroristes continuent d'être l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité en Afrique. Le continent a payé et continue de payer un lourd tribut à ces actes ignobles et criminels, qui ont causé des pertes massives en vies humaines, la destruction d'infrastructures et de moyens de subsistance, ainsi que des déplacements forcés de populations. Les groupes terroristes sont de plus en plus audacieux dans leurs activités et leurs attaques. Les frontières entre l'extrémisme politique, religieux et idéologique et le crime s'estompent, tandis que les groupes terroristes opèrent de plus en plus en réseau.

38. Au cours des deux dernières décennies, les organes délibérants compétents de l'UA ont adopté nombre d'instruments visant à faciliter et à promouvoir une action efficace et coordonnée contre le terrorisme, notamment la Convention d'Alger de 1999 et son Protocole additionnel de 2004, ainsi que le Plan d'action de 2002. Il convient également de mentionner la création du CAERT. Ces instruments offrent une base appropriée pour une coopération renforcée entre les États membres. D'un point de vue opérationnel, la Commission demeure activement engagée dans la lutte contre le fléau du terrorisme. Des mesures ont été prises pour mobiliser les États membres en vue la mise œuvre intégrale et effective du cadre normatif de l'UA de lutte contre le terrorisme.

39. Malgré les mesures prises aux niveaux national, régional et continental, la menace terroriste demeure aussi présente que jamais, et l'Afrique continue d'afficher des vulnérabilités importantes. La prévention et la lutte efficace contre le terrorisme exigent une détermination renouvelée des États membres. Nombre de mesures pratiques ont été identifiées par le communiqué du CPS de Nairobi. Leur mise en œuvre effective aidera grandement le continent à faire face à la menace posée par le terrorisme et l'extrémisme violent.

40. Au moment où le continent intensifie ses efforts pour relever les défis de l'heure, une attention particulière devrait être accordée à la question de la radicalisation. La lutte contre cette menace est au cœur des efforts déployés pour remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme. Comme indiqué dans mon rapport au Sommet du CPS de Nairobi, il s'agit d'un processus à long terme qui exige l'élaboration de politiques et programmes nationaux judicieux. Tout aussi important est la nécessité de garder à l'esprit qu'aucun résultat durable ne peut être atteint dans la prévention et la lutte contre le terrorisme si les efforts entrepris ne sont pas fondés sur le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les décisions du CPS sur cette question demeurent plus que jamais pertinentes.

**CONCLUSIONS DE LA RETRAITE DU CONSEIL DE PAIX ET DE
SECURITE SUR LES QUESTIONS ET DÉFIS RELATIFS A LA
PROMOTION DE LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET
LA STABILITÉ EN AFRIQUE,
21-23 MAI 2015,
A SWAKOPMUND, NAMIBIE**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251-115517 700 Cables : OAU, +251-11-5517844, ADDIS ABABA
www.au.int

**RETRAITE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SWAKOPMUND, NAMIBIE
21-23 MAI 2015**

PSC/Retraite/7

**CONCLUSIONS DE LA RETRAITE DU CONSEIL DE PAIX ET DE
SECURITE SUR LES QUESTIONS ET DÉFIS RELATIFS A LA
PROMOTION DE LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET
LA STABILITÉ EN AFRIQUE,
21-23 MAI 2015,
A SWAKOPMUND, NAMIBIE**

**CONCLUSIONS DE LA RETRAITE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR
LES QUESTIONS ET DÉFIS RELATIFS A LA PROMOTION DE LA PAIX, LA
SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ EN AFRIQUE,
21-23 MAI 2015,
A SWAKOPMUND, NAMIBIE**

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a tenu sa septième Retraite sur le thème: «les questions et les défis relatifs à la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique», du 21 au 23 mai 2015, à Swakopmund, en Namibie. La Retraite constitue une étape supplémentaire importante dans les efforts du CPS pour établir et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique et pour ses populations dans la perspective de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Après de longues délibérations, la Retraite a tiré les Conclusions suivantes:

II. CONCLUSIONS

A. RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE CPS ET LES CER/MR DANS LA PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS

2. Le CPS met en place le format ci-après pour permettre aux CER/MR de donner les informations utiles et des contributions utiles pour la prise de décision par le CPS sur les situations de conflit et de crise (à l'exclusion des réunions sur des thèmes spécifiques autres que celles auxquelles les CER/MR sont conviés entre autres invités), ainsi que sur les questions post-conflit, dans le cadre de la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique:

- i) les CER/MR seront invités aux réunions au cours desquelles le CPS examine les situations de crise et de conflit, ainsi qu'à celles sur les questions post-conflit;
- ii) le CPS tiendra des réunions consultatives trimestrielles avec les CER/MR en vue de renforcer la cohérence stratégique pour traiter des questions de paix et de sécurité;
- iii) le CPS invitera les CER/MR à des consultations informelles en prélude à ses réunions formelles, pour interagir avec celles concernée(s) par une situation donnée, en vue de recueillir plus d'informations et des contributions pertinentes sur la situation qui prévaut sur le terrain. De cette façon, les CER mettront en évidence leurs avantages de proximité et de connaissance plus approfondie de la zone de crise/conflit. À cet égard, les CER/MR fourniront des documents au CPS pour éclairer ses consultations;

- iv) les CER/MR feront des mises à jour au CPS sur leurs contributions concrètes dans la mise en œuvre de ses décisions du CPS sur les situations de crise et de conflit, ainsi que sur les questions post-conflit;
- v) le CPS demandera aux CER/MR de présenter des contributions au cours de la première phase de la préparation des réunions consultatives conjointes annuelles du CPS avec les organes similaires;
- vi) le CPS demandera aux CER/MR de faire des contributions en vue de l'élaboration du rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique.

3. En ce qui concerne les travaux des réunions du CPS sur les situations de crise et de conflit, ainsi que sur les questions post-conflit, (à l'exception des réunions sur des thèmes spécifiques) et en vue de permettre aux CER/MR de participer plus efficacement dans ce cadre, le CPS met en place le format suivant:

- a) une session à huis clos au début d'une réunion pour adopter l'ordre du jour;
- b) session ouverte au cours de laquelle les invités font leurs déclarations;
 - i) conformément aux conclusions des précédentes Retraites du CPS sur ses méthodes de travail, le CPS détermine la liste des invités à ses réunions;
 - ii) première étape de la session ouverte : les non africains et les OSC invités présentent leurs déclarations/offrent leurs vues au CPS sur la (les) question (s) sous examen. Des clarifications sont demandées par le CPS et les CER/MR aux invités non africains et aux OSC. Ensuite, ces invités non africains et les OSC se retirent de la réunion;
 - iii) deuxième étape de la session ouverte : les Etats membres invités font leurs déclarations et présentent leurs vues sur la question sous examen. Des clarifications sont demandées par le CPS et les CER/MR aux Etats membres concernés sur la situation à l'ordre du jour. Ensuite, ces Etats membres se retirent de la réunion;
 - iv) troisième étape de la session ouverte : les CER/MR invités font des contributions de fond, y compris une implication éventuelle de leurs points focaux techniques de mettre en commun les contributions avec le Secrétariat du CPS, pour enrichir la prise de décision par le CPS sur la question (s) sous examen. Des clarifications sont demandées par le CPS aux CER/MR concernés sur la situation sous examen. Ensuite, ces CER/MR quittent la réunion;
 - v) session à huis clos du CPS au cours de laquelle les débats ont lieu et la(les) décision (s) est/sont prise(s).

B. RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES CONFLITS

4. L'Alerte précoce n'a pas été suivie d'une action rapide et efficace dans certaines situations. En effet, certaines des crises qui ravagent certaines régions pourraient être évitées, si l'UA, les CER/MR et les États membres de l'UA affectés prennent des mesures préventives précoces. Dans ce contexte, l'UA doit mettre en place un cadre juridique pour mandater les Brigades régionales en attente devant participer à un déploiement préventif, contenir des crises et intervenir dans les situations de conflits actifs partout en Afrique.

i) les mesures suivantes doivent être prises:

- le refus de reconnaître ou de répondre aux alertes précoces d'une crise imminente entrave les actions préventives rapides de l'UA dans un pays donné;
- trouver une réponse au problème du déni et de non coopération lorsqu'il y a des signes évidents d'une crise imminente;
- s'attaquer aux causes profondes des crises émergentes à un stade précoce;
- encourager les États membres à coopérer quand il y a des signes précoces de crises imminentes qui se profilent;
- le Département des Affaires politiques de la Commission doit assister à toutes les réunions du CPS et donner régulièrement des informations, y compris celles mettant l'accent sur les aspects d'alerte rapide;
- les CER/MR doivent fournir au CPS des informations à jour, y compris celles relatives aux aspects d'alerte rapide dans des situations imminentes de crise et de conflit;
- le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA) doit régulièrement informer le CPS, y compris lui donner des informations d'alerte précoce;
- renforcer les efforts de reconstruction et de développement post-conflit afin d'éviter les rechutes dans le cycle de la violence.

ii) encourager les États membres à renforcer leur coopération et leur collaboration avec le Système continental d'alerte rapide (SCAR);

- iii) encourager les CER/MR à prendre des mesures appropriées de prévention des conflits, y compris la communication d'informations régulièrement actualisées au CPS;
- iv) promouvoir des mesures pratiques pour améliorer la mise en œuvre des décisions de l'UA sur la réconciliation dans le cadre de la Décennie Madiba Nelson Mandela sur la Réconciliation, y compris les mesures et les recommandations contenues dans le communiqué PSC/MIN/COMM.(CCCLXXXIII) de la réunion du CPS, tenue au niveau ministériel, à Alger, en Algérie, le 29 Juin 2013;
- v) promouvoir des mesures pratiques pour améliorer la mise en œuvre des décisions, des instruments et des politiques de l'UA sur la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le démantèlement de ses liens avec le trafic de drogues, le trafic d'armes, le trafic des êtres humains, le blanchiment d'argent, la piraterie et d'autres crimes transnationaux, dans un contexte international plus large. À cet égard, des efforts doivent être déployés pour renforcer davantage la coopération et la coordination aux niveaux national, régional, continental et international. Il faut redoubler d'efforts en vue de faciliter l'échange de renseignements et des résultats d'études et d'analyses entreprises dans le contexte de la lutte contre ce fléau, sous l'égide du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme;
- vi) actualiser l'outil d'évaluation de la vulnérabilité élaboré par la Commission avec d'autres indicateurs, dont l'indice de développement du genre et l'indice de développement social africain qui mesurent l'exclusion sociale;
- vii) assurer une interaction régulière entre le CPS et le Groupe des sages.

C. RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE RECONSTRUCTION POST-CONFLIT ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

5. Les mesures suivantes doivent être prises:

- i) la Commission de l'UA doit intensifier ses efforts dans le domaine de la Reconstruction et du développement post-conflit, y compris la présentation d'un rapport au cours du second semestre de 2015, tel que décidé par le Conseil, sur l'état de l'architecture de la RDPC de l'UA, y compris sur les questions relatives au Comité du CPS sur la reconstruction post-conflit au Burundi et en République démocratique du Congo.
- ii) la Commission de l'UA doit prendre des mesures pour la réactivation et le maintien du Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que le renforcement des autres mécanismes de l'UA dédiés à la reconstruction et au développement post-conflit en Afrique, dans le cadre des efforts pour renforcer la consolidation de la paix, réhabiliter les moyens de subsistance et éviter la rechute dans le cycle de la violence;

- iii) encourager les CER/MR à fournir des mises à jour périodiques sur leurs activités respectives concernant la RDPC.

D. METHODES DE TRAVAIL DU CPS

6. Depuis 2007, le CPS a élaboré nombre d'aspects liés à ses méthodes de travail depuis. À cet égard, comme le CPS réexamine régulièrement ses méthodes de travail, il est nécessaire de consolider en un seul volume les méthodes de travail existantes. En outre, il est nécessaire de mettre en place des méthodes de travail supplémentaires pour couvrir les domaines nouveaux identifiés:

a) Permutation des tours de Présidence du CPS

7. Sur la question de permutation des tours de présidence mensuelle du CPS et en vue de veiller à la bonne organisation du travail, le CPS doit mettre en place des modalités par lesquelles les membres du CPS ayant l'intention de permuter leur tour doivent informer le secrétariat du CPS, par écrit, un mois à l'avance, de leur intention, sauf en cas de force majeure. Le Secrétariat alors porte l'information à l'attention du CPS.

b) Modalités de réglementation des interactions informelles du CPS

8. La mesure suivante doit être prise:

Les interactions informelles entre le CPS et les autres parties prenantes non-africaines sur les questions de paix et de sécurité seront examinées et décidées par le Conseil, le cas échéant, dans la mesure où les consultations visent à renforcer le travail du CPS dans l'exécution de son mandat.

c) Communication régulière du Président du CPS au Comité des Représentants Permanents (COREP)

9. La pratique des sessions mensuelles d'information du Président du CPS au COREP sur les activités du CPS doit être soutenue. À cet égard, le Secrétariat du CPS doit coordonner avec d'autres services compétents de la Commission pour faciliter ces sessions mensuelles d'information.

d) Collaboration entre le CPS et d'autres organes de l'Union africaine

10. Le CPS doit tenir des réunions régulières avec les autres organes de l'UA en traitant les questions de la prévention, la gestion et le règlement de paix et de sécurité, y compris des informations sur leurs programmes respectifs et le degré d'appropriation africaine. Dans ce contexte, une liste de ces réunions doit être établie pour les autres organes de l'UA ci-après:

- i) le Parlement Panafricain;
- ii) la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples; et
- iii) la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

e) Renforcement de l'opérationnalisation des organes subsidiaires du CPS

11. Les sous-comités du CPS doivent être pleinement opérationnalisés et disposer des capacités pour leur permettre d'exécuter plus efficacement leurs mandats respectifs, conformément à leurs termes de référence génériques (qui doivent être rédigés par le Secrétariat du CPS).

f) Elaboration et présentation du Rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de paix et de sécurité en Afrique

12. Dans ses précédentes retraites, à savoir les Retraites de Yaoundé et de Djibouti, le CPS avait décidé d'un nouveau format pour l'élaboration et la présentation à la Conférence de l'Union de son rapport sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique comme suit:

- i) le Président du CPS pour le mois au cours duquel le Sommet de l'UA se tient, présente le rapport du CPS à la Conférence de l'Union;
- ii) le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA fait une présentation détaillée à la Conférence de l'Union et répond aux questions qui pourraient être soulevées par les États membres;
- iii) en élaborant son rapport, le CPS demande des contributions aux CER/MR et à d'autres acteurs pertinents.

g) Format des résultats des réunions/sessions du CPS

- i) Un Communiqué pour transmettre une décision d'une réunion formelle du CPS sur une question donnée, où un rapport écrit de la Présidente de la Commission est présenté au Conseil;
- ii) Un Communiqué de presse pour transmettre les conclusions d'une réunion du CPS, où un rapport écrit de la Présidente de la Commission n'est pas présenté;
- iii) Les réunions consultatives conjointes annuelles du CPS avec le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres organes similaires continuent à adopter des communiqués conjoints;
- iv) Les missions conjointes du CPS et des organes similaires sur le terrain dans les zones de conflits/ post conflit en Afrique adoptent une déclaration commune;
- v) Les Retraites conjointes du CPS avec les organes similaires adoptent des.

Conclusions conjointes.

h) Renforcement du soutien aux membres africains (A3) du Conseil de sécurité des Nations unies

13. Conformément aux conclusions des Séminaires de haut-niveau tenus respectivement à Alger et à Oran, en Algérie, en Décembre 2013 et Décembre 2014, pour aider les membres africains entrant au Conseil de sécurité des Nations unies afin de les préparer au traitement de des questions de paix et de sécurité en Afrique, le CPS doit renforcer davantage la capacité des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies. À cet égard, les mesures suivantes doivent être prises:

- i) Attribution de dossiers de crise/conflit et post-conflit aux membres de l'A3, qui doivent également être les corédacteurs et rédacteurs sur certaines de ces questions au sein du Conseil de sécurité, et le renforcement des capacités des cadres du Groupe A3 responsables de la rédaction des documents de travail sur les questions de paix et de sécurité à soumettre à l'examen destinés au CS/NU (si possible, ce qui devrait être fait de pair avec le renforcement des capacités pour les experts du CPS);
- ii) Encourager le Groupe A3 à faire des contributions au programme provisoire de travail mensuel du CPS, y compris à déployer des efforts pour l'alignement des calendriers mensuels du CPS et du Conseil de sécurité des Nations unies;
- iii) implication des membres des A3 dans la préparation des réunions consultatives conjointes annuelles CPS/CSNU et autres activités conjointes;
- iv) inclusion des membres des A3 dans les sessions d'initiation pour les nouveaux membres élus et les membres réélus du CPS;
- v) L'établissement de canaux de communications régulières, y compris la vidéo téléconférence (VTC) entre le CPS et les A3, à travers leurs présidents respectifs.

E. RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE CPS ET L'ECOSOCC

14. L'ECOSOCC est l'organe de l'UA chargé de faciliter l'interaction entre l'UA et les Organisations de la société civile (OSC), et plus précisément entre le CPS et les OSC qui œuvrent dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Dans ce contexte, le CPS, en consultation avec l'ECOSOCC, doit lancer et entretenir sa consultation annuelle avec les OSC sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

F. INTEGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LE DOMAINE

DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

15. La Commission de l'UA, en collaboration avec les parties prenantes compétentes, doit faciliter la mise en œuvre des résultats ci-après de la réunion consacrée à l'Examen de la mise en œuvre des engagements en vertu de la résolution 1325 du CSNU sur la Femme, la paix et le développement et les efforts africains dans ce cadre, tenue à Swakopmund, en Namibie, le 22 mai 2015, en marge de la Retraite du CPS:

- i) institutionnaliser une session publique annuelle du CPS sur la mise en œuvre de la commémoration de la résolution 1325 du CSNU;
- ii) faciliter l'inclusion des femmes dans les processus de paix;
- iii) lier l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pour la prévention, la gestion, le règlement des conflits, la reconstruction post-conflit, afin de créer des occasions pour consolider et inclure les préoccupations des femmes et des filles dans la reconstruction des institutions et des cadres sensibles à la dimension du genre;
- iv) nommer des femmes comme Envoyées spéciaux, Médiateurs principaux, Représentants spéciaux et Chefs de missions sur le terrain de l'UA;
- v) intégrer la dimension genre dans les termes de référence des Observateurs de droits de l'homme, des Envoyés spéciaux, des Médiateurs principaux, des Représentants spéciaux et des Chefs de missions sur le terrain de l'UA;
- vi) inclure la surveillance des violences sexistes dans les termes de référence des missions de surveillance des droits de l'homme de l'UA;
- vii) veiller à ce que les termes de référence de toutes les missions d'investigation du CPS de l'UA incluent des dispositions spécifiques relatives à la dimension du genre et le sort des femmes.
- viii) Encourager les Etats membres de l'UA à mettre en œuvre la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation sexuelle, le Code de Conduite, le Manuel de formation sur la dimension du genre pour les soldats de la paix et la politique de dénonciation.

G. MISE A JOUR ET ENRICHISSEMENT DU PROTOCOLE RELATIF AU CPS

16. L'avantage comparatif que lui confèrent sa connaissance des questions de paix et de sécurité en Afrique permet au CPS de lancer une étude sur l'architecture africaine de paix et de sécurité, y compris sur les activités du CPS, en vue d'identifier les lacunes et les défis dans ce cadre. À cet égard, le CPS demande à la Commission, en particulier, au Secrétariat du CPS et au Comité d'experts du CPS, d'entreprendre l'étude. Le rapport et les recommandations de l'étude devant être soumis au CPS pour examen, en vue de faciliter le processus de mise à jour et d'enrichissement du Protocole relatif au CPS.

H. MOTION DE REMERCIEMENTS

17. Le CPS a adopté une motion de remerciements, prononcée par S.E. Mme. Fatoumata Sidibé Kaba, Ambassadeur et Représentante permanente de la Guinée auprès de l'Union africaine, adressée au Gouvernement et au peuple de la République de Namibie, pour avoir abrité la Retraite du CPS, ainsi que pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordé à ses membres, aux CER/MR, aux autres invités et aux participants de la Commission de l'Union africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2015-06-15

Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8534>

Downloaded from African Union Common Repository